Why ask for the moon
when we have the stars?

AS

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

1872

PREMIER SEMESTRE.

NANTES,

IMPRIMERIE DE Mme Ve MELLINET, PLACE DU PILORI, 5.

TABLE.

Allocution de M. Doucin, président sortant..... 5
Allocution de M. Laënnec, président..... 9
De l'influence des courses sur l'amélioration des races chevalines, par M. Abadie 13
Charles de Hillerin et Baudry de Saint-Gilles d'Asson, religieux de Port-Royal, par M. C. Merland 25
De l'alimentation des jeunes sangsues, par M. de Laleu..... 96
Promenade (Romance imitée de l'italien), par M. Biou..... 100
Les suites de la force (Vieille histoire), par M. Biou..... 101
Trois poètes bretons (Etude), par M. C. Robinot-Bertrand... 104
Rapport sur la présentation de M. l'abbé Gaborit, par M. Rouxeau. 123
Four pour la calcination de la pierre calcaire et pour le grillage des minerais divers, par M. Poirier..... 132

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Volume 2e de la 5e Série.

Mme Vve C. MELLINET, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,
Place du Pilori, 5.

1872

DE
MACON

ALLOCUTION DE M. DOUCIN

PRÉSIDENT SORTANT.

Messieurs,

Lorsque, au mois de novembre 1869, vos bienveillants suffrages me confiaient la présidence de notre Société, qui de nous prévoyait les terribles événements dont les suites funestes pèseront longtemps sur notre pays, et dont l'influence a paralysé nos efforts communs pour le progrès de nos pacifiques travaux? Personne assurément. Tous, cependant, nous étions animés du plus vif désir d'améliorer à tous égards notre situation, et je vous indiquais plus spécialement un triple but à atteindre : développer nos relations avec les autres sociétés savantes et la vie intellectuelle dans nos diverses sections, accroître les ressources de notre bibliothèque littéraire et scientifique, introduire enfin, dans nos traditions, les modifications que l'expérience signalait comme nécessaires ou utiles.

Examinons un instant ensemble les obstacles qui se sont opposés à la réalisation de ce programme, et le peu que m'a permis d'en accomplir un mandat exceptionnel de deux années, mandat dû, non pas à mes services, mais à un cas de force majeure. C'est surtout dans l'examen du passé

qu'on doit chercher les leçons du présent et l'amélioration de l'avenir.

Et d'abord, grâce au zèle de notre honorable collègue, M. Goupilleau, mon appel à la section d'agriculture, commerce, industrie et sciences économiques, avait été entendu. La constitution d'un bureau permettait d'entrevoir le moment où recommenceraient les travaux trop longtemps suspendus de cette section, dont les sujets d'étude acquièrent chaque jour une importance nouvelle, lorsque les bruits de guerre sont venus troubler tous les esprits et imposer à beaucoup de nos membres des obligations plus impérieuses. C'est sur les champs de bataille, comme mobilisés, que plusieurs payaient noblement leur tribut à la patrie, pendant que d'autres consacraient tous leurs soins au service des ambulances, soit à l'armée, soit au sein de notre ville. Aussi, la section de médecine elle-même, d'ordinaire si laborieuse, se vit-elle réduite à suspendre pendant une année la publication de son journal. Quels développements pouvaient recevoir, dans ces tristes conjonctures, nos relations avec les autres sociétés savantes tourmentées, comme la nôtre, de si légitimes préoccupations ?

Nous avons été un peu plus favorisés pour les intérêts de notre bibliothèque, en mettant à profit, d'un côté, mes vieilles relations avec le Ministère de l'instruction publique, de l'autre, les liaisons d'amitié scolaire de mon honorable collaborateur, M. le docteur Jules Lefeuvre, avec le secrétaire général du Ministère du commerce et de l'industrie. Aussi, pendant mon séjour à Paris, où je vous représentais, en 1870, avec notre collègue M. E. Dufour, aux concours des Sociétés savantes à la Sorbonne, avons-nous pu obtenir près de cinquante volumes. A propos de ces concours, qu'il me soit permis de vous rappeler que les savants éminents

chargés de les présider m'ont exprimé leurs regrets de n'y pas voir, comme précédemment, quelques membres de notre Société y disputer les prix par des mémoires sérieux. Espérons que, revenant avec des temps moins agités à nos habitudes studieuses, nous maintiendrons nos premiers succès.

Parmi les modifications que je me proposais de vous faire apporter dans vos traditions, était surtout un prompt retour aux exigences d'une comptabilité sévère, réglant par exercice ses budgets de recettes et de dépenses. Pour cela, il fallait avant tout entrer dans une voie de stricte économie, même pour les choses nécessaires, et votre comité central m'avait efficacement secondé. Mais nous avions dû compter sur nos subventions accoutumées, et les circonstances nous préparaient sous ce rapport plus d'un mécompte. Malgré ses dispositions bienveillantes, le Conseil municipal réduisait de moitié sa subvention annuelle, et plus tard le Conseil général nous supprimait complètement la sienne, après des paroles blessantes prononcées contre notre Société par quelques-uns de ses membres. Si nous n'avions pas à discuter ce vote, notre dignité nous imposait le devoir de protester contre des assertions tout-à-fait erronées. Nous l'avons fait par l'organe de M. Robinot-Bertrand, avec ce calme et cette haute raison qui siéent si bien à un corps savant. Ce langage contrastait d'autant mieux avec la légèreté d'hommes trop souvent en quête de popularité et parlant imperturbablement de ce qu'ils ne connaissent pas. Une lettre du Président du Conseil général est venue nous prouver que la grande majorité des membres de ce corps ne s'était pas associée aux imputations qui avaient à si juste titre excité notre susceptibilité.

Une circonstance imprévue, j'allais dire inespérée, nous a permis, tout en allégeant nos charges annuelles, de pou-

voir traverser l'année 1871, sans compromettre nos finances, sans même, suivant toutes les probabilités, retarder la mise à exécution de la réforme précitée. Je veux parler de cette large indemnité, compensation trop légitime pour l'abandon de notre local malgré cinq années de bail à courir, et pour tous les ennuis d'un déménagement. Mais pareille ressource ne nous est point assurée pour 1872. Pour éviter une mesure bien délicate, je l'avoue, et devant laquelle a reculé la prudence du Comité central, l'augmentation de la cotisation annuelle, nous allons, en attendant des jours meilleurs, être réduits, au moins pour une année, à essayer d'un système rigoureux d'économie.

Enfin, Messieurs, et pour ne pas abuser plus longtemps de votre attention, dans le désir de convaincre les plus incrédules que les Sociétés académiques sont bonnes à quelque chose, même sans recourir à des conférences, je me suis attaché, dans notre séance publique, à signaler les dangers qui menacent chaque jour notre langue, dangers qui ne menacent pas moins nos institutions sociales en énervant les âmes par le matérialisme et le réalisme dans la littérature et les beaux-arts.

Ce qui me rassure à l'endroit de notre Société, c'est que vous venez d'en confier la direction à des mains encore jeunes, mais déjà exercées. Nul doute qu'avec son activité intellectuelle et son expérience de l'administration, M. le docteur Laënnec ne justifie complètement votre attente. Il saura profiter de circonstances devenues plus favorables pour imprimer une vie nouvelle à vos travaux, grâce au concours éclairé des membres du Bureau et du Comité central, concours qui, pas plus que le vôtre, ne m'a jamais fait défaut et dont je vous remercie tous de cœur.

ALLOCUTION DE M. LAËNNEC

PRÉSIDENT.

Messieurs,

L'appréciation, faite par Voltaire des sociétés savantes du XVIIIe siècle, est bien le tableau le plus fidèle, et en même temps le plus élogieux, des utiles résultats donnés par les Académies provinciales.

« Ces Académies, dit-il, dans le dictionnaire philoso-
» phique, ont produit des avantages signalés. Elles ont
» fait naître l'émulation, forcé au travail, accoutumé les
» jeunes gens à des bonnes lectures, dissipé l'ignorance et
» les préjugés dans quelques villes, inspiré la politesse
» et chassé, autant qu'on le peut, le pédantisme. »

Je me plais, Messieurs, à rappeler ici ce jugement du patriarche de Ferney, parce que je trouve que le résumé que le secrétaire général fait tous les ans de vos travaux, vient démontrer que la Société académique de la Loire-Inferieure semble avoir pris à tâche de le justifier.

N'a-t-elle pas, en effet, cherché, depuis sa fondation, à faire naître l'émulation par l'institution du concours, à forcer au travail, en imposant à ses membres, l'étude de questions dont la solution importait au progrès?

Ses actes sont là, Messieurs, qui témoignent de son activité dans le passé; et cette année encore, le remarquable

exposé de vos travaux lu par mon excellent confrère, M. le Dr J. Lefeuvre, à la séance solennelle, ne s'est-il pas dressé, comme une éloquente réponse, à certaines attaques dirigées contre la Société académique ?

Loin de moi, Messieurs, la pensée de vouloir rien ajouter à ce plaidoyer si complet ; mais je ne puis résister au désir de revenir sur une idée qui a été lancée dans une des séances du Conseil général, et que sans doute, dans un premier moment d'irréflexion, notre assemblée départementale a semblé accueillir trop favorablement.

On a exprimé le désir de voir la Société académique instituer des conférences publiques.

Je vous le demande, Messieurs, est-ce qu'aucune des cinq Académies qui composent l'Institut, non plus que l'Académie de médecine, ou bien encore les nombreuses et savantes sociétés médicales de Paris, ont jamais songé à établir des conférences ?

Il méconnaît, selon moi, complètement la constitution d'une société savante, celui qui prétend lui imposer l'obligation de faire des conférences.

Une conférence publique doit être avant tout une œuvre personnelle, originale ; et de même qu'une société savante ne doit pas s'exposer à assumer la responsabilité d'opinions propres à un auteur ; de même il pourrait y avoir inconvénient à ce qu'un académicien-conférencier fût entravé dans ses libres allures. Les dangers d'une semblable innovation sont tellement manifestes, que personne ici, j'imagine, n'oserait vous conseiller d'en courir l'aventure.

Ce n'est point, Messieurs, dans cet éclat trompeur et d'une utilité contestable, que notre compagnie doit chercher à rehausser son prestige, mais bien, comme toujours, dans un travail intime, sérieux et continu.

Pour que la vie, Messieurs, renaisse parmi nous plus

florissante que jamais, il faut que toutes les sections rivalisent d'activité, et que la section d'agriculture, commerce et industrie reprenne le cours régulier de ses réunions, naguère encore si remplies.

Il serait peut-être à désirer que dans les séances de chaque section, comme dans les séances de la société-mère, à côté des communications écrites, des questions d'intérêt local ou d'actualité fussent mises à l'ordre du jour, discutées et plus ou moins approfondies; et qu'un résumé de ces discussions, toujours revu par le comité de rédaction, fût de temps en temps publié dans les journaux de la localité.

Il faudrait encore appeler à nous, tous les hommes de bonne volonté, tous ceux qui ont souci de l'avenir du pays et qui ont à cœur de voir ressusciter l'esprit public en province.

La régénération de l'esprit public en province et par la province ! n'est-ce pas là, je vous prie, Messieurs, une entreprise bien faite pour tenter les aspirations généreuses d'une académie départementale, aujourd'hui surtout, qu'en dépit de l'opposition de certains esprits chagrins ou troublés, l'urgence d'une sage décentralisation est universellement réclamée.

Unissons tous nos efforts, Messieurs, pour assurer cette salutaire décentralisation, qui devient un besoin général, et qui doit certainement contribuer à la reconstitution de la patrie.

Inspirons-nous de l'amour de notre œuvre et de cet esprit d'association et d'indépendance qui, dans la libre Amérique, permet d'accomplir de si grandes choses.

Et maintenant, Messieurs, avant de m'asseoir au poste d'honneur où m'ont élevé vos bienveillants suffrages, je tiens à vous exprimer toute ma gratitude.

Ce n'est pas que je me fasse illusion sur les motifs qui ont déterminé votre choix, ni que je sois assez téméraire pour croire que mon humble mérite ait seul suffi pour entraîner votre décision à mon égard.

Sans doute, c'est à l'école à laquelle j'appartiens que vous avez voulu rendre hommage ; c'est au souvenir peut-être de ceux qui m'ont précédé dans votre compagnie, et dont j'aime à m'efforcer de porter honorablement le nom respecté, que je dois ce précieux témoignage d'estime et de sympathie.

Toujours est-il que bienveillance oblige : aussi ne serait-ce point assez de vous exprimer ma reconnaissance, si en même temps je ne vous assurais que mon entier dévouement est acquis aux intérêts de la Société académique.

La tâche, je le sais, sera cette année exceptionnellement difficile ; mais soutenu par les honorables collaborateurs que vous m'avez donnés, et dont je suis en même temps heureux et fier d'être entouré, j'ai le ferme espoir de parvenir à surmonter tous les obstacles.

Un grand exemple m'a du reste été légué par mon très-honoré prédécesseur qui, pendant deux ans, a présidé vos séances avec autant d'autorité que de distinction, en même temps qu'il veillait également aux intérêts moraux et matériels de la Société.

Sans avoir, Messieurs, la prétention de réussir comme l'honorable M. Doucin, je m'efforcerai du moins de suivre ses excellentes traditions : je ne saurais assurément mieux faire que de continuer la bonne direction qu'il a imprimée à la marche de nos affaires.

6 décembre 1871.

DE

L'INFLUENCE DES COURSES

SUR L'AMÉLIORATION DES RACES CHEVALINES

PAR Mr B. ABADIE

Vétérinaire du département de la Loire-Inférieure.

La production chevaline est une des principales ressources de l'agriculture française, le débouché de *ses bons produits* lui étant constamment assuré, à un prix rémunérateur.

N'en fût-il pas ainsi, l'intérêt national, la défense de la patrie obligeraient le Gouvernement à stimuler cette production, en vue de la remonte de sa cavalerie.

Aujourd'hui, la remonte et les particuliers se font concurrence pour l'achat des produits de notre élevage.

Ces produits sont loin de suffire à ces deux demandes, puisque le commerce exporte annuellement la somme énorme de vingt millions de francs, pour parer à nos besoins, à l'insuffisance de notre production.

Ce n'est pas le nombre de chevaux qui fait défaut; mais bien l'appropriation de ces animaux aux usages nouveaux,

nés d'une activité de circulation autrefois inconnue, imprévue, et qui résulte de la multiciplité des relations, favorisée par le bon état de nos routes, dont le moindre bourg est déjà ou sera bientôt doté. Aussi, l'éleveur qui parviendrait à produire sûrement des chevaux forts et légers, aurait-il à son service une mine féconde et de longtemps inépuisable, qui assurerait sa fortune.

Nos anciennes races françaises, parfaitement appropriées aux besoins de nos pères, ne répondent plus qu'imparfaitement aux nôtres :

D'un côté, des chevaux de carrosse trop lourds, trop lents, manquant d'haleine ;

De l'autre, des chevaux de selle alertes et vifs, souples et dociles, mais trop légers, manquant de force, surtout de résistance, pour, en supportant le poids de leurs cavaliers, pouvoir exécuter les efforts qu'on exige d'eux, dans le service de l'armée et celui de la chasse.

Du reste, le service exclusif de la selle est actuellement si restreint, qu'il n'y a presque pas à s'en préoccuper, la plupart des personnes qui montent, attelant encore plus souvent leurs chevaux, qui en conséquence sont employés à ces deux fins.

Ces chevaux devraient être appelés *à deux fins légers,* pour les distinguer de ceux à *deux fins lourds,* ceux-ci servant alternativement à la voiture et à certains travaux agricoles ou industriels.

Ces derniers ne font pas défaut en France ; sous ce rapport notre pays est probablement le mieux doté : aussi l'exportation de cette catégorie atteint-elle d'importantes proportions. Il n'y a donc guère à se préoccuper d'en encourager la production ; d'autant plus que chacun contractant l'habitude et le besoin de marcher vite et longtemps,

il est raisonnable de prévoir que son usage tendra chaque jour à s'amoindrir.

Le cheval à deux fins léger, au contraire, est celui qui manque dans une proportion notable : c'est pour arriver à combler le déficit constaté dans sa production que le Gouvernement, aidé des conseils généraux et municipaux, de sociétés libres, a organisé et patronné les courses, institution tant critiquée, sans doute par des personnes qui certainement ne se sont pas donné la peine d'en étudier sérieusement et les moyens et les conséquences.

Voici en peu de mots le rôle des courses dans l'amélioration de l'espèce chevaline, ou tout au moins de quelques-unes de ses races.

Dans l'état actuel de nos mœurs, une famille, quelquefois très-nombreuse, veut très-rapidement parcourir un long trajet;

Voilà trois obstacles à surmonter : le poids, la vitesse, la distance.

Nous possédons : le cheval de trait pour l'opposer au premier ; le cheval du midi, au deuxième ; mais ni l'un ni l'autre n'ont les qualités nécessaires pour vaincre ces deux obstacles réunis, surtout s'il s'agit d'une longue distance.

Il a donc fallu songer à créer un animal répondant à ce besoin : l'expérience a démontré que c'est par le croisement de nos femelles lourdes et trop molles, avec le mâle de la race de course que l'on y parvient.

Si trop souvent le mauvais choix des poulinières est la cause que le produit qui résulte directement du pur sang est mauvais, on se récrie contre ce malheureux innocent, déclarant qu'à sa place ce sont des demi-sang qu'il nous faut. Mais ces critiques ne réfléchissent pas que sans les pur sang, ces demi-sang tant convoités n'existeraient pas.

En deux mots, les seuls étalons capables d'améliorer les races destinées au luxe et aux services rapides, sont les pur sang ou les demi-sang leurs dérivés. Supprimer ou amoindrir les courses, c'est supprimer ou amoindrir la production de la race de pur sang ; éliminer cette dernière, c'est marcher vers la dégénérescence du demi-sang et sa disparition dans un avenir peu éloigné. Tout le monde déplorerait la perte de cette dernière ressource si précieuse, sur le mérite de laquelle personne n'élève de contestation.

Qu'on ne s'imagine pas que les familles des demi-sang puissent, par leur accouplement même très-judicieux, perpétuer leurs qualités ; celui qui tenterait d'expérimenter cette erreur serait bientôt victime de sa témérité : à cet égard, les hommes qui s'inspirent de l'observation, appuyée des doctrines scientifiques qui en découlent, sont convaincus qu'il faut de temps en temps recourir à la souche pure et bienfaisante, pour consolider et améliorer, chez les produits, les qualités qu'ils tiennent de leurs ancêtres. C'est ainsi qu'on sait par expérience que les étalons de demi-sang, qui donnent le plus sûrement les meilleurs produits, sont précisément ceux qui dérivent directement du pur sang par leur père : la faculté amélioratrice semble s'affaiblir, en raison directe du nombre des générations qui sépare le reproducteur de demi-sang de son dernier ancêtre de pur sang.

Ainsi donc, l'utilité des étalons de demi-sang étant incontestable et incontestée, il est indispensable, pour conserver leur famille et l'améliorer (car elle en a grand besoin), il est indispensable, dis-je, d'entretenir la race de course dans toute sa pureté, en développant avec soin, à l'aide d'un élevage approprié, le maximum des qualités dont la nature l'a douée.

Ces points établis, on se demande : mais pourquoi l'in-

tervention des courses dans la production du cheval de pur sang? C'est une question importante qui mérite de fixer un instant l'attention.

Le cheval de course, pour être un parfait reproducteur, doit réunir les conditions suivantes :

1° Une conformation belle et nette ;
2° Une grande fermeté des tissus ;
3° L'énergie qu'il tient de ses ancêtres.

Ces trois conditions tiennent encore moins du mérite des reproducteurs que du mode d'élevage des produits. De sorte que si l'élevage de la race de pur sang était abandonnée à l'influence des conditions ordinaires de nos établissements agricoles, cette race précieuse perdrait bientôt ses qualités natives, pour descendre même au-dessous du niveau de la valeur de nos races les plus communes.

La race de pur sang étant une souche mère, entretenue et améliorée, mais non modifiée, ne pourrait se maintenir, si, à un bon choix des reproducteurs, mâle et femelle, on n'ajoutait une nourriture appropriée, une hygiène conforme au tempérament des produits et un exercice qui développe leurs forces, s'il est modéré suivant la résistance de la machine et de la vitalité. Tels sont les exercices gymnastiques qui contribuent tant, dans nos lycées, au développement physique et par suite moral, de nos enfants.

Mais la possession de reproducteurs d'élite, des soins de nourriture, de logement, de parcours, de dressage, aussi coûteux que ceux que réclament les produits, ne sont pas à la portée des éleveurs ordinaires et ne peuvent être entrepris que par des hommes riches, que l'appât des courses encourage, autant dans le but de satisfaire leurs goûts que de contribuer à la richesse publique.

De sorte qu'il est vrai de dire que si les courses étaient

supprimées aujourd'hui, on verrait demain des noms qui ont brillé et brillent sur le turff, vendre leurs haras.

Car, en dehors des courses, il n'existe aucun stimulant efficace de la production du cheval de pur sang.

Bien mieux, les courses sont des épreuves qui justifient si l'éleveur s'est inspiré des saines doctrines que l'expérience a consacrées, pour l'élevage de la race de pur sang d'élite.

Car c'est par l'épreuve des courses qu'on peut juger si les produits issus d'illustres aïeux ont été, dès leurs jeunes années, traités suivant les exigences de leur nature. Sous ce rapport, si les courses n'existaient pas, il faudrait les créer : en effet, l'épreuve seule est souveraine pour affirmer la vigueur, l'énergie, la vitalité, sur lesquelles on se tromperait souvent si on prétendait vouloir les juger d'après les apparences.

Celui qui aurait été parcimonieux pour l'élevage de ses produits, ne rencontrerait que déception, en arrivant sur l'hippodrome.

Quelle que fût, en outre, l'apparence de ses élèves, ceux-ci seraient des reproducteurs tout-à-fait incapables d'amélioration, si cette apparence n'était accompagnée des qualités morales que l'épreuve met en relief et qui forment le plus bel apanage de la race de pur sang.

Voilà pourquoi les courses sont le seul moyen de produire l'animal précieux qui, en transformant directement ou indirectement les produits de nos races, doit, dans un temps donné, nous affranchir du tribut énorme que nous payons à l'étranger.

On reproche à l'institution des courses d'admettre, dans les luttes hippiques, des sujets mal réussis, et dont les imperfections sont telles, que d'avance ils seront exclus de la reproduction.

A première vue, ce reproche semble justifié.

Mais quand on observe, de sang-froid, les difficultés qu'il y a à obtenir des sujets d'élite, on se convainc bientôt combien il est peu fondé.

En effet, dans les élevages les plus prospères, et entre les mains des éleveurs les plus renommés, c'est à peine si la moitié des produits sont bons : parmi ces derniers, quand on en compte un dixième d'élite, et une moindre proportion assurément, côtoyant la célébrité, on a lieu de s'estimer très-heureux.

Or, si les sujets médiocres ne pouvaient prétendre à disputer quelques prix, afin de rémunérer leurs éducateurs de leurs frais immenses, combien, parmi ces derniers, seraient forcément arrêtés, dès leurs premiers essais, et obligés de renoncer à de nouvelles tentatives.

Au contraire, les indemnités minimes que leur procurent les sujets mal réussis, les engagent à persévérer dans la voie de leur prédilection, et bientôt leurs efforts sont couronnés par des succès inespérés.

Combien de fois, en effet, n'a-t-on pas remarqué que tel sportman, malheureux depuis de longues années, parvenait enfin à obtenir un animal hors ligne, qui, en même temps qu'il le remettait à flot, après une longue navigation, laissant craindre le naufrage, dotait le pays d'un reproducteur, dont l'amélioration sur la race se gravait dans l'opinion et imprimait à ses descendants, un cachet durable de perfectionnement.

On reproche encore aux courses de donner naissance à des enjeux où les moins exercés et les moins habiles sont souvent dupes. Mais, en vérité, les courses sont-elles plutôt coupables que les personnes elles-mêmes, dont les passions sans frein les conduisent fatalement à leur perte, tantôt par une voie, tantôt par une autre. Serait-il raisonnable de

demander la suppression de tous les débits de boisson, sous le prétexte que les cabarets favorisent l'ivrognerie ?

Toutefois, si les paris dans les courses donnent naissance à de réels abus, il faut reconnaître que dans bien des circonstances, ils s'appuient sur des bases raisonnables, sinon mathématiques, et que par leur importance ils excitent le génie des éleveurs et celui des entraîneurs, au point de porter le plus haut possible les qualités des sujets sur la tête desquels ils reposent.

Critiquer les courses et vanter les primes aux poulinières et aux pouliches, est une théorie séduisante qui produit son effet sur certains esprits, parce que l'intérêt des paysans y est directement engagé.

Cependant, qui est-ce qui produit les poulinières et les pouliches primées, en première ligne ? Le pur sang ou son dérivé le demi-sang.

Vouloir conserver les primes et frapper le pur sang en frappant les courses, c'est absolument agir comme celui qui, pour conserver un cours d'eau, chercherait à tarir ou à détourner la source qui l'alimente.

Certes, l'étalon seul est impuissant à donner au produit les qualités que l'on recherche. Il doit être secondé par l'influence de la mère et celle non moins efficace des bons soins des éleveurs.

En conséquence, il est d'une bonne administration de stimuler ces trois éléments en accordant largement des encouragements efficaces à chacun d'eux ; cependant, celui qu'il importe le plus de ne pas oublier, c'est l'étalon ; car, tandis que la prime à la poulinière n'a d'effet que sur un produit, l'encouragement à l'étalon se divise sur soixante au moins.

Aussi, quand les courses mieux étudiées seront appré-

ciées à leur juste valeur, ne trouveront-elles plus de détracteurs.

Que, comme toutes les institutions, elles aient eu à souffrir des tâtonnements, des changements de système, inhérents à toute création, il ne faut pas s'en étonner. Ici moins qu'ailleurs l'étonnement serait de mise ; car il est des choses dont parlent seulement ceux qui les ont sérieusement étudiées ; tandis que les courses, tous prétendent en parler et les juger. Combien ont eu ainsi de l'influence sur elles !

Quant à moi, j'ai la conviction de faire une chose honnête et utile en recommandant cette institution aux hommes appelés à régénérer notre malheureux pays. Elle doit concourir dans une large mesure à nous créer les ressources qui nous manquent et à nous affranchir du tribut considérable que nous apportons annuellement à l'étranger : à l'Angleterre et à l'Allemagne, à cette dernière surtout à laquelle nous ne devrions rien emprunter, pas même la haine dont elle nous a donné de si cruels exemples.

NOTE.

Le raisonnement et le témoignage des savants : Buffon, Daubenton, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, Baudement, M. de Quatrefages, démontrent que la science seule peut déterminer, d'une manière sûre et précise, la voie à suivre, pour obtenir dans la production animale les améliorations réclamées par nos besoins, lesquelles devront tourner au profit du producteur.

Si la plupart des industries sont florissantes aujourd'hui, c'est principalement aux sages applications des conquêtes de la science qu'elles le doivent.

Cependant, dans ces dernières, il suffit de diriger avec économie et discernement les lois qui régissent la matière inerte, et de leur appliquer des forces naturelles ou artificielles que le génie de l'homme est parvenu à régler avec une précision mathématique.

Pour pétrir la matière vivante, il faut, en outre, tenir le plus grand

compte des forces vitales, dont l'origine et l'essence sont des mystères que la science ne peut pénétrer et que la sagesse conseille de rattacher à Dieu. Ce sont ces forces qui mettent en mouvement les organes des êtres vivants.

Mais ces forces produisent des résultats différents, au point de vue économique, le seul qui nous intéresse ici, suivant une multitude de conditions que l'observation a permis de déterminer et qu'il est en notre pouvoir de modifier dans le sens de nos intérêts.

Pour obtenir le but qu'on se propose, il ne suffit pas de mettre en jeu, avec une parfaite intelligence, les meilleures conditions hygiéniques, inhérentes au sol, au logement, à la nourriture, à la gymnastique : il faut en outre choisir les types reproducteurs dont les facultés puissent imprimer chez le produit les qualités que ces conditions doivent développer.

Lorsque les qualités recherchées existent, quoiqu'à un faible degré, chez les divers individus constituant une race qu'on a sous la main, le problème est facile à résoudre : une sélection intelligente et soutenue est la meilleure voie à suivre.

Mais lorsque ce moyen est impuissant et qu'il y a nécessité de recourir au croisement, la question se complique et divise les esprits, au point d'entretenir chez l'artisan un sentiment de défiance.

La zootechnie n'est pas assurément une science nouvelle ; mais il faut bien reconnaître que, jusqu'à ces derniers temps, les savants ne l'avaient pas envisagée, ainsi qu'elle doit l'être, d'après les règles scientifiques dérivant de l'observation ou de l'expérimentation, l'une et l'autre dirigées par la connaissance des lois qui régissent les espèces et leurs variétés.

Ces dernières dérivent-elles d'un type commun, et les différences qui les distinguent doivent-elles être attribuées à l'influence des climats, du sol, de la domesticité, etc., etc. ?

Ou bien sont-elles indépendantes les unes des autres et ont-elles été formées chacune avec des caractères propres, immutables, en rapport avec le milieu où elles apparurent en sortant des mains du Créateur ?

Telle est la question qu'il serait d'une grande importance de pouvoir résoudre, afin de ne pas perdre, pour la discuter, un temps et des concours précieux, et de marcher dans une voie sûrement tracée.

Il est évident, en effet, que, si les caractères actuels d'une race sont le résultat des modifications que des circonstances multiples ont imprimées au type primitif, il sera possible de les modifier dans l'avenir comme ils l'ont été dans le passé, et d'assurer à ces modifications un signe de fixité analogue à celui que nous constaterions aujourd'hui.

A ce compte, avec le temps et en employant les moyens qui auraient agi

déjà, on devrait arriver à la transformation du coursier arabe en cheval boulonnais, ou en marchant en sens inverse à ramener ce dernier vers les types légers.

Au contraire, si chaque race possède ses caractères essentiels, qu'elle peut communiquer à une voisine, mais dont celle-ci ne conservera l'empreinte que pour un temps, on comprend la nécessité de recourir sans cesse à l'élément améliorateur et de n'utiliser les métis des deux sexes *inter se* que dans les limites établies par les besoins de la consommation.

Mais il peut arriver aussi, et il arrive assurément, qu'il y ait avantage à conserver chez le produit des qualités qui le rattachent dans des proportions définies à celles des deux races employées pour le croisement. On comprend dès-lors l'intérêt qui s'applique à la conservation des deux types, afin de pouvoir retourner d'un pas en arrière, quand il en a été fait un de trop en avant.

Le croisement de l'âne et de la jument nous fournit un exemple qui me paraît saisissant : de même l'une et l'autre espèces sont indispensables pour produire le mulet; de même il faudra un anglais et un breton pour obtenir un cheval tenant autant de l'une que de l'autre race.

Mais si rien ne peut détruire les caractères d'une race que celle-ci tient de son origine et qui sont dans son essence, il est cependant avéré que l'homme peut développer ses aptitudes variées aux dépens les unes des autres, suivant que le besoin s'en fait sentir. Toutefois il est certain que les aptitudes communes à plusieurs races ne peuvent être développées au même degré chez chacune d'elles. L'expérience démontre même quelles sont les limites qu'il n'est pas possible de franchir à cet égard.

Ces considérations à peine ébauchées me paraissent militer en faveur de la préexistence de la variété dans l'espèce. Ne semble-t-il pas que la main du créateur ait mis à la disposition des peuples des éléments divers, parmi lesquels chacun doit ou peut choisir celui qui est le mieux approprié aux conditions économiques, au milieu desquelles il vit.

Elles prouvent en tout cas combien il est indispensable de connaître les règles qui régissent les lois de l'hérédité, soit qu'il s'agisse de sélection seulement, soit qu'en outre on doive recourir au croisement.

Croirait-on que, parce que le cultivateur connaîtrait son sol comme un chimiste, l'organographie et la physiologie végétales comme un botaniste, il serait moins apte qu'il ne l'est à faire pousser les pommes de terre.

C'est cependant ce que prétendent beaucoup d'esprits très-éclairés... en d'autres matières que celle-ci.

En somme, on ne peut douter que l'intervention de la science (mais de la vraie, celle qui copie les lois de la nature) ne doive porter ses fruits dans la production animale, comme les sciences de la géologie, de la physique, de la chimie ont engendré des prodiges dans toutes les industries.

Mais combien la tâche d'instruire les ignorants est difficile, et quel est le meilleur chemin à prendre pour arriver au but ?

BIOGRAPHIES VENDÉENNES

CHARLES DE HILLERIN [1]

ET

BAUDRY DE SAINT-GILLES D'ASSON

RELIGIEUX DE PORT-ROYAL

PAR M. C. MERLAND.

Il est un livre dont la place est si bien marquée dans les annales de la littérature française, qu'on a donné son nom à l'époque qui l'a vu naître. M. Sainte-Beuve n'appelle pas autrement que l'année des *Provinciales*, l'année 1656 où elles furent publiées. Eh bien, ce livre que la police voulait étouffer à sa naissance; c'est à un Vendéen qu'on en doit l'impression ; ce fut à Baudry de Saint-Gilles d'Asson que fut confié le soin de le répandre. Entourée des circonstances qui l'accompagnèrent et de l'agitation qu'elle jeta dans la société, cette publication fut un des événements du XVIIe siècle. Elle

(1) Dreux du Radier, dans la *Bibliothèque historique et critique du Poitou*, l'appelle Charles de Hillerin, et comme pièce à l'appui, M. Dugast-Matifeux nous a communiqué la note suivante : — En commençant les fouilles des fondations, pour construire la nouvelle église de Belleville, près de

suffirait, à elle seule, pour que le nom que nous venons de prononcer ne restât pas dans l'oubli ; mais bien d'autres titres le recommandent à la mémoire des hommes et méritent qu'une notice de quelque étendue lui soit consacrée. Je lui associerai un autre religieux auquel il tient par trop de liens pour que je ne comprenne pas leurs figures dans le même cadre. Après avoir suivi des voies bien différentes, tous deux renoncèrent au monde qui leur offrait de brillants avantages, Charles de Hillerin, pour venir faire pénitence dans la retraite, Baudry de Saint-Gilles d'Asson, que son compatriote avait entraîné dans la célèbre abbaye de Port-Royal, pour en être l'homme d'affaires et le négociateur.

Si, au lieu d'un récit, j'avais à faire une étude, il me faudrait aborder de front le jansénisme dont Port-Royal devint le foyer principal. Au milieu de grandes vertus et de grands talents, j'y trouverais de grandes faiblesses et l'esprit de superstition coudoyant le génie. J'aurais à signaler, dans les questions religieuses, les croyances les plus sin-

Paris, dont Lassus était l'architecte, on a trouvé la pierre de l'ancienne, sur laquelle était gravée cette inscription :

CETTE PRÉMIÈRE PIERRE
A ÉTÉ POSÉE PAR
CHARLES DE HILLERIN,
CURÉ ET CHANOINE DE
SAINT-MÉDERIC, A PARIS,
LE IIIe JOUR DE JUILLET 1636.

Le docteur Hamon, qui avait dû le connaître, se serait donc trompé en lui donnant, dans son épitaphe, le nom de *Jacques*. Moreri affirme également que tel était son prénom et que l'auteur du nécrologe s'est trompé en l'appelant Charles.

En présence d'autorités si opposées, nous laissons au lecteur le soin de faire un choix. Tout en conservant quelques doutes sur son véritable nom, nous avons adopté celui de Charles.

cères, sinon les plus orthodoxes ; dans la polémique, une bonne foi contestable ; dans la pratique, un esprit exclusif et intolérant ; dans les habitudes, le plus souvent une grande humilité, quelquefois l'orgueil perçant à travers les trous du manteau ; à Port-Royal des Champs, bien que cette solitude soit loin d'être une thébaïde, des hommes d'une vie austère et édifiante ; en un mot, tout ce qu'il faut pour fonder un cloître, rien de ce qui est propre à former une société. Je n'en parlerai qu'en ce qui a trait aux deux personnages dont j'entreprends d'écrire la vie.

Charles de Hillerin, prêtre, docteur en Sorbonne, curé de Saint-Mery, à Paris, est né vers le commencement du XVIIe siècle, dans les environs de Fontenay-le-Comte. Son père, Henry de Hillerin, était prévôt général de l'Anjou, et son oncle, Jacques de Hillerin, chanoine de Notre-Dame de Paris, prieur commandataire des prieurés de Saint-Pierre de Mortagne et de Saint-Julien-de-Concelles, aumônier ordinaire du roi et conseiller au Parlement de Paris. Ce fut probablement ce dernier qui l'attira auprès de lui. Il y vint fort jeune, et, après avoir fait de fortes études classiques et théologiques, il entra dans la vie sacerdotale et fut pourvu, pour moitié, de la cure de Saint-Mery. Cette paroisse avait alors deux curés. De Hillerin y obtint de grands succès, comme orateur de la chaire, et se fit aimer de tous par la douceur de son caractère et l'amabilité de son esprit. Possesseur d'une belle fortune, il en consacrait une partie à de bonnes œuvres, mais il lui en restait assez pour faire figure dans le monde où il se plaisait fort. Il avait un nombreux domestique, équipage, table ouverte, un train de maison considérable. On assurait qu'il ne détestait pas la bonne chair, qu'il usait largement des biens de la terre, qu'en un mot il ressemblait plus à un prélat romain du siècle de Léon X qu'à un anachorète de Port-Royal.

Comment ce bon curé, qui comptait tant d'amis et dont la vie, pour être douce, n'avait au demeurant rien de condamnable, se prit-il tout d'un coup à l'amour de la retraite et au détachement des choses humaines ? Ce sont les grandes fautes qui d'ordinaire amènent les grands repentirs, et le curé de Mery n'avait tout au plus à se reprocher que des péchés véniels.

Au nombre de ses familiers se trouvait un homme d'une grande vertu et d'une grande piété. Quoiqu'il eût longtemps fréquenté la Cour, qu'il entretînt encore des relations avec elle, et que, dans l'intérêt de sa famille, il se soit laissé entraîner à des actes reprochables, Arnaud d'Andilly avait toutes les vertus du véritable chrétien. De Hillerin et l'ancien courtisan se rencontrèrent souvent, et ce fut le paroissien qui édifia son curé. Homme de la meilleure compagnie, réunissant à un haut degré les qualités du cœur et celles de l'esprit, d'Andilly ne ressemblait guère aux prêtres qui composaient le clergé de Saint-Mery, *quatre-vingt-six Normands et quatre Picards*, dit le docteur Besoigne dans son histoire de Port-Royal, *troupe de mercenaires qui faisaient du saint ministère un métier pour vivre et qui n'avaient rien d'ailleurs de la sainteté requise dans des ministres de Jésus-Christ.* La vulgarité de ces hommes et leurs habitudes charnelles jetaient de Hillerin dans une profonde tristesse ; il voulait sortir de ce milieu si peu en harmonie avec ses goûts, et si, d'un autre côté, il trouvait des esprits cultivés, là encore il n'était pas en paix avec sa conscience. Ce monde aimable et léger qui formait sa société, ce monde qui déployait tant de séductions pour enlacer dans ses filets un curé facile et indulgent ; ce monde, si brillant à l'extérieur, n'était au fond que corruption et vanité. Gens de robe, gens d'épée, gens d'affaires, gens titrés, grands commerçants et riches bour-

geois, ne différaient qu'à la surface et portaient dans le cœur les mêmes souillures et les mêmes vices. De Hillerin, quand il les quittait, ne pouvait retenir cette exclamation : *Quid est aliud penè omnes cœtus, quam sentina vitiorum !* (1)

Si à certaines natures l'exemple du vice est contagieux, aux âmes élevées, au contraire, il est le meilleur préservatif contre les mauvais penchants du cœur. C'est ce qui arriva à de Hillerin ; il s'exagéra ses fautes, il s'accusa presque d'être un sujet de scandale, se dit que c'était tout autre chose d'être un bon prêtre, suivant le monde ou suivant les vues de Dieu. Tourmenté de cette pensée, il s'ouvrit à son ami de l'intention où il était de changer de vie. C'est à cette occasion que d'Andilly le mit en rapport avec Duvergier de Hauranne.

Ceux qui ne connaissent le célèbre abbé de Saint-Cyran que par ses doctrines, pourraient croire que personne plus que lui n'était animé de l'esprit du prosélytisme religieux. Il n'en était rien pourtant. Il exigeait toujours de ceux qu'il dirigeait le temps et la réflexion, avant qu'ils prissent une grande résolution. Au moment où de Hillerin lui fit connaître l'intention où il était de quitter la cure de Saint-Mery, pour aller vivre dans une solitude, il le trouva plutôt opposé que favorable à ce grand renoncement de soi-même. Ces deux hommes se comprenaient néanmoins, et l'estime réciproque qu'ils se portaient avait établi entre eux une inaltérable amitié. Quand Richelieu, après avoir dit de Saint-Cyran, c'est le plus grand esprit et le premier homme de France, conformant peu sa conduite à son langage, l'eût enfermé à Vincennes dont il ne sortit qu'à la mort du cardinal, de Hillerin ne s'inquiéta pas d'encourir

(1) *Histoire de Port-Royal*, par le docteur Besoigne.

la colère du tout-puissant ministre et alla souvent visiter l'illustre prisonnier. Celui-ci le recevait toujours les bras ouverts et courait au-devant de lui pour l'embrasser, en s'écriant : voilà notre bon ami (1) !

Ce fut donc par les exemples que lui donna de Saint-Cyran, bien plus que par ses exhortations, que de Hillerin se fortifia chaque jour davantage dans l'intention d'abandonner les biens périssables de la terre, pour n'aspirer qu'à ceux de la céleste patrie. Il fut pourtant traversé plus qu'il ne pensait dans la résolution qu'il avait prise, les objections et les oppositions surgissant de toute part. De Saint-Cyran, ce directeur qui avait une influence toute puissante sur son esprit, était mort sans lui avoir donné une approbation décisive, sans même lui avoir laissé le mot d'encouragement qu'il en attendait. Son successeur, Singliu, trouvait la question délicate et ne se prononçait pas. Deux considérations le retenaient, et, encore plus que de Saint-Cyran, il avait des raisons pour ne rien précipiter. D'abord, il voulait être bien sûr que la vocation de celui qu'il dirigeait fût réelle et profondément réfléchie. Dans son expérience des hommes, il avait vu tant de gens qu'avaient entraînés des considérations mondaines ou quelque dépit secret, se repentir ensuite d'avoir cédé à un premier mouvement de l'âme, qu'il tenait presque toujours à s'assurer par une longue étude, si son pénitent obéissait bien véritablement à la voix de Dieu. Bien donc que de Hillerin n'eût pas attendu davantage pour réformer sa vie, qu'il se fût réduit au simple nécessaire, qu'au faste eût succédé chez lui la plus grande humilité, aux conversations futiles les méditations sérieuses, aux distractions mondaines la prière au pied de l'autel, Singliu différait encore.

(1) *Mémoires de Fontaine.*

Nous avons dit que le directeur des consciences, à Port-Royal, était retenu par une autre considération. De Hillerin avait su capter tous les suffrages, et, parmi ses paroissiens, il ne comptait peut-être pas un seul ennemi. Dans un temps de troubles religieux, quand Paris se partageait entre les molinistes et les jansénistes, où trouver un curé qui pût, comme lui, être bien accueilli de tous? Craignant que cette question ne devînt un sujet de discorde, son collègue de la cure de Saint-Mery, avec lequel il s'était trouvé auparavant plus d'une fois en désaccord, revenu maintenant à d'autres sentiments, le suppliait avec larmes de ne pas abandonner ses chers paroissiens qui certainement n'accorderaient pas à un nouveau venu toute la confiance qu'il leur inspirait. Quelle nécessité, lui disait-il, de quitter ainsi votre troupeau? N'est-ce pas plutôt un devoir pour vous de continuer à lui servir de guide, quand, sous la main d'un autre pasteur, il court le risque de se diviser? Si vous croyez que jusqu'à ce jour vous avez trop suivi la voie du monde, qui vous empêche de continuer à vous en tenir à l'écart, comme vous le faites en ce moment, sans pour cela abandonner ceux qui cherchent à vous retenir? Les bons exemples que vous donnez ne pourront que leur être profitables, et vous aurez fait plus pour le salut des âmes en édifiant vos frères, qu'en vous retirant dans une thébaïde où ils vous oublieront.

La famille de de Hillerin n'était pas plus favorable à son retour dans le Poitou; elle jetait les hauts cris et se montrait fort peu disposée à le bien accueillir.

Toutes ces raisons ne l'arrêtèrent point.

D'autres, d'un ordre bien différent, n'eurent pas plus de succès.

Quelques-uns de ses amis crurent pouvoir le retenir par des séductions purement humaines, par les tentations de

la sensualité la plus grossière. — « Lorsque j'étais curé, » disait-il par la suite, à Fontaine, je croyais que je » n'avais qu'à recevoir les offrandes, et je ne trouvais pas » de meilleur métier dans le monde ; je jouissais, avec » plaisir, de toutes les douceurs de la vie, j'étais bien » aimé de tous et bien venu chez tous ; mais quand il a » plu à Dieu de m'ouvrir les yeux et de me faire voir les » choses à fond, j'ai bien changé de sentiment, j'ai vu » que cette humeur facile et accommodante que j'avais » envers tout le monde, pour me faire aimer de tous, que » cette facilité à prêcher dans une chaire de prédicateur, » que cette gravité naturelle que j'avais en officiant à » l'autel, que toutes les autres choses qui pouvaient flatter » ma vanité étaient pour moi de grands piéges. Plus je » voulais quitter le monde, plus le monde s'efforçait de » me retenir. Dès le premier bruit que j'allais quitter ma » cure, il n'y eut personne qui ne voulût m'avoir chez lui, » pour me régaler. Je combattais, mais quelquefois je » résistais très-mal. L'abbé de Bernai, si célèbre par sa » bonne table, voulait, avec plus d'insistance, que j'allasse » manger chez lui ; j'eus peine à me trouver chez un » homme si décrié par la délicatesse de ses goûts. »

Un certain Gilles épuisa vainement, pour attirer son curé, tout ce que l'art culinaire a de plus fin et de plus délicat ; de Hillerin ne voulut point mordre à la pomme. Ce fut, au contraire, une raison de plus pour qu'il rompît avec les habitudes molles et sensuelles auxquelles il se reprochait de s'être laissé aller trop longtemps. Plus décidé que jamais à ne pas se laisser entraîner vers l'abîme qui s'ouvrait sous ses pas, il était aller trouver Singliu et lui avait fait connaître qu'il ne voulait pas différer plus longtemps de quitter Paris, pour aller s'enfermer dans son petit prieuré du Bas-Poitou.

Pressé de lui trouver un successeur, Singliu résistait toujours. Dans la pensée qu'un autre aurait sur l'esprit de de Hillerin plus d'autorité qu'il n'en avait lui-même, il l'adressa à un religieux de l'Oratoire, le père Gibiou. Mais ce père échoua aussi, et, de guerre lasse, Singliu, acceptant enfin la résignation de la cure de Saint-Mery, faite entre ses mains, demanda à son ancien titulaire de vouloir bien désigner son successeur.

Il y avait en ce moment à Paris, un prêtre d'une éloquence rare, joignant à de vastes connaissances en théologie, la pratique de toutes les vertus. Ce fut sur lui que s'arrêta le choix de de Hillerin. Mais toutes les supériorités ont des envieux et des ennemis. Le père Desmares, dont nous voulons parler, n'avait pas été épargné par la calomnie, et Singliu n'osa pas la braver.

Duhamel, curé de Saint-Maurice de Sens, fut appelé à recueillir la succession restée ouverte. Ce jeune prêtre n'avait encore été mêlé à aucune des discussions religieuses qui, plus tard, rendirent son nom célèbre. Si la sévérité de ses mœurs le rendait particulièrement recommandable, l'exagération de son zèle et l'excentricité de sa conduite ne lui avaient pas concilié tous les esprits dans sa paroisse. Il ne s'était pas borné à des prédications incessantes contre le relâchement des mœurs, à des éloges outrés de la vie ascétique, il avait voulu rétablir les confessions et les pénitences publiques, et, joignant le geste à la voix, il avait plus d'une fois administré de vigoureux soufflets à ceux que ses arguments n'avaient pas pu convaincre. Qui le croirait ? De pareilles extravagances, bien propres à le rendre un objet de risée, lui avaient conquis l'estime de Port-Royal, et, dans la préface de son livre de la *fréquente Communion*, le grand Arnauld n'avait pas eu assez d'éloges pour une pénitence ridicule que Duhamel avait imposée à un curé,

lequel, après avoir donné de mauvais exemples à ses paroissiens, les avait édifiés depuis par son repentir.

L'histoire que l'on trouve dans le libelle, ayant pour titre : *Le grand chemin du jansénisme au calvinisme*, est une de ces calomnies dont les partis ne sont jamais avares. Non-seulement de Hillerin ne présenta pas Labadie pour son successeur, ainsi que cela est affirmé dans l'écrit dont nous parlons ; mais, en ce moment, ils étaient séparés l'un de l'autre par cent cinquante lieues de distance, et de Hillerin a toujours affirmé qu'il ne l'avait jamais vu et qu'il n'en avait reçu qu'une lettre à laquelle il avait cru ne pas devoir répondre.

Libre enfin, l'ancien curé de Saint-Mery ne voulut pas prendre congé de ses paroissiens, sans leur adresser ses adieux. Pour la dernière fois, il monta dans la chaire qu'il avait occupée avec tant d'éclat et leur déclara qu'il ne partait que pour aller faire pénitence.

Il avait bien jugé des hommes. Ceux-là même qui avaient fait tant d'efforts pour le conserver, n'attendirent pas son départ pour s'éloigner de sa personne. Aussitôt qu'il se fût aperçu qu'avant même de quitter sa paroisse, son curé commençait ses réformes, qu'il réduisait son domestique et mettait ordre à ce que les superfluités du luxe fussent bannies de sa maison ; ce monde, qui ne pouvait se passer de lui, qui l'avait tant adulé, qui le proclamait le modèle des curés de Paris, commença à oublier le numéro de sa demeure, et l'estime des grands s'évanouit le jour où il n'eut plus de carrosse. Les pauvres seuls ne purent se consoler de son départ. — « Il n'y avait pas un œil qui fût » sec, et sa maison ne désemplissait pas. C'était un flux et » un reflux continuel. Les uns sortaient, les autres entraient, » tous le visage baigné de larmes et éclatant en sanglots. » La nuit avait peine à chasser le monde, et ils prévenaient

» le point du jour (1). » Ce fut seulement entre les malheureux et leur bienfaiteur qu'éclatèrent les sanglots et les déchirements du cœur.

De Hillerin se mit en route le 16 février 1644. Il ne partait pas seul : Fontaine et un digne ecclésiastique du nom de Juliers allaient partager sa retraite.

Pauvre orphelin, qu'au temps de sa fortune il avait retiré dans sa maison, Fontaine, dont l'âme s'était fortifiée des préceptes de l'Évangile, rendait en dévouement, au curé de Saint-Mery, tous les soins qu'en avait reçus son enfance et sa première jeunesse. Le sentiment de la reconnaissance ne s'éteignit jamais dans son cœur, et, bien longtemps après, quand, dans les dernières années de sa vie, il confiait au papier ses souvenirs, c'est à la mémoire de son bienfaiteur qu'il consacrait les pages les plus touchantes de ses mémoires.

Arrivés au lieu de leur retraite, les trois voyageurs trouvèrent le prieuré de Saint-André dans un état de délabrement complet, tout y manquait, même les meubles les plus indispensables. Les murs des appartements étaient lézardés et ornés de moisissures qu'entretenait l'humidité de l'atmosphère. C'est dans un grenier, dont le contraste avec son ancienne cure était fait pour effrayer une âme moins résolue à la pénitence, que s'installa gaiement Charles de Hillerin. Il y trouvait ce que son cœur demandait depuis longtemps, des mortifications pour sa personne, et, autour de lui, des misères à soulager. Mais, à ses yeux, pour racheter le passé, ce n'était pas assez que de prier Dieu et faire des œuvres de charité, il fallait aussi mortifier la chaire. Il se couvrit donc d'un cilice, et, par les plus grandes chaleurs de l'été, se livra au travail avec une

(1) *Mémoires de Fontaine.*

telle ardeur que, les forces trahissant son courage, il arrosait la terre avec la sueur qui découlait de son front. C'est ainsi qu'il faisait, suivant l'expression de Fontaine, *pénitence à feu et à sang*. Ce cher orphelin et l'ecclésiastique dont nous avons parlé étaient les seuls témoins de sa pénitence. Sa santé ne tint pas contre tant de fatigues ; pour ne pas succomber à la peine, il lui fallut, à son grand regret, abandonner une vie si laborieuse. Alors il se plongea dans la méditation et la prière, faisant sa lecture favorite des saints et, en particulier, de saint Augustin. Il annotait les œuvres de ce grand docteur de l'Eglise ; mais c'était uniquement pour avoir toujours devant les yeux les vérités qu'il y rencontrait et nullement pour laisser un livre à la postérité. Son humilité ne lui permettait pas d'avoir une telle pensée. Il en était même venu, en jetant un coup-d'œil sur le passé, à se rappeler avec peine les applaudissements et les éloges que lui avaient valu ses sermons. Il n'avait pas oublié qu'à cette époque de sa vie la louange

Chatouillait de son cœur l'orgueilleuse faiblesse.

Et, pour ne pas tomber dans le même péché, non-seulement il s'était interdit la chaire, mais même l'enseignement du catéchisme aux petits enfants.

Attaché, par les liens de la reconnaissance, à celui qui lui avait donné le pain du corps et la vie de l'âme, Fontaine ne comptait point quitter le prieuré de Saint-André. Quoiqu'il n'eût alors que dix-huit ans, sa seule ambition était d'y vivre et d'y mourir. Mais, de Hillerin, pensant que Dieu avait d'autres vues sur lui, refusa d'accepter ce sacrifice et le conduisit à Port-Royal, pour achever des études qui n'étaient encore qu'ébauchées.

De Hillerin, qui n'avait fait le voyage de Port-Royal qu'en vue de l'éducation de Fontaine, se réchauffa lui-

même au foyer de tant de vertus et de tant de lumières. Déjà dégagé des liens du monde, il se retrempa encore au contact de ces hommes austères qu'il prit pour maîtres et pour modèles (1).

De retour à son prieuré de Saint-André, il était bien décidé à n'en plus sortir ; une circonstance inattendue vint changer sa résolution. Son successeur dans la cure de Saint-Mery, Duhamel, après avoir montré, dans l'exercice de son ministère, un zèle inconsidéré et excessif, était allé porter ailleurs l'esprit de réforme et d'innovation dont il était animé. Tous les anciens paroissiens de de Hillerin, ceux même qui avaient paru indifférents à son départ, se tournèrent alors vers lui, le suppliant de reprendre la place qu'il avait abandonnée, et, à force d'instances, finirent par l'ébranler. Au lieu des séductions grossières qu'ils avaient déployées pour le retenir, ils eurent recours aux seuls moyens propres à lui donner la tentation de se rendre à leurs vœux. Ils lui dirent que, depuis son départ, tout était changé dans la paroisse de Saint-Mery, que la division y avait pénétré par mille voies, que le troupeau était tombé d'égarements en égarements, et que lui seul pourrait le rappeler dans le sentier de la droiture et de la piété. Ils ajoutèrent que s'il ne se rendait pas à leurs prières, s'il les abandonnait sans espoir de retour, l'esprit de vertige et d'erreur qui s'emparait de toutes les têtes pourrait les porter aux plus coupables excès.

Touché de ce triste tableau, songeant à ses frères égarés

(1) Il semblait que M. de Hillerin ne faisait ce voyage que pour moi, c'était sa pensée à lui-même ; cependant Dieu avait ses fins. Il lui fit voir, dans ce lieu où il m'amenait, des exemples de pénitence dont la seule vue le couvrait de confusion ; ils lui servirent comme d'un heureux contre-poids, pour l'empêcher d'avoir d'autres sentiments de ce qu'il venait de faire que ceux qu'il devait avoir. *(Mémoires de Fontaine.)*

qui n'avaient jamais cessé de lui être chers, entraîné peut-être par le secret désir de vivre dans le voisinage de Port-Royal, il se demanda si ce n'était point un devoir pour lui de reprendre une place où sa présence et ses exhortations pourraient seules assurer le salut des âmes. Dans cette pensée il s'adressa à son ancien directeur, le priant de le rétablir dans la cure d'où il était sorti, presque malgré ses conseils. Mais cette fois, Singlin croyant voir, dans cette demande, le péché d'orgueil ou l'esprit de versatilité, lui répondit par un refus dont les termes étaient un peu durs. — « Quoique vous en pensiez, lui disait-il, » un pareil retour ne pourrait produire que le plus mau- » vais effet. On ne prend pas de résolutions aussi graves » que celle que vous avez prise, pour ne pas y persévérer. » Se comporter autrement, c'est se moquer de Dieu ; or, » *Deus non irridetur.* »

Loin de témoigner le moindre mécontentement de cette réponse, de Hillerin ouvrit les yeux sur le danger qui le menaçait, et, bien décidé désormais à rester ferme dans la voie où il était entré, il bénit la main qui l'avait empêché d'en sortir. D'ailleurs, l'éloignement n'interrompit jamais ses relations avec Port-Royal, elles devinrent au contraire plus fréquentes que jamais. Il y fit de nombreux voyages, un entre autres, pour renouveler ses vœux entre les mains de Sacy. C'était le jeune homme qui voyait s'agenouiller à ses pieds le vieillard, blanchi par les années et les austérités.

L'ancien curé de Saint-Mery ne tenait pas à Port-Royal, seulement par la communauté des idées, il y avait contracté de saintes amitiés. Si Fontaine était plus particulièrement l'objet de son affection, en dehors de cette jeune âme qui répondait si bien à la sienne, de Hillerin comptait beaucoup de religieux qui lui étaient chers. L'un d'eux, Dufossé,

le même qui a laissé des mémoires sur Port-Royal, entreprit même un voyage pour le venir voir dans son ermitage. Mais, en ce moment, de Hillerin était à Angers, auprès de l'évêque Henry Arnauld, frère du célèbre docteur, qu'il visitait quelquefois, pour s'édifier par l'exemple de ses vertus. Les deux religieux s'y rencontrèrent, et, s'y fortifiant l'un l'autre contre les persécutions dont Port-Royal était l'objet, ils se promirent de marcher plus résolument que jamais dans la voie du Seigneur.

Le prieuré de Saint-André avait des voisins riches et puissants. La famille Baudry d'Asson dont je veux parler, se composait, au dire de Fontaine qui avait dû la connaître, de douze enfants mâles, de six, suivant dom Rivet, de cinq seulement, à en croire le docteur Besoigne, tous grands et forts, respectés et redoutés dans la contrée. Plusieurs avaient servi la cause royale dans les guerres de religion dont le Bas-Poitou avait été longtemps le sanglant théâtre, et, depuis que les douceurs de la paix avaient succédé aux horreurs des discordes civiles, ces vaillants hommes n'ayant plus d'autres ennemis à combattre, couraient le cerf et le sanglier, bien persuadés, comme tout le monde l'était alors, que la chasse n'était pas seulement un exercice salutaire; mais qu'elle devait faire partie de l'éducation d'un gentilhomme.

L'un des frères, Antoine Baudry de Saint-Gilles d'Asson dont il va être question ici, ne s'était pas borné à l'art cynégétique; il y avait ajouté trois années de théologie en Sorbonne, savait du grec, avait des lettres, et devait se trouver quelque peu dépaysé au milieu de gentilshommes qui connaissaient beaucoup mieux la langue du roi Phœbus et celle de Jacques du Fouilloux, que les poésies d'Homère et la philosophie d'Aristote.

Esprits cultivés, demeurant porte à porte, de Hillerin et

Antoine Baudry d'Asson se recherchèrent et ne tardèrent pas à se comprendre. Les bonnes œuvres du prêtre, son esprit d'humilité, en même temps que sa foi vive et profonde, firent une grande impression sur l'âme du chasseur. Pour l'arracher au monde, de Hillerin ne se contenta pas des bons exemples qu'il lui donnait et de ses exhortations; il appela à son aide le grand docteur en Sorbonne, dont le dernier écrit passionnait et passionna longtemps après la France tout entière. Arnauld venait de publier le livre de la *fréquente Communion*. On ne se douterait guère qu'un livre qui partagea le clergé du royaume, qui, pendant que l'ordre entier des jésuites se soulevait contre sa doctrine, recevait l'approbation de seize évêques, de vingt docteurs et des curés de Paris ; un livre dont la lecture, dans une des assemblées des évêques de la province d'Ausch, fut recommandé aux fidèles avec des éloges extraordinaires et dont Pascal ne pouvait parler sans admiration, dut, en partie, sa naissance à deux grandes dames, qui, l'une et l'autre voulaient faire leur salut, mais dont la première prétendait qu'on pouvait arriver au ciel par un chemin semé de fleurs, tandis que la seconde disait qu'il fallait qu'il fût hérissé d'épines. C'étaient Mmes de Sablé et de Guémené.

Mme de Sablé avait pour directeur un jésuite, suivant son goût pour le monde. Peut-on recevoir la communion en allant au bal et au spectacle, lui demandait-elle ? Certainement, répondait l'indulgent confesseur, le sacrement de l'eucharistie possédant la vertu de ramener le pécheur, on doit approcher d'autant plus souvent de la sainte table, qu'on s'égare davantage. Un pareil casuiste convenait fort à Mme de Sablé. Danser la nuit et communier le lendemain, satisfaire à Dieu et au plaisir, pouvait-on demander rien de mieux ?

Le directeur de Mme de Guémené ne l'entendait pas ainsi. L'eucharistie, disait-il, est un sacrement qui demande tant de sainteté, que ce serait le profaner que de le recevoir avec un cœur impur et une âme non repentante.

Cette controverse entre deux prêtres dont la doctrine était si opposée, arriva, par la bouche de leurs belles pénitentes, jusqu'à Port-Royal, où elle causa un grand scandale à l'endroit du directeur si accommodant et si facile. Arnauld prit la plume pour lui répondre. A vrai dire, ce fut plutôt l'occasion que la cause de la composition de son livre. La question n'était pas nouvelle, et l'abbé de Saint-Cyran, dont les doctrines étaient restées en grande faveur à Port-Royal, l'avait résolue dans le sens le plus restreint. De Hillerin mit entre les mains de Baudry de Saint-Gilles d'Asson, le livre de *la fréquente Communion,* en l'engageant à se bien pénétrer des vérités sévères qu'il renfermait.

La victoire d'Arnauld fut complète.

Bien qu'il aimât le monde et qu'il y fût fort goûté, surtout à cause de son talent de musicien; bien qu'il fût bénéficier, possédant deux chapelles et un prieuré, les deux chapelles à la nomination de sa famille et le prieuré dépendant de l'abbaye de Geneston, propriété de Pontchâteau, avec lequel il avait déjà des relations d'amitié, Baudry d'Asson, après avoir fait ses adieux à sa famille, vint un jour prier de Hillerin de le conduire à Port-Royal. C'est ce qu'attendait l'ancien curé de Saint-Mery. Plein du souvenir du prêtre qui l'avait tant aidé lui-même de ses conseils, il remit son jeune ami entre les mains de Singliu; le pénitent se trouva digne du confesseur (1).

(1) Je me suis demandé bien souvent, si, dans le cas où Baudry d'Asson, avant de prendre la grande résolution que nous venons de faire connaître, aurait cru devoir demander un conseil à son évêque, comme la chose a pu

Du jour où il s'était enfermé dans le prieuré de Saint-André, de Hillerin, non-seulement avait renoncé à la prédication, comme nous l'avons déjà dit, mais aussi à toutes les autres fonctions sacerdotales, se croyant indigne de les remplir. Absorbé de plus en plus dans la prière et le recueillement, il ne se décida à faire enlever une tumeur qu'il avait au genou, que parce qu'elle l'empêchait de s'agenouiller devant l'image de Dieu. L'opération fut si

avoir lieu, s'il eût rencontré du côté de ce prélat une grande opposition, j'ai de fortes raisons de penser le contraire. Dans ce moment, l'ordre des jésuites n'était pas en odeur de sainteté auprès du Chapitre de Luçon, et toute recrue que faisait Port-Royal ne devait pas lui être désagréable. Je fournis, à l'appui de ce que j'avance, une lettre fort curieuse extraite du recueil de Mlle Périer, recueil que l'on trouvera à la bibliothèque Richelieu, département des Manuscrits.

Réponse du Chapitre de Luçon, à une lettre de MM. les Chanoines de la cathédrale de Clermont, en Auvergne, 1656.

« Messieurs, Nous voudrions être assez heureux pour pouvoir contribuer » aux justes desseins que vous avez pour le maintien de votre illustre Com- » pagnie, par la vôtre du 5 mai, dont il vous a plu nous honorer. Nous nous » ressentons si fort vos obligés de la croyance qu'avez en notre zèle, que » nous voudrions être assez avantagés pour vous en donner des preuves ir- » réprochables, et de l'inclination que nous avons pour contribuer à l'accom- » plissement de vos saintes intentions, pour secouer le joug que les laïques » veulent vous imposer; et à l'éloignement des révérends Pères jesuites » de votre ville, et d'autant plus que ce sont des personnes qui semblent » n'avoir pour but que la destruction de la hiérarchie ecclésiastique, et de » ternir la gloire des communautés célèbres, abusant de la crédulité des peu- » ples et du prétexte de l'utilité publique, pour s'introduire dans les lieux qu'ils » croient leur être avantageux. Nous avons jusqu'à présent, grâce à Dieu, » eu un bonheur que ces révérends Pères à qui rien n'est impossible, n'ont » rien eu à démêler avec nous, ni nous avec eux, pour l'établissement en » ce lieu; iceux n'ayant pas jugé que Luçon qui est un lieu de tout temps » fort affligé de misères, et qui a été le théâtre de la guerre des Huguenots,

cruelle, qu'après l'avoir subie, il déclara qu'il n'aurait pas le courage de s'y soumettre une seconde fois, dans le cas où elle redeviendrait nécessaire. Heureusement qu'il ne fut pas mis à cet épreuve, et, qu'après de grandes souffrances, il guérit radicalement.

La retraite qu'il avait choisie, comme lieu de pénitence, ne lui suffisait plus ; ses visites à Port-Royal se multi-

» fut capable de quoi satisfaire leur charité sans limite, qui est de s'appro-
» prier tout pour la plus grande gloire de Dieu; ils ont toutefois eu assez
» d'adresse par des menées secrètes, pour nous obliger par cy-devant, à
» leur arrenter quelques domaines d'un bénéfice qui est la prévôté de Fon-
» tenay, un des premiers de notre église, et parce que les lieux qu'ils
» demandaient étaient fort éloignés de nous, et qu'ils devaient autant et plus
» que la chose ne valait; dans l'appréhension qu'en leur refusant, ils ne
» s'approchassent de nous, nous leur accordâmes volontiers ; et ayant vu
» cette première facilité, ils s'étaient persuadés que le dessein de s'établir
» parmi nous, leur succéderait aisément ; ils entreprirent il y a deux ans
» ou environ, de faire changer le bien de ladite prévôté, qui est à leur
» approche et à leur commodité, pour quelque bien sis aux environs de
» Luçon, qui pouvait valoir les trois quarts moins que ce qu'ils demandaient,
» sans considérer les avantages qu'ils en retireraient et les torts que nous en
» recevrions, le tout à l'intention de réunir ledit bien et ledit bénéfice à leur
» corps et société, ainsi qu'ils demandèrent peu après à Mgr notre évêque,
» par une requête qu'ils lui présentèrent à cet effet, dont ils terminaient : *Si*
» *mieux n'aime moudit seigneur, unir ladite prévôté au corps desdits Pères*
» *jésuites*. Lequel dessein ayant été découvert, et eux voyant qu'ils n'y pou-
» vaient réussir, se désistèrent de leur poursuite téméraire, ce qui nous
» obligea à nous roidir contre une entreprise si inouïe à laquelle nous
» n'avons pas ouï parler depuis..... »

A la même demande, le Chapitre de Nantes fit une réponse aussi hostile aux Jésuites. Rappelons encore que Pierre Nivelles, alors évêque de Luçon, fut un des rares prélats qui refusèrent leur signature à la lettre par laquelle cinq archevêques et évêques déféraient au Pape qui les condamna, les cinq fameuses propositions de Jansénius. On lit enfin, dans le journal de Baudry d'Asson, que Ruchaud, chanoine théologal de Luçon, refusa de signer la censure contre Arnauld.

pliaient, et, chaque année, il s'y rendait comme à la source d'où s'échappait l'eau vivifiante dont son âme était altérée. Ce fut dans un de ces voyages qu'il fut frappé d'une maladie qui le conduisit rapidement au tombeau. Une de ses dernières pensées fut pour Fontaine, auquel il légua les œuvres de saint Augustin, objet de ses longues méditations. Il mourut le 14 avril 1669, sur la paroisse de Saint-Jacques le Haut-Pas, où, suivant son désir, il fut enterré aux pieds de Saint-Cyran. Son cœur fut transporté dans une des chapelles de Port-Royal, et le docteur Hamon lui fit cette épitaphe :

Hic jacet cor Jacobi d'Hillerin, olim parochi meridici, qui cum magno omnium plausu evangelium, memor domini Jesu, qui cœpit facere et docere, raro sed utili exemplo, ad originem fidei reversus, pœnientiam agere maluit quàm prædicare. Cum deum elegit ad quietem solitudinis vocantem a mundo abjectus est, et amissa plusquam sex decem millia librorum annui reditus, ut fructuosior esset amor pauperum damno conjunctus, si damnum est amittere peritura et perdentia, tanti beneficii recordatio, nunquam intermissa, et sæpe cum lacrymis fidei et charitatis memorabat quantum deo deberet, qui tam vili et tam facili jactura contractus, regnum cœlorum obtulit non merenti (1).

(1) Ci-gît, le cœur de Jacques de Hillerin, de son vivant, curé de la paroisse de Saint-Mery. Au moment où il prêchait l'évangile aux applaudissements de tous ceux qui venaient l'entendre, se rappelant que le Christ avait fait précéder sa parole par des actes, et revenu à la source de la foi, il préféra, exemple bien utile et bien rare, faire pénitence que briller dans la chaire. Lorsqu'il eût entendu la voix de Dieu qui l'appelait au repos de la solitude; bravant le mépris des hommes, il abandonna plus de seize mille livres de rente, pour que, devenu pauvre par cette perte, si toutefois l'on peut appeler perte, l'abandon de biens périssables et qui peuvent empêcher notre salut, son amour pour les malheureux lui fut méritoire. Le souvenir

Charles de Hillerin ne s'est pas borné à édifier les fidèles par les longues années de sa pénitence. Avant de se retirer dans le prieuré de Saint-André, il avait composé un livre ayant pour titre : *Les Grandeurs du verbe incarné.* Ce livre, au dire de Dreux du Radier, pourrait bien n'être qu'un abrégé de celui que son oncle avait publié sur le même sujet.

Nous avons interrompu notre récit au moment où l'orgueil de la naissance et de la richesse, faisant place, dans son âme, à l'ardeur de la foi, Baudry d'Asson renonçait au rang qu'il pouvait occuper dans le monde, pour venir, au sein d'une célèbre abbaye, s'humilier devant Dieu.

Pour lui, les biens de la terre n'avaient plus de prix ; il aspirait à la pauvreté comme d'autres aspirent à la fortune. Aussi, en entrant à Port-Royal, quitta-t-il un de ses bénéfices dépendant de l'abbaye de Geneston, dont il fit la remise aux chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, au prix d'une modique pension de 800 livres. Quant aux deux chapelles qu'il possédait, il n'eut pas demandé mieux que de s'en démettre ; mais comme sa famille en nommait les titulaires et qu'il craignait qu'elles ne fussent données, contrairement à ses intentions, il se décida, bien à regret, à les garder, abandonnant aux pauvres leur revenu dont il ne voulut pas toucher une obole.

Port-Royal touchait à ses jours d'épreuves et de luttes. Si la mort de Richelieu, en ouvrant à Saint-Cyran les portes de Vincennes, lui avait rendu une liberté dont il ne devait pas jouir longtemps, puisqu'il mourut quelques mois après sa délivrance, les colères allumées ne s'étaient point

d'un si grand bienfait ne s'effaça jamais de son âme, et, dans l'ardeur de sa foi et de sa charité, il rappelait avec larmes, combien il devait être reconnaissant envers Dieu, qui, satisfait d'un si léger sacrifice, lui avait ouvert, sans qu'il en fût digne, le royaume des Cieux.

éteintes. J'ai déjà parlé du soulèvement que le livre de la *fréquente Communion* avait produit au sein d'un ordre célèbre et de toutes les attaques dirigées contre les doctrines d'Arnauld. Dominées par une compagnie qui ne cessait de répéter que Port-Royal était un nid d'hérésies, la Cour, la reine en particulier, étaient devenues, pour tout ce qui appartenait à cette maison, des adversaires aveuglément passionnés dans leur haine.

S'il comptait des ennemis puissants et nombreux, Port-Royal ne manquait pas non plus de chauds partisans. Les curés de Paris, et, à leur tête, le célèbre coadjuteur, n'avaient pas hésité à prendre hautement sa défense. En dehors du clergé, les hommes les plus distingués, parmi lesquels on rencontrait principalement des magistrats, ne craignaient pas de faire connaître publiquement toute l'estime qu'ils portaient à une maison qui renfermait dans son sein des personnages d'une grande vertu et d'un grand talent. Si l'on contestait la parfaite orthodoxie de leurs doctrines, personne, en effet, n'aurait osé nier que les solitaires de Port-Royal ne fussent des hommes convaincus, et qu'il ne se trouvât parmi eux des savants et des écrivains du premier ordre. Tous n'y étaient pas entrés dès leur enfance, ainsi que l'avaient fait Sacy et Nicolle; avant de s'y rencontrer, beaucoup avaient suivi, dans le monde, des voies différentes. Les uns, comme Lemaître, avaient été l'honneur du barreau ; d'autres, comme d'Andilly, d'habiles politiques qui ne dépouillèrent jamais la robe de courtisan ; d'autres, comme Arnauld, de célèbres docteurs en théologie ; de braves militaires, enfin, avaient quitté l'épée pour venir y porter la croix. D'ailleurs, ils ne conservaient aucune distinction propre à rappeler le rang qu'ils avaient occupé dans la société. On y voyait confondus des princes, des ducs, des gentilshommes de grande maison, des bour-

geois et des enfants du peuple. Il en fut de même des plus grandes dames, dont quelques-unes ne rougirent pas, ainsi que le fit une princesse de sang royal, de porter des haillons, après s'être revêtues longtemps de brillantes parures. Désenchantés des vanités du monde, tous venaient chercher, dans une vie nouvelle, le calme de l'âme et le repos de la conscience. Ils ne devaient pas tarder à se voir poursuivis, avec un archarnement extrême, par ceux auxquels ils abandonnaient les grandeurs et les richesses.

Les heures de la prière, de l'enseignement et de l'étude, n'absorbaient pas tous les instants des solitaires de Port-Royal ; ils consacraient leurs loisirs et leurs récréations à des travaux manuels. Le plus grand nombre se livrait à la culture des champs et des jardins. Ils faisaient les foins, coupaient les blés, émondaient les arbres, récoltaient les fruits, semaient les grains, labouraient la terre ; *souvent vêtus d'un cilice et ceints d'une chaîne de fer.* (1)

Quelques-uns avaient des emplois plus humbles encore. M. Jankins, gentilhomme anglais, était portier ; M. de Gibron faisait la cuisine ; M. Deschamps-Deslandes était garde ; M. Giroult de Bissé servait les hôtes ; le docteur Hamon, quand il ne soignait pas les malades, tricotait des bas.

Baudry d'Asson fut placé à Port-Royal des Champs, où il cumula, au dire de dom Rivet, l'état de menuisier avec celui de savetier. Il se fit construire, dans le jardin, un petit logis couvert de chaume, qu'en raison du nom qu'il portait, on appela le palais de M. de Saint-Gilles. Le châtelain y apporta sa gaieté, son entrain, sa bonne volonté et une rare aptitude à toute chose. Son activité fut mise à profit, et il ne tarda pas à être chargé de la direction de

(1) Nécrologe de Port-Royal.

tous les travaux agricoles de l'abbaye, dont il devint comme l'intendant. En même temps, il s'occupait des affaires particulières des religieuses, leur rendait mille services, était l'homme indispensable de la maison. Depuis 1636, les religieuses avaient quitté Port-Royal des Champs pour venir habiter Port-Royal de Paris. Quoique résidant d'ordinaire à son palais de Saint-Gilles, Baudry d'Asson venait à Paris toutes les fois que les intérêts de la communauté ou ceux des sœurs en particulier y rendaient sa présence nécessaire, c'est-à-dire fort souvent (1).

Cette vie si occupée ne lui paraissait pourtant pas assez méritoire. Il croyait que, pour un pécheur tel que lui, la règle de la maison était trop douce et que sa pénitence ne pouvait y être qu'imparfaite. Bien qu'il ne mangeât pas de viande et ne bût du vin que rarement, il lui suffisait d'y être autorisé pour penser que toutes les sensualités étaient à sa portée. Port-Royal n'était donc pas absolument la retraite suivant son désir ; il lui fallait des jeûnes plus longs que ceux qui lui étaient imposés, des privations plus grandes, des mortifications plus nombreuses, une soumission plus absolue. L'abbaye de Saint-Cyran, où la règle était plus sévère, lui convenant davantage ; il fit des démarches pour y entrer. Mais l'abbé Barcos, directeur de

(1) Le nom de Baudry d'Asson a été conservé à Port-Royal des Champs. On l'y trouve, dans la meilleure compagnie, à la maison des Granges, sur la façade du côté du jardin, où l'on peut lire l'inscription suivante :

DE 1648 A 1679.

ONT HABITÉ CETTE MAISON SOLITAIRE :

A. ARNAULD.
B. PASCAL.
L.-M. SACY.
J. HAMON.
DE SÉVIGNÉ.
DE SERICOURT.
DE PONT-CHATEAU.
DESPINAY.
VITARD.
D'ASSON.
DE BELAIR.
P. NICOLE.
J. RACINE.
A. LEMAISTRE.
C. LANCELOT.
A. D'ANDILLY.
DE LUZANCY.
DE PONTIS.
DE GIBROU.
JENKINS.
DE BESSY.
DESLANDES.

cette maison, qui, d'abord, avait bien accueilli sa demande, ayant appris combien il serait difficile de le remplacer à Port-Royal, le détourna de l'idée qu'il avait de l'abandonner.

Ce n'était pas seulement comme régisseur de la maison des Champs et comme l'homme d'affaires des religieuses que Baudry d'Asson avait su se rendre utile ; la guerre sourde que depuis longtemps un certain monde faisait à Arnauld et à ses amis, venait d'éclater, et il devenait nécessaire d'avoir sous la main un homme actif, propre à tout, prêt à tout, un homme *au poil et à la plume,* suivant l'expression de Fontaine. A Port-Royal, il n'y eut qu'une voix pour confier cet emploi à Baudry d'Asson.

De ce jour, il devint l'agent principal de la maison et rien ne s'y fit sans sa participation. Pour déjouer les recherches de la police dont les agents l'épiaient sans cesse, quand il sortait de Port-Royal, il quittait l'habit religieux pour reprendre l'épée de gentilhomme, et, si l'évêque de Luçon s'en plaignait, il répondait que de puissants intérêts lui faisaient un devoir d'agir de la sorte. Rompu aux affaires, il tenait tête aux procureurs, et, lorsqu'un arrêt du Châtelet menaçait sa liberté, il ne s'effrayait pas pour si peu de chose.

Jansénius était mort en 1638, laissant un livre fameux, *l'Augustinus,* livre publié seulement en 1640, et dont l'apparition fit naître tant d'orages au sein de l'Église. L'auteur expliquait, à sa manière, la doctrine de saint Augustin, touchant la grâce, le libre arbitre et la prédestination ; il prenait corps à corps le jésuite Molina, dont le nom passa à ses partisans, comme Jansénius donna le sien à ses adeptes.

Les molinistes trouvèrent dans ce livre cinq propositions hérétiques, propositions restées célèbres. Elles furent con-

damnées une première fois, en 1653, par le pape Innocent X, et une seconde, en 1656, par le pape Alexandre VII. Tous les évêques reçurent la bulle de condamnation, même le cardinal de Retz, qui, en raison de ses anciennes relations avec Port-Royal, avait d'abord hasardé quelques timides objections.

Jansénius avait été l'ami de Saint-Cyran ; presque tout Port-Royal, et en particulier Arnauld et Nicolle, prirent chaleureusement sa défense, niant avec énergie que les cinq propositions se trouvassent dans son livre, et cherchant à prouver que ce que la bulle condamnait dans *l'Augustinus,* avait été mal compris. Les jésuites maintinrent leurs accusations, et alors s'alluma cette guerre où se mêlèrent tant de passions, guerre dont les péripéties furent, pour les religieux et les religieuses, l'exil, l'emprisonnement, la persécution ; et qui, après une paix plus apparente que réelle, eut pour dénouement la démolition des bâtiments de Port-Royal, la violation des tombeaux et la dispersion des cendres qu'ils contenaient.

Arnauld, que le livre de la *fréquente Communion* avait déjà brouillé avec les jésuites, venait, par la publication de deux apologies de Jansénius, de soulever contre sa personne toutes les colères de la Cour, que dominait Letellier. Ses ennemis se donnèrent tant de mouvement qu'ils obtinrent que l'affaire serait jugée en Sorbonne. Pendant que l'on instruisait son procès, les pamphlets les plus grossiers et les plus injurieux le dénonçaient à ses juges et à l'opinion publique. Un jour qu'il se trouvait avec ses amis de Port-Royal et qu'il était question, entre eux, de ces indignités : — Comment, lui dirent-ils, vous laissez-vous attaquer ainsi sans vous défendre ? — A l'insistance qu'ils y mirent, Arnauld promit d'entrer dans l'arène et de soutenir la lutte. Quelques jours après, l'auditoire était au complet. Arnauld

donna lecture de sa réponse, et l'on pense avec quelle religieuse attention elle fut écoutée. Mais un personnage aussi grave ne convenait pas au genre de polémique qu'exigeait la circonstance. Cette arme si puissante, en France, qu'elle reste presque toujours victorieuse quand elle est habilement maniée, l'ironie, ne lui était pas familière. Le grand théologien aurait cru déroger en s'en servant; il ne voulait devoir son triomphe qu'à la froide raison. Il arriva que ses arguments en forme et sa logique un peu lourde laissèrent son auditoire froid et mécontent. Arnauld s'en aperçut, et, loin de s'en offenser : — Je savais bien, dit-il, que je ne ferais rien de bien. — Puis, se tournant vers Pascal : — Mais vous, qui êtes jeune, qui êtes *curieux,* vous devriez faire quelque chose.

Pascal ne faisait pas alors partie de Port-Royal; mais il en était un des habitués, et, dans cette circonstance, il avait été appelé comme un écrivain puissant dont les conseils n'étaient pas à dédaigner. Pressé par les encouragements de chacun, il accepta la proposition qui lui était faite, se mit à l'œuvre, prit jour pour une autre réunion, et, à l'heure convenue, se présenta armé de sa première *Provinciale.*

Le style en était si nouveau à Port-Royal, que Singlin, dit-on, en fut presque scandalisé. Tous n'eurent pas les mêmes scrupules. Ils saluèrent de chauds applaudissements une œuvre où, sous la forme la plus heureuse, la raillerie fine et mordante s'alliait à la plus haute éloquence. Il n'entre point dans mon sujet d'examiner si, comme on l'a prétendu, Pascal, pour les combattre victorieusement, n'a point prêté à ses adversaires des doctrines qui n'étaient pas les leurs, s'il a toujours été d'une entière bonne foi et si ses attaques n'ont pas été passionnées. Voltaire, qui ne peut pas être suspect de partialité en faveur des jésuites, s'exprime ainsi

en parlant des *Provinciales :* « Il est vrai que ce livre por-
» tait sur un fondement faux, ou attribuait adroitement à la
» société des opinions extravagantes de quelques jésuites
» espagnols et flamands. On tâchait, dans ces lettres, de
» prouver qu'ils avaient un dessein formé de corrompre
» les mœurs des hommes, dessein qu'aucune secte, aucune
» société, n'a jamais eu ni pu avoir. Mais il ne s'agissait
» pas d'avoir raison, il s'agissait de divertir le public. »
Ce dernier succès fut complet. Tous ceux qui les ont lues ne peuvent, en effet, s'empêcher de convenir que les *Lettres à un Provincial* sont un livre unique, le modèle du genre. Dès le premier jour, la fameuse satyre Ménippée se trouvait bien distancée, et, quoique depuis le pamphlet ait pris des allures vives et hardies, que les plus grands écrivains n'aient pas dédaigné d'y avoir recours, on ne trouve rien de comparable, ni sous la plume de Beaumarchais, ni sous celle de Courrier, ni sous celle de Proudhon.

Mais ce n'était pas tout que de les avoir composées, il fallait encore trouver un imprimeur qui voulût bien les publier, et des agents qui ne craignissent pas de les répandre. Ce soin fut confié, pour les trois premières, à Baudry d'Asson, à Périer, beau-frère de Pascal et à Pontchâteau. Dans son curieux recueil manuscrit, Mlle Périer raconte qu'elles furent imprimées au collége d'Harcourt, aujourd'hui collége Louis le Grand, par les soins de M. Fortin, principal de cet établissement. Il est certain qu'elles le furent également ailleurs.

A l'immense succès qu'obtint la première lettre, on doit penser quel cri de colère s'éleva dans le camp des ennemis de Port-Royal. Tous les yeux de la police se tournèrent de ce côté, car, bien que le pamphlet ne portât ni nom d'auteur, le pseudonyme de Montalte ne parut que plus tard, ni nom d'imprimeur; personne ne doutait qu'il ne

sortît de la célèbre abbaye. Le chancelier jura qu'il en aurait raison, et que, plutôt que de ne pas mettre la main sur les coupables, il résignerait sa charge. Aussi, quand après plusieurs jours, il vit ses recherches inutiles, il entra dans un tel accès de fureur, qu'il fallut le saigner, dit-on, jusqu'à sept fois.

Pourtant toute la police était sur pied, et le lieutenant criminel Tardif se multipliait pour saisir la presse d'où sortait une aussi audacieuse publication. Port-Royal avait trois imprimeurs ; la police courut chez Sabreux, l'un d'eux sur lequel se portaient principalement les soupçons, et arrêta sa femme et ses ouvriers. Mais, ni son interrogatoire, ni les perquisitions faites dans son imprimerie, n'apprirent rien de ce que le chancelier tenait tant à savoir.

Pendant la visite que l'on faisait chez Sabreux, l'alerte avait été donnée chez les autres imprimeurs. Quand on se présenta chez Petit dont les presses étaient encore toutes fraîches de leur impression, les exemplaires avaient été mis en sûreté. Pas tous pourtant, car sa femme, au moment où la police pénétra dans sa maison, en cacha toute une liasse sous ses vêtements. Le président Bellièvre, que la lecture de la *Lettre à un Provincial* avait fort égayé, ne mit pas grande ardeur dans ses recherches ; il se contenta d'apposer les scellés sur les presses de Petit, et lorsque le lendemain, un ouvrier lui apporta un exemplaire encore tout frais de la seconde lettre, exemplaire qu'avait sauvé la femme de Petit, il ne demanda pas mieux que de croire qu'une presse, sous les scellés de la veille, n'avait pas pu fonctionner pendant la nuit, et il se hâta de les lever ; ravi d'ailleurs qu'il était d'avoir eu la primeur d'un écrit aussi piquant, et de rire aux dépens des bons Pères.

Si cette déconvenue augmenta l'irritation de la police,

on pense bien qu'elle ne découragea pas l'auteur qu'on ne pouvait atteindre. Pascal continuait donc la composition de ses lettres, et, avant qu'elles fussent portées à l'impression, les communiquait à ses amis de Port-Royal qui lui avaient préparé la besogne en recherchant tous les matériaux dont il avait besoin. *Elles étaient relues et embellies par Arnauld et Nicolle* (1), avant d'être livrées à la publicité. Pascal prolongeait sa visite et le plus souvent dînait à Port-Royal. Parmi les personnes qui étaient dans le secret, Baudry d'Asson cite l'abbé de Rancé, *devant lequel on ne se gênait pas*. Ce ne fut que plus tard que de Rancé rompit avec Port-Royal.

Dans ses trois premières lettres, Pascal s'était principalement attaché à justifier Arnauld et Port-Royal; mais, à partir de la quatrième, quittant la défense pour l'attaque, il avait traduit la morale des jésuites devant l'opinion publique; et, pour que personne n'en ignorât, aussitôt qu'une lettre paraissait, elle était immédiatement, sous un nom étranger, traduite en latin par Nicolle. Quelques jours après elle paraissait en anglais, en allemand, en espagnol, en italien, et faisait ainsi le tour de l'Europe.

La Fontaine l'a dit :

> La contrainte est un charme, on dit qu'elle assaisonne
> Les plaisirs.....

Ces plaisirs nous les avons tous connus de nos jours. Rien ne sert de brûler les livres, ils renaissent de leurs cendres, et tel écrit, répandu en secret de la main à la main, a été plus recherché que s'il avait paru à l'étalage d'un libraire.

Baudry d'Asson, après avoir veillé à l'impression des lettres, ne se ménageait pas pour les répandre. Tel en recevait des paquets en Bretagne, tel en Poitou, tel encore à

(1) Journal de Baudry d'Asson.

l'armée, comme le maréchal Fabert, sans qu'il pût deviner la main qui les lui envoyait.

Ce n'étaient pas seulement les gens du monde, les beaux esprits, Mme de Sevigné en tête, qui s'étaient déclarés favorables aux *Provinciales;* le cardinal Mazarin en avait ri de bon cœur, pendant que les curés de Rouen et de Paris, prenant la chose plus au sérieux, demandaient que la morale relâchée des jésuites fut poursuivie et condamnée à l'assemblée générale du clergé.

Cette manifestation sur laquelle on ne comptait pas, modéra un peu l'ardeur de la police. Baudry d'Asson, seul maintenant à s'occuper de l'impression des *Provinciales* et à en corriger les épreuves, nous a laissé à ce sujet une note assez curieuse.

16 août 1656.

« Depuis environ trois mois, c'est moi qui immédiate-
» ment ai fait imprimer par moi-même, les quatre dernières
» au *Provincial,* savoir les 7e, 8e, 9e et 10e. D'abord il fal-
» lait fort se cacher, et il y avait du péril; mais depuis deux
» mois, tout le monde et les magistrats eux-mêmes, pre-
» nant grand plaisir à voir dans ces pièces d'esprit, la morale
» des jésuites naïvement traitée, il y a eu plus de liberté
» et moins de péril, ce qui n'a pourtant pas empêché que
» la dépense n'en ait été et n'en soit encore considérable.

» Mais M. Arnauld s'est avisé d'une chose que j'ai utile-
» ment pratiquée : c'est qu'au lieu de donner ces lettres à
» nos libraires Sabreux et Despretz, pour les vendre et en
» tenir compte, nous en faisons toujours de chacun douze
» rames qui font six mille, dont nous gardons trois mille.
» Nous les vendons aux libraires ci-dessus à chacun quinze
» cents, pour un sol la pièce, et ils les vendent eux, deux
» sols six deniers et plus; par ce moyen, nous faisons
» cinquante écus, qui nous payent toute la dépense de

» l'impression et plus; et ainsi, nos trois mille ne coûtent
» rien et chacun se sauve. »

Les salons où les *Lettres au Provincial* étaient le mieux accueillies, étaient ceux de l'hôtel de Nevers, dont Mme du Plessis, la divine Amalthée, faisait les honneurs avec une rare distinction. Le Père Rapin nous apprend que parmi les habitués de la maison, on remarquait Henri de Barillon, le futur évêque de Luçon. Ce prélat, sur son siége épiscopal, resta fidèle aux doctrines de Jansénius, et il y a lieu de penser qu'avant de s'y asseoir, les relations qu'il entretenait avec Port-Royal, le mirent en rapport avec Baudry d'Asson. Celui-ci n'avait dès-lors aucune raison de lui cacher la part qu'il prenait à la publication d'une œuvre dont on s'arrachait les pages.

Quelque adresse qu'eût mis Baudry d'Asson à déjouer les manœuvres de la police, ses démarches n'avaient pas été tellement secrètes qu'elle n'en eût appris quelque chose. Elle lui en gardait donc rancune et était bien décidée à prendre sa revanche à la première occasion. Il vint un jour où le lieutenant de police s'imagina qu'il tenait en main sa vengeance. Cette fois, c'était moins des *Provinciales* qu'il s'agissait que des relations que l'on supposait exister entre Port-Royal et le cardinal de Retz. A la mort de son oncle, des hommes influents, aujourd'hui religieux de la célèbre abbaye, avaient emporté pour lui l'archevêché de Paris. Retz s'en était toujours montré reconnaissant, et, en maintes occasions, il les avait défendus. Mais le cardinal Mazarin, si disposé à ne pas prendre au sérieux la colère des jésuites contre les *Provinciales,* n'entendait pas raillerie à l'endroit du fameux coadjuteur. N'ayant rien oublié des injures de la Fronde, il traitait en ennemis ceux qui, de près ou de loin, avaient tenu à cette faction et en particulier le fameux abbé de Gondi. N'était-ce pas ce prélat qui

avait été un des premiers instigateurs de la guerre ? N'avait-il pas été, pour moitié, dans les railleries que ne lui avait pas épargnées le vainqueur de Rocroy, et si, réconcilié avec la Cour, Condé était aujourd'hui trop haut placé pour qu'il pût s'en venger, l'*illustrissimo signor faquino* n'était pas sorti de sa mémoire, et à défaut du prince, sa colère retombait sur le cardinal, qui, étant dans les bonnes grâces de Condé au moment où il lui avait adressé cette insolence, en partageait la responsabilité. D'autres blessures mal cicatrisées lui saignaient encore au cœur. Il se souvenait de l'humiliation à laquelle il avait été en butte, quand forcé d'ouvrir lui-même, au grand Condé, les portes de sa prison, il en avait été accueilli avec tant de dédain ; il se rappelait qu'au moment où hué par la populace, bafoué par les grands seigneurs et le Parlement, n'ayant que l'appui impuissant de la reine-mère, il avait été obligé de quitter Paris ; trois cents voitures occupées par les courtisans stationnaient à la porte de son ennemi, pour lui faire honneur. Depuis, il est vrai, les choses avaient bien changé, sa rentrée à Paris avait été un véritable triomphe. Accompagné du roi et de la reine, qui étaient allés au devant de lui, il était venu s'installer au Louvre où ses nièces l'avaient reçu avec une somptuosité royale, pendant que, par un de ces retours si fréquents de la fortune, le cardinal de Retz en sortait pour aller à Vincennes. Mais Mazarin avait le cœur d'un italien, sa victoire ne l'avait pas désarmé, et quoique son ancien ennemi, parvenu à s'échapper, errât à l'étranger et dût être un objet de compassion plutôt que de haine, le vindicatif ministre ne lui pardonnait pas et sa colère s'étendait sur tous ceux qu'il supposait lui être restés fidèles.

Dans l'espérance de gagner Mazarin à leur cause, les jésuites et la police cherchèrent à lui persuader que les

auteurs et éditeurs des lettres qui l'avaient trop fait rire pour le fâcher, n'étaient pas autres que les amis de l'ancien archevêque de Paris. Dans l'espérance de saisir des pièces à conviction, ils mirent donc, après quelques ralentissements, une nouvelle activité dans leurs recherches, et *apostèrent des mouchards à la porte de toutes les imprimeries* (1) ; ils apprirent, par eux, qu'une presse avait été achetée par des gens qu'ils supposaient dévoués à Port-Royal. De ce côté on n'était pas sans inquiétude. — « Chaque » matin les amis empressés de Port-Royal et entre autres, le » célèbre monsieur de Saint-Gilles, le jeune monsieur de » Pontchâteau, alors âgé seulement de vingt-deux ans, et dans » tout le zèle d'un néophyte encore à demi-mondain, se mul- » tipliaient pour recueillir les bruits, pour épier les plans » des adversaires, et ils donnaient l'alerte aux endroits » menacés » (2). C'est ainsi qu'ils surent prévenir leurs amis des agissements de la police, et que ceux-ci eurent le temps de mettre en sûreté toutes les pièces qui pouvaient les compromettre.

Se croyant certain, cette fois, de mettre la main sur la presse qui lui était signalée, le lieutenant du prévôt de l'île avec nombreuse cohorte d'agents, d'archers et de libraires, se présenta dès quatre heures du matin à l'hôtel Bonnier, pour y faire une perquisition. Cet hôtel appartenait à M. Lepelletier Destouches, qui, depuis longtemps, était retiré à l'abbaye de Saint-Cyran. Il servait de demeure à cet abbé quand il venait à Paris. Après en avoir gardé toutes les issues, le lieutenant y pénétra, mais il ne trouva point la presse qu'il y cherchait. Il courut, dans la même intention, à Port-Royal des Champs ; mais là on était pré-

(1) Journal de Baudry d'Asson.

(2) M. Sainte-Beuve, *Histoire de Port-Royal.*

venu et tout le monde se tenait sur ses gardes. A la demande du lieutenant, s'il n'y avait point une presse dans la maison, le religieux auquel il s'adressait lui répondit avec un grand air de bonhomie qu'il allait lui montrer la seule que possédât l'abbaye ; puis, le conduisant au pressoir : — « Voilà, dit-il, nous n'en avons pas d'autre. »

En ce moment, Baudry d'Asson était absent de Paris; il faisait, dans la compagnie de M. Lemaistre, un voyage à Clairvaux, pour y visiter le tombeau de saint Bernard (1). A peine était-il de retour à la maison des Champs, qu'un huissier, accompagné d'un commissaire de police, se présentait à Port-Royal de Paris, demandant M. de Saint-Gilles. C'était en effet sous ce nom, beaucoup plus que sous celui de Baudry d'Asson, qu'on le connaissait à Paris. Le portier ayant répondu qu'il n'y demeurait pas, les gens de police firent une visite minutieuse, dressèrent un procès-verbal, et, avant que de s'en aller, remirent entre ses mains une assignation ou ajournement à comparaître à l'adresse de M. de Saint-Gilles.

Baudry d'Asson fut bientôt informé de ce qui venait de se passer. Il apprenait en outre, par ses amis, que l'on devait bientôt *trompeter celui pour lequel on avait laissé*

(1) C'était une coutume à Port-Royal, d'envoyer tous les ans une personne à Clairvaux, dans l'octave de saint Bernard, pour y porter un papier signé des religieuses, par lequel elles demandaient à Dieu, par l'intercession de saint Bernard, quelques grâces particulières, selon les différents besoins de la maison. On mettait ce papier sur l'autel, pendant la messe. On appelait cette dévotion *Vœu*, à cause de la promesse qu'elles y faisaient de dire tous les jours quelques prières particulières pour obtenir les grâces qu'elles demandaient. (Œuv. du doct. Arn., t. I, p. 187; c. f. Quilbertenem. Chron. t. II, p. 214, etc.); extrait de l'appendice de la *Vérité sur les Arnauld*, par Pierre Varoi, t. II, p. 367.)

Le voyage de Baudry d'Asson était-il fait dans cette intention?

un ajournement, par trois jours de marché consécutif, et à la porte de Port-Royal (1).

A cette nouvelle, Arnauld d'Andilly, plus inquiet pour Baudry d'Asson qu'il ne l'était lui-même, s'empressa d'écrire à Monseigneur Claude Auvry, évêque de Coutances, pour l'informer de ce qui se passait, le priant, dans les termes les plus pressants, d'user de son influence, afin d'arrêter les poursuites, s'il en était temps encore. L'évêque de Coutances s'empressa de se rendre chez le lieutenant civil, et, après quelques paroles indifférentes, l'entretint de l'imprimeur des *Provinciales* et du libraire chez lequel on en avait trouvé un certain nombre d'exemplaires ; imprimeur et libraire que la police avait fini par saisir et qu'elle retenait prisonniers à la Bastille. Le lieutenant civil était fort animé contre les deux détenus ; il déclara à l'évêque qu'ils ne tarderaient pas à être jugés. — « Il ajouta qu'ils avaient » enfin découvert le chef de tous les jansénistes, que c'était » un nommé Saint-Gilles qui avait fait tous les imprimés, » qu'il y avait quatre témoins contre lui, sur la déposition » desquels ils allaient lui faire son procès ; qu'il était en » fuite, mais *qu'ils le feraient trompeter sur les rues à » trois briefs jours, et pendre en effigie devant la porte » de Port-Royal* » (2).

L'évêque se hâta de calmer cette colère, en se servant d'un de ces arguments tout puissants sur les agents subalternes que tourmente toujours le désir d'arriver à des emplois supérieurs. — N'allez pas si vite, lui dit-il, je vous le conseille dans votre propre intérêt. Ce monsieur de Saint-Gilles contre lequel vous criez si fort, est un gentilhomme de fort bonne maison que vous ne connaissez pas et que

(1) M. Sainte-Beuve, *Histoire de Port-Royal.*

(2) M. Sainte-Beuve, *Histoire de Port-Royal.*

moi je connais parfaitement. Que vous importe si le nonce ne lui pardonne pas d'avoir fait imprimer les *Provinciales,* ce n'est pas ce prélat qui dispose des places et des faveurs. Croyez-moi, vous ferez mal votre cour au cardinal, en attachant trop d'importance à une affaire qu'il regarde comme une bagatelle. Ah ! si vous aviez découvert une correspondance entre Port-Royal et le cardinal de Retz, ce serait bien autre chose; mais je suis sûr qu'il n'en existe pas. Le lieutenant civil ayant répondu qu'en effet il n'avait rien trouvé de semblable ; eh bien, reprit l'évêque, restez-en là, je parlerai moi-même de cette petite affaire à M. le cardinal et à M. le chancelier. Cette conversation dont l'évêque de Coutances rendit compte à d'Andilly, arrêta, pour le moment, les poursuites dont Baudry d'Asson était l'objet ; mais sous l'influence d'incitations opposées, le lieutenant civil, peu de temps après, le décréta de prise de corps et le fit trompeter deux fois. — « Mais avant le troisième cri, » l'homme d'affaires de Port-Royal obtint un arrêt de dé- » fense au Parlement, et le fit signifier le jour même au » lieutenant civil » (1).

L'évêque de Coutances s'était beaucoup trop avancé, en affirmant qu'entre Port-Royal et le cardinal de Retz, il n'y avait aucune relation. Si Messieurs de Port-Royal affectaient en toute occasion, les sentiments du plus pur royalisme, est-il bien sûr qu'au fond du cœur, ils n'eussent pas un secret penchant pour la Fronde, et que la cause de Mazarin eût toutes leurs sympathies ? On pourrait en douter en lisant dans le journal de Baudry d'Asson, au milieu de notes presque toutes relatives à Arnauld, un article politique très-curieux et fort édifiant à ce sujet. Il

(1) Docteur Besoigne, *Histoire de Port-Royal.*

est à la date du 9 août 1656 et a pour titre : — *Levée du siége de Valenciennes et de trente-deux édits.*

« C'est une chose étrange, comme l'on s'est universelle-
» ment réjoui en toute la France et surtout dans Paris, de
» la levée du siége de Valenciennes, où Monsieur le prince
» de Condé, à la tête de l'armée du roi d'Espagne, a forcé
» les lignes, presque sans résistance, a fait prisonnier le
» maréchal de la Ferté-Senecterre, gouverneur de Lor-
» raine, grand tyran, défait entièrement le régiment des
» gardes, et pris très-grand nombre de prisonniers, avec
» tout le canon et le bagage.

» Le clergé, la justice et tout le peuple a témoigné
» grande joie de cet accident, parce que les uns et les
» autres étaient menacés d'oppression. On disait publique-
» ment que si nos troupes eussent eu l'avantage, on devait
» faire payer, au retour de la campagne, plusieurs édits,
» les uns disent trente-deux, les autres soixante, dont l'un
» était celui des aisés, qu'on disait déjà se monter à
» cinquante millions.

» Cela a donné lieu de faire, ou au moins de dire qu'on
» a fait un placard qu'on m'a assuré avoir été affiché la
» nuit à la porte de M. le chancelier, en ces termes qui
» font allusion au cri qu'ont fait des gazettes dans les
» rues : — *Voici la défaite de trente-deux édits, par M.*
» *le prince, devant Valenciennes.* »

N'oublions pas que nous sommes en 1656, et qu'à cette heure Mme de Longueville compte déjà des amis à Port-Royal.

« La sœur du grand Condé, la reine de la Fronde, l'in-
» trépide aventurière, celle qui prit plaisir à lutter contre
» Anne d'Autriche, et qui balança la fortune de la monar-
» chie, » (1) — Mme de Longueville enfin n'avait pas

(1) Victor Cousin.

attendu que les outrages du temps fussent venus lui faire connaître le néant des choses humaines. Cette beauté séduisante pour les charmes de laquelle les hommes les plus illustres, oubliant leur serment de fidélité au roi, se déclaraient prêts à faire la guerre aux dieux, songeait à revenir vers celui qu'elle avait tant offensé et avait des aspirations toutes célestes. Dès l'année 1650, alors qu'elle n'a que trente ans et que sa beauté n'a encore rien perdu de son éclat, les lettres qu'elle écrit aux Carmélites du grand couvent de Paris, sont pleines de la confession de ses fautes. On y trouve, à chaque ligne, l'expression d'un profond repentir et le désir de faire pénitence dans l'humiliation et la retraite. La mort de sa mère, celle de sa fille, l'arrestation de ses deux frères survenue presque en même temps, n'avaient pas été pour peu de chose dans ce commencement de renoncement au monde. D'après son aveu, elle avait été moins l'esclave des passions du cœur que de l'orgueil et de l'amour propre. Après que le temps eût commencé à calmer la grande douleur des pertes qu'elle avait faites, elle songeait encore à entrer aux Carmélites et continuait sa correspondance avec les religieuses de cette maison. Mais tout-à-coup une rupture éclate entre la Cour et les princes, et la mondaine à demi convertie, reparaît sur le théâtre de ses premiers exploits. Elle se jette avec plus d'ardeur que jamais dans les horreurs de la guerre civile et dans les intrigues amoureuses, quitte Larochefoucault pour le duc de Nemours qui l'abandonne pour Mme de Montbazon, a de la peine à se défendre dans Bordeaux, où, aidée de son frère, le prince de Conti, elle cherche en vain à ranimer la Fronde qui s'éteint, et voit sa cause perdue, en même temps que la foule des adorateurs qu'elle avait tenu si longtemps enchaînée, s'éloigne de son char. Ce fut le dernier coup. A partir de ce

moment, elle n'eût plus qu'une pensée, consacrer à la pénitence les jours qui lui restaient à passer sur la terre, et ce n'est qu'à regret qu'elle reprit son rang de duchesse auprès du duc de Longueville qu'elle rejoignit dans son gouvernement de Normandie. Le duc mort, rien ne la retînt plus. Aussi bien, depuis longtemps, les grandeurs l'importunaient. Elle vint donc à Paris, où désormais nous la trouverons pleurant ses fautes et partageant son temps entre les Carmélites et Port-Royal. Ce fut aux pieds de Singliu qu'elle se jeta pour obtenir l'absolution de ses péchés. Le directeur de Jacqueline Pascal, d'Agnès Arnauld et de tant de saintes filles, devint celui de la Madeleine repentante.

Aux yeux de Singliu, le repentir et une bonne résolution pour l'avenir n'étaient pas suffisants; il fallait, autant que la chose était possible, réparer le mal dont on était coupable. Or, cette guerre de la Fronde si pleine d'intrigues, de légèreté et de refrains, avait, comme toujours, tourné au préjudice du peuple au nom duquel elle était entreprise. Après quelques mois de disgrâce, les ducs étaient rentrés dans leurs gouvernements, et les grandes dames non repentantes, c'était le plus grand nombre, avaient retrouvé leurs amants ou en avaient fait de nouveaux. Le peuple seul n'avait pas pu se relever de sa ruine. Le confesseur de la duchesse de Longueville n'était pas un de ces prêtres indulgents qu'un acte de contrition désarme et qui n'en demande pas davantage. Il savait le rôle qu'elle avait joué pendant la guerre, et si, dans les campagnes et en Bourgogne en particulier, les pauvres paysans avaient été horriblement pillés, il en faisait retomber sur sa pénitente une partie de la responsabilité; il lui imposa donc, comme première pénitence, de venir largement de ses deniers, au secours de ceux qui avaient le plus souffert. Mme de Lon-

gueville fit les plus grands sacrifices, portée qu'elle était à soulager les malheureux encore plus par le cœur que par l'ordre de son directeur. Mais il fallait un homme habile qui pût, à l'aide de renseignements certains, discerner, au milieu des demandes qui allaient surgir de toute part, les victimes de la guerre, d'avec ceux qui, n'en ayant éprouvé aucun dommage, seraient les premiers à faire entendre des réclamations. Cet homme était désigné à l'avance; nul plus que Baudry d'Asson n'était propre à remplir les intentions de la duchesse et à en recevoir les instructions. Muni de ses pleins pouvoirs, il partit pour la Chartreuse de Montdieu et n'en revint qu'après avoir fait entre ceux qui avaient souffert une juste répartition des aumônes dont il était le dispensateur.

Si les *Provinciales* avaient gagné des voix à la cause des jansénistes et à celle d'Arnauld, elles n'avaient fait qu'augmenter l'irritation de leurs ennemis. Il y eut, à cette époque entre eux, une guerre de plume dont il serait trop long d'écrire l'histoire et d'énumérer les nombreux manifestes. Parmi les jésuites qui apportaient le plus de fougue dans leurs attaques contre Port-Royal se trouvait Chamillard, professeur à la Sorbonne. L'abbé de Pontchâteau voulut payer de ses deniers l'impression de la réponse que lui fit Arnauld, et ce fut encore Baudry d'Asson qui fut chargé d'en surveiller la publication. Il en avait été de même des deuxième et troisième lettres apologétiques, en réponse au Père Hilariau, lettres envoyées d'abord à Rome à l'état de manuscrit et beaucoup augmentées depuis. Quoique imprimées peu de temps après, elles ne parurent que plus tard. Dans la crainte de soulever les colères de l'assemblée du clergé réunie dans ce moment et attirer sur la tête de leur auteur de violents orages, les amis d'Arnauld pensèrent qu'il était prudent d'attendre.

La tempête qui s'était déchaînée sur la tête d'Arnauld n'était point prête à s'apaiser. Ses ennemis ne lui laissaient aucun repos et publiaient contre ses doctrines de gros livres bien oubliés aujourd'hui, mais alors fort menaçants pour sa personne. Obligé de se cacher pour se soustraire à la colère de la Cour, il avait été rejoint dans sa retraite par Baudry d'Asson dont il faisait son unique société. Un moment, les partisans qu'il comptait parmi les prélats du royaume avaient conjuré l'orage, en le faisant défendre à Rome par un docteur en Sorbonne.

Depuis, comme nous l'avons dit, les cinq propositions de Jansénius, dont Arnauld s'était constitué le défenseur, avaient été condamnées, et, peu de temps après, la censure de la Sorbonne était venue l'atteindre.

L'assemblée du clergé ne s'était pas encore prononcée. La Cour ne crut pas devoir attendre sa décision pour frapper un grand coup sur Arnauld et sur Port-Royal qui le soutenait. D'après son invitation, le chancelier donna ordre à la police de faire sortir du monastère des Champs tous les religieux et tous les enfants qui s'y trouvaient. Quoique d'Andilly conservât toujours des intelligences à Versailles, il était impossible de ne pas le comprendre dans la proscription générale. Ses amis lui firent savoir qu'il désarmerait facilement le courroux de la reine, en ce qui le concernait personnellement, mais cependant qu'il ferait sagement de s'éloigner pendant quelque temps et de se retirer à Pompone. Il s'y était rendu, quand il fut informé des mesures que la police venait de prendre contre les écoles des enfants, et de celles qui étaient projetées pour la ruine de la maison elle-même. A cette nouvelle, il s'empressa de prévenir ses chères filles de Port-Royal des trames ourdies contre l'abbaye et des démarches qu'il allait faire pour apaiser le courroux de la reine. C'est dans cette

intention qu'il s'adressa à Baudry d'Asson comme à l'homme le plus sûr et le plus intelligent dont il pût se servir. La mission était si délicate, en effet, qu'Arnauld ne voulut pas en confier tous les secrets au papier et qu'il donna à son habile négociateur des instructions verbales pour l'évêque de Coutances. Les religieuses, ayant adressé au roi et à la reine un mémoire dont on craignait l'effet sur leur esprit prévenu, Baudry d'Asson devait prier l'évêque de voir le cardinal pour le prémunir contre les faux rapports qui pourraient lui être faits à l'endroit des religieuses, l'assurer qu'elles étaient pleines de respect pour la Majesté royale, et que si, par hasard, un mot un peu vif s'était échappé de leur plume, elles étaient prêtes à le désavouer.

Ce n'était pas le cardinal qu'il fallait redouter dans cette circonstance. N'ayant ni préjugés, ni esprit d'intolérance, Mazarin voyait les choses de sang-froid, et, devant les querelles des théologiens, il eût volontiers répété le mot de Léon X : Querelle de moines !

Après l'assemblée du clergé, il y eut, pendant quelques années, comme une sorte d'apaisement entre les jansénistes et les molinistes. Port-Royal avait repris à peu près ses habitudes, et, dans les hautes régions où il comptait de puissants ennemis, le calme régnait au moins à la surface. A des yeux attentifs, il devenait pourtant évident que, pour couver sous la cendre, le feu n'était pas éteint, et que la trève serait de courte durée. Dans cette prévision, Port-Royal songea à recruter des alliés, et le premier qui se présenta naturellement à sa pensée fut le cardinal de Retz. En 1655, comme les évêques, le cardinal avait bien accepté la bulle du pape qui condamnait les cinq propositions de Jansénius ; mais à Port-Royal on avait quelque raison de croire que ce n'était pas un ennemi

irréconciliable. De la Hollande, où il se trouvait alors, il ne cessait de revendiquer le temporel de son archevêché et trouvait un fort appui dans le clergé de Paris. Baudry d'Asson raconte qu'il y eut à ce sujet, parmi les membres qui le composaient, les scènes les plus orageuses. La question pour beaucoup présentait un intérêt général. Si l'on ne rend pas à l'archevêque de Paris le personnel qui lui appartient, qui peut être sûr de n'être pas dépouillé du sien propre, disaient les plus nombreux, c'est un acte de confiscation odieux, il faut s'adresser au roi pour qu'il fasse justice. Et comme une voix s'était élevée pour faire remarquer que le roi, étant à la guerre, il serait peut-être plus à propos de présenter une requête au chancelier : Non ! non ! s'était-on écrié de toute part, avec un sentiment qu'il était facile d'interpréter, c'est au roi seul qu'il faut aller parler. En même temps, les amis de Port-Royal et l'évêque de Chalons, toujours préoccupés d'intérêts plus élevés, écrivaient au cardinal de Retz des lettres un peu naïves, dans lesquelles ils l'exhortaient à suivre l'exemple donné par les saints évêques de la primitive Église, qui, pour échapper à la colère des hommes, se retiraient dans les cavernes au moment des persécutions. Ce travestissement en anachorète devait bien divertir l'ancien abbé Gondi. Pendant qu'il continuait à vivre de la façon la moins édifiante, il n'était pourtant pas fâché qu'on pût croire à Paris qu'il prenait les habitudes ascétiques d'un solitaire.

Baudry d'Asson fut chargé de négocier une entente entre lui et Port-Royal. Son Éminence, pour le moment, habitait Rotterdam. Mais ce n'était plus le héros de la Fronde, ce vaillant abbé qui portait fièrement l'épée, cet orateur de tant de ressources qui n'était pas embarrassé d'enrichir les discours de Cicéron, quand, pour le besoin de sa

cause, il lui fallait une citation latine. A la place du lutteur intrépide, Baudry d'Asson trouva un prêtre cauteleux, songeant beaucoup plus à faire la paix qu'à livrer de nouveaux combats, et préoccupé, avant tout, de ses intérêts. Le cardinal de Retz, ne voulant point prendre d'engagement de nature à le compromettre, recommanda la prudence au négociateur de Port-Royal et lui donna un signe pour la sûreté de sa correspondance.

Baudry d'Asson ne se laissa pas décourager par un accueil aussi froid ; il se tourna du côté de l'abbé Charier, qui, de son côté, était venu trouver le cardinal de la part de son maître, le roi d'Angleterre. Cromwel était mort et Charles II songeait à remonter sur le trône de ses pères ; mais, comme il lui fallait de l'argent, il se tournait, dans sa détresse, vers le pape pour en obtenir, promettant, dans le cas où la cour de Rome viendrait au secours de ses finances épuisées, de protéger les catholiques que Cromwel avait persécutés. C'est dans cette intention qu'il avait envoyé le duc d'Ormond et l'abbé Charier vers le cardinal de Retz, avec prière d'user de ses bons offices auprès du Saint-Siége, pour le rendre favorable à sa cause. Retz, qui voulait que l'abbé Charier s'occupât en même temps de sa personne, avait fait les plus belles promesses. Baudry d'Asson profita de l'occasion ; il lui recommanda vivement Port-Royal, employant, pour le convaincre, un argument presque toujours victorieux, c'est-à-dire une promesse d'argent. L'abbé Charier se rendit à Rome ; mais, malgré toute la bonne volonté qu'il y mît, il échoua dans ses deux négociations (1).

(1) Ensuite le cardinal, étant allé à Rotterdam, un nommé Saint-Gilles le fut trouver de la part des jansénistes, qui, se voyant fort pressés du côté de la cour de Rome et de celle de France, s'adressèrent au cardinal

Un ami de Baudry d'Asson, Deslandes, l'avait suivi en

pour lui proposer de s'unir à eux, avec offre de tout le crédit et de la bourse de leurs amis qui étaient en grand nombre et fort puissants, lui conseillant fortement d'éclater et de se servir de toute son autorité, qui serait appuyée vigoureusement de tous leurs partisans. Cette offre aurait pu être acceptée et aurait peut-être produit son effet si elle eût pu être faite à propos ; mais ces messieurs n'ayant rien dit dans le temps et ne se mettant alors en mouvement que pour leurs intérêts particuliers, le cardinal, dont le courage était d'ailleurs extrêmement amolli et le crédit diminué, ne fit aucune attention à leurs propositions, comme s'il eût voulu rebuter tous ceux dont il pouvait espérer quelques secours. Ainsi l'abbé Charier, voyant qu'il n'y avait rien à faire de ce côté-là, se résolut enfin d'aller à Rome pour Son Éminence, en faveur du roi d'Angleterre. Saint-Gilles, qui lui avait apporté des lettres du sieur de Bagnols, son parent, lui ayant fait comprendre que son voyage pourrait n'être pas inutile aux jansénistes et lui ayant promis quelques fonds pour sa subsistance, sans quoi il ne se serait pas embarqué, attendu qu'alors il ne comptait pas beaucoup sur les promesses du cardinal. Ainsi Saint-Gilles, étant retourné en France sans emporter avec lui autre chose qu'un chiffre, qui était la conclusion ordinaire des négociations qui se faisaient avec lui, l'abbé Charier se mit en chemin avec le cardinal de Retz, qui voulut le conduire lui-même jusqu'à Augsbourg, où il lui donna de plus une somme considérable qui acheva de le déterminer, et leva toutes les difficultés qu'il avait faites jusque-là.

Ce voyage, fait à contre-temps, fut tout-à-fait inutile : tout ce que put faire l'abbé Charier fut d'obtenir une audience secrète du cardinal Azzolin, qui, s'étant bien voulu charger de parler au cardinal Patron, lui dit pour toute réponse, peu de jours après, que les promesses du roi d'Angleterre n'avaient fait aucune impression ; que, quelque avantage qu'on pût se promettre de sa part, en faveur des catholiques anglais, on ne se résoudrait jamais à lui donner ou lui prêter de l'argent ; qu'à l'égard du cardinal de Retz, les parents du pape, ne songeant qu'à leur établissement, étaient plus éloignés que jamais de se brouiller en sa considération avec la cour de France ; qu'enfin, le jansénisme était une chose si odieuse, qu'il n'était pas permis d'en ouvrir la bouche, et qu'il serait non-seulement inutile, mais même dangereux d'en parler ; qu'il avait dit au cardinal Patron que l'abbé Charier était à Rome, mais qu'il l'avait trouvé si froid et tellement éloigné de rien écouter sur aucune des propositions dont il était chargé, qu'il ne lui conseillait pas d'y songer davantage. *(Mémoires de Guy Joly.)*

Hollande. Les deux compagnons de voyage s'embarquèrent sur le même navire pour retourner en France. Assaillis par une violente tempête qui porta l'effroi jusqu'au cœur des matelots, ils furent, pendant cinq jours et cinq nuits, dans l'attente d'une mort prochaine. Après avoir lutté contre les flots, ils se trouvèrent heureux de pouvoir rentrer au port de Brille, d'où ils étaient sortis. Baudry d'Asson et Deslandes se décidèrent alors à revenir par terre. Ils passèrent par Cologne, faisant un grand détour pour éviter l'armée du roi et celle de l'ennemi qui pouvaient leur être également redoutables.

Ce fut pendant ce voyage que les religieuses de Port-Royal, ayant besoin d'un homme intelligent et rompu aux affaires, qui voulût bien se charger de leur procuration, Ponchâteau prit sur lui de proposer son ami Baudry d'Asson. Comme il y avait des dangers à courir et des services à rendre, il était bien sûr de son acceptation. Elle ne se fit point attendre, en effet. Baudry d'Asson écrivit à Pontchâteau pour le remercier de n'avoir pas douté de lui, et, de ce moment, il redoubla de zèle pour bien servir les intérêts si chers qui lui étaient confiés. — « Il se prêtait, » dit le docteur Besoigne, à tous ceux qui avaient besoin » de lui ; il épousait les intérêts des pauvres veuves ; il » ne s'épargnait pas, même pour des inconnus que la » Providence lui présentait, qui avaient par exemple un » procès à solliciter ; il faisait lui-même ses factums. Mais » rien n'égale les services qu'il a rendus aux religieuses, » surtout dans le temps de leur captivité. Il ne regardait » point ni s'il exposait sa liberté, ni s'il s'épuisait de courses » et de fatigues. »

En 1661, la Cour, voulant en finir avec les jansénistes, s'imagina, sous le nom de formulaire, de faire rédiger, par des prélats dévoués à sa cause, une sorte d'ultimatum qui

devait être présenté, non-seulement aux ecclésiastiques, mais aussi aux religieux et religieuses et jusqu'aux principaux de collége et aux maîtres d'école, avec injonction de le signer, sous peine de résiliation des fonctions qu'ils occupaient dans l'Église et dans l'enseignement. Ce formulaire était ainsi conçu : « Je me soumets sincèrement à la » constitution de Notre Saint-Père le Pape Innocent X, et » je condamne de cœur et de bouche la doctrine des cinq » propositions de Cornélius Jansénius, contenues dans son » livre *l'Augustinus*, que le Pape et les évêques ont con- » damnée, laquelle doctrine n'est pas celle de saint » Augustin, que Jansénius a mal expliquée contre le vrai » sens de ce saint docteur. » Pascal sentit bien où devait porter le coup, et les vicaires généraux, loin de se montrer hostiles à Port-Royal, firent, d'accord avec lui, un mandement à cette occasion. Ce mandement, atténuant singulièrement la portée du formulaire, était de nature à lever les scrupules des signataires et à rassurer les consciences les plus timorées. La sœur de l'auteur des *Provinciales,* la célèbre Jacqueline Pascal, refusa pourtant d'accepter ce compromis ; elle écrivit à son frère pour lui déclarer qu'elle ne voulait point d'équivoque. Au reste, la Cour aurait été désolée qu'on lui obéit, et, comme elle redoutait un accommodement, elle s'était empressée de déférer au Conseil d'Etat, qui l'avait annulé, le mandement en question. Les grands vicaires durent faire une autre ordonnance qui simplifia singulièrement la question et la réduisit à ces deux mots : Oui ou non. Il est tellement vrai que le formulaire n'était qu'un prétexte, que, dans son impatience, la Cour avait pris les devants et commencé à agir contre les religieuses, avant même que le formulaire leur eût été présenté. Deux mois auparavant, le lieutenant civil d'Aubray, accompagné du procureur du

roi au Châtelet, avait fait deux visites à Port-Royal : la première, pour signifier l'ordre de Sa Majesté de renvoyer sous trois jours toutes les pensionnaires ; la seconde, pour étendre cette mesure aux novices et aux postulantes. Peu de temps après, l'abbesse elle-même et une partie des religieuses étaient enlevées et dispersées dans différents monastères.

Il serait trop long et hors de mon sujet de raconter, dans tous leurs détails, les visites de l'archevêque à Port-Royal ; les scènes tantôt violentes, tantôt presque burlesques qui les accompagnaient ; l'interrogatoire des religieuses, déconcertant souvent Monseigneur par leur apparente douceur et la finesse de leurs réparties ; et puis, au moment où l'on commence à sévir, la douleur résignée de quelques-unes, la colère et la mutinerie de plusieurs autres, les lamentations du plus grand nombre. Mais quand la persécution s'étendit des pénitentes à leur directeur, quand Singlin eût fait place à un M. Bail, prêtre emporté, manquant de tact et de mesure et voulant s'imposer aux esprits plutôt que les convaincre ; quand l'approche de la sainte Table eût été interdite aux religieuses réfractaires, tous les cœurs s'émurent et la discorde pénétra jusque dans le sanctuaire. La plupart persistèrent dans leur refus, malgré les outrages qu'elles reçurent et les menaces de l'enfer dont on chercha à les effrayer. Quelques-unes, plus craintives, signèrent, non sans quelques remords et quelques hésitations ; deux enfin — dans quels cœurs l'ambition ne pénètre-t-elle pas ? — n'eurent d'autre mobile, en donnant leur signature, que de diriger le monastère et de commander au lieu d'obéir. Bien que toute relation eût été interdite entre les religieuces et leur ancien directeur, il avait été impossible à la police d'intercepter toutes les correspondances, d'empêcher les demandes de conseils et les

réponses. Les lettres arrivaient par les voies les plus secrètes, par des voies que l'on n'aurait jamais soupçonnées, les récalcitrantes se trouvant ainsi soutenues par l'appui de ceux qui leur inspiraient toute confiance.

Au nombre des faibles, de celles que la crainte d'être privées de la communion avait amené à signer le formulaire, se trouvait la sœur Madeleine de Sainte-Meltide. Son frère, Antoine du Fossé, avait résolument refusé sa signature, et, du lieu où il était caché, faisait savoir à sa sœur toute la douleur qu'il avait ressentie, en apprenant l'acte de faiblesse dont elle s'était rendue coupable. Baudry d'Asson joignit ses instances à celles de du Fossé et écrivit à la sœur Meltide, la suppliant, dans les termes les plus pressants, de rentrer dans la voie de la vérité dont elle s'était écartée.

Combattue en sens opposé, la sœur Sainte-Meltide finit par se rendre aux exhortations de son frère et à celles de Baudry d'Asson. Un jour, comme on se mettait à table et que le *benedicite* finissait, elle se jeta à genoux, et, sans que la supérieure pût l'interrompre, fit la rétractation la plus explicite, à la grande joie de toutes celles qui avaient refusé leur signature au formulaire.

Ajoutons que la pauvre sœur arrêtée à l'instant même avec deux de ses compagnes et mise au séquestre, revint sur sa déclaration. Mais plus tard, soutenue par ses premiers guides, elle déclara de nouveau et sans qu'on pût l'en faire revenir cette fois, que sa conscience l'empêchait de donner son approbation à une doctrine qu'elle réprouvait du fond du cœur.

C'est à la date de la même année 1664, que Baudry d'Asson écrivit à la Mère Dorothée, abbesse intruse de Port-Royal, une lettre fort curieuse dont, après bien des recherches à la bibliothèque de la rue Richelieu, il m'a été

donné de pouvoir prendre connaissance. J'en parlerai longuement tout-à-l'heure. C'est encore en 1664 que Baudry d'Asson présenta au roi un placet pour les abbesses, prieures et religieuses de Port-Royal, contre l'archevêque de Paris.

Il vint un moment où, traqué de toute part, ce vaillant homme fut obligé d'interrompre ses services aux religieuses et qu'il dût redoubler de précautions pour échapper aux recherches de la police. Sacy et Fontaine avaient été conduits à la Bastille, et, comme si ce n'était pas assez de leur avoir ravi la liberté, on les avait séparés et soumis à cet affreux régime que depuis on a appelé la prison cellulaire. Deux mois se passèrent sans qu'il fût possible aux prisonniers, séparés l'un de l'autre par l'épaisseur d'une muraille, de se parler et de se voir. Fontaine ne put pas se faire à une pareille existence, il tomba malade et l'on eut des inquiétudes pour sa vie. Heureusement que le gouverneur de la Bastille était le meilleur des hommes. Compatissant au sort de ses prisonniers, il fit tant qu'il obtint le rapprochement des deux amis.

Dans une supplique adressée au roi, Pontchâteau avait demandé l'élargissement de Fontaine et de Sacy. Mais quand il s'employait pour obtenir la liberté des autres, il allait être menacé dans la sienne. Ayant été informé que la police le recherchait pour l'arrêter, il se mit en quête d'une retraite bien sûre, dans le voisinage de la Bastille. Il la trouva au faubourg Saint-Antoine, rue Béfroy, près de l'église de Popincourt. Sainte-Marthe et Baudry d'Asson l'y suivirent. Tous trois prirent des noms d'emprunt et ne furent connus que d'un petit nombre d'amis. Comme ils redoublaient d'austérité, jeûnant tous les jours, ne mangeant pas de viande et ne buvant pas de vin; comme ils donnaient aux pauvres jusqu'à leurs vêtements; pour

venir à leurs secours Baudry d'Asson avait vendu ce qu'il avait de plus cher, les livres de sa bibliothèque, et que, dans le temple du Seigneur, ils édifiaient les fidèles par leur recueillement, il arriva qu'ils furent remarqués de tous, et qu'au jour de la Fête-Dieu, le bourgmestre du quartier et les marguilliers prièrent ces saints personnages de vouloir bien porter le dais, pendant la cérémonie de la procession. Des fenêtres de la Bastille où ils se trouvaient, Fontaine et Sacy reconnurent leurs amis, au milieu d'une foule qui ne soupçonnait guère leur présence. Les deux prisonniers en éprouvèrent une grande joie et remercièrent Dieu de l'instant de bonheur qu'ils lui devaient.

Bien que Baudry d'Asson fût d'une vigoureuse constitution, sa santé s'était si fort altérée, pendant la prison de Sacy et de Fontaine, qu'il semblait, au dire de ce dernier, n'attendre plus que le moment de la délivrance, pour dire *Nunc dimittis*, et s'en aller ensuite à Dieu. L'attente ne fut pas de longue durée. Quelques jours après être sorti de prison, Sacy l'assistait à sa dernière heure et lui montrait le ciel ouvert pour le recevoir. Baudry d'Asson mourut le 30 décembre 1668 (1), au moment où la paix allait se signer entre la Cour et Port-Royal, paix qui ne fut qu'une trêve, précédant de trois mois, dans la tombe, son premier guide, l'ancien curé de Saint-Mery. Son corps

(1) Morery relève avec raison l'erreur du nécrologe de Port-Royal qui fixe la date de la mort de Baudry d'Asson au 30 décembre 1663. Ce ne peut être qu'une faute d'impression, un 3 au lieu d'un 8, autrement l'erreur serait trop grossière. Mais Morery se trompe à son tour quand il prétend qu'il mourut au mois de novembre 1668 et non le 30 décembre, *comme le dit Dupin, dans sa Table des auteurs ecclésiastiques*. Baudry d'Asson est bien mort le 30 décembre 1668. On peut s'en assurer en consultant le journal tenu par les religieuses de Port-Royal (bibliothèque de la rue Richelieu, département des Manuscrits).

fut enterré à Sainte-Marguerite, sa paroisse, et son cœur fut porté à Port-Royal des Champs. Nous empruntons au nécrologe de Port-Royal son épitaphe :

Hic situm est cor Antonii Baudry de Saint-Gilles d'Asson, qui seculi nobilitatis oblitus, ut veram fidei nobilitatem compararet quæ sola de humanitate est, servum se fecit ancillarum Christi quas solas sponti nobilitate gloriosas dilexit, et utiliter miratus est, tantus in eo pauperum amor, ut verè in eis, et propter eum (amorem) egerit. Tantus amor justitiæ, ut quidquid alii injustè paterentur, pœna esset servo dei, et patientiæ meritum. Pauper factus est de divite, cum negotiis careret, aliorum negotia, quæcumque pietati jungerentur sua fecit. Meliùs arbitratus est veritati et charitati laborare sequendo aliorum judicium, quam sibi privatum requiescere sequendo suum (1).

Le correcteur des épreuves de Pascal, le dispensateur des aumônes de Mme de Longueville, le confident d'Arnauld, le défenseur infatigable des veuves et des religieuses, le négociateur dans toutes les affaires difficiles, Baudry

(1) Ici repose le cœur de messire Antoine Baudry de Saint-Gilles d'Asson, lequel méprisant la noblesse de la naissance, pour acquérir la vraie noblesse de la foi qui consiste dans l'humilité, se rendit le serviteur des servantes de Jésus-Christ qu'il aima comme les seules en qui éclate la noblesse de l'époux et qui furent l'objet de son admiration et ses modèles. Il avait un si grand amour des pauvres, que pour eux et en raison de cet amour, il souffrait lui-même la pauvreté. Il était si passionné pour la justice, que toutes les injustices dont les autres avaient à souffrir, réfléchissaient sur le serviteur de Dieu et ajoutaient un nouveau mérite à sa patience. Devenu pauvre de riche qu'il était et dégagé des embarras du siècle, il épousa toutes les affaires des autres qui pouvaient s'allier avec sa piété, persuadé qu'il était plus avantageux de travailler pour la cause de la vérité et pour les offices de la charité, en suivant la volonté d'autrui, que de vivre en son particulier dans le repos, en suivant la sienne propre.

d'Asson a une figure à part au milieu des hommes célèbres de Port-Royal. Le gentilhomme a beau se dépouiller de l'orgueil de sa race, il ne peut mentir à son origine; c'est toujours le sang vendéen qui coule dans ses veines, et, pour avoir pris une autre direction que celle qu'elles avaient dans sa jeunesse, ses mâles vertus restent les mêmes. C'est par ses actes, par l'énergie de son caractère qu'il se recommande surtout à l'attention des hommes. Mais, pour braver la police, et, quoique religieux, porter l'épée, il n'était pas inhabile à tenir la plume et savait s'en servir au besoin. Il nous resterait donc à l'examiner sous cette nouvellle face. Malheureusement, dans deux ouvrages de longue haleine, *la Concorde de l'évangile* à laquelle il travailla avec Arnauld, et la *Morale pratique des Jésuites*, à laquelle il eut part avec Pontchâteau, Claude de Sainte-Marthe et Varet, pour les deux premiers volumes seulement, les six derniers étant l'œuvre d'Arnauld; comme écrivain, il est difficile de dégager sa personnalité de celle de ses collaborateurs. On ne le trouve tout entier que dans ses opuscules : *Lettre à l'archevêque de Paris ; Lettre à la sœur Meltide; Lettre au Père Annat; Lettre à la sœur Dorothée,* encore de ces quatre pièces, n'avons-nous pu nous procurer que la dernière, la plus importante, il est vrai, au dire de dom Clemencet. Je ne parle pas de son journal. Ce manuscrit offre un grand intérêt de curiosité ; mais dans la composition de notes prises au jour le jour, Baudry d'Asson n'a pu avoir aucune préoccupation littéraire.

Avant d'arriver à la lettre *à la sœur Dorothée*, il nous est impossible de ne pas dire un mot de la *Morale pratique des Jésuites*, quand ce ne serait que pour faire connaître les sentiments dont Port-Royal tout entier était animé contre la célèbre compagnie.

Les auteurs de la *Morale pratique des Jésuites* eurent la prétention de faire un livre qui fut le complément des *Provinciales*. Pascal avait affirmé que les doctrines des jésuites pouvaient conduire à tous les crimes, les auteurs de la *Morale pratique* prétendirent que, conséquents avec leurs principes, ils les avaient tous commis. Appelons les choses par leur nom ; pour en écrire les pages, ils trempèrent leur plume dans le fiel, et, ce qu'il y a de vraiment incroyable, c'est qu'ils osent bien dire en commençant que, loin d'être animés de passions haîneuses contre ceux qu'ils combattent, l'esprit de charité dicte seul leurs attaques. Elles furent telles, qu'Arnauld lui-même crut devoir se défendre d'avoir participé aux plus violentes et reconnut qu'elles renfermaient des calomnies contre les jésuites ; qu'ainsi le *Theatro jesuitico*, attribué à l'évêque de Malaga, n'était pas l'œuvre de ce prélat.

« Qu'ils ne s'imaginent donc point (les jésuites), disait » Baudry d'Asson et ses amis, avec cet esprit de charité » dont ils faisaient parade, qu'on soit porté à ramasser les » différentes pièces qui composent ce recueil, pour le » dessein de les décrier et de leur nuire. L'on prend Dieu » à témoin que l'on n'y a été poussé que par la charité que » l'on a pour eux et que par la douleur sincère que l'on » a de les voir dans de si malheureux égarements. »

Cette invocation du nom de Dieu est suivi des paroles prophétiques de saint Paul, que les quatre religieux de Port-Royal appliquent *charitablement* à ceux qu'ils veulent tirer de leurs *malheureux égarements*.

» Or, sachez que dans les derniers jours, il viendra des » temps fâcheux, car il y aura des hommes amoureux » d'eux-mêmes, avares, glorieux, superbes, médisants, » désobéissant à leur père et à leur mère, ingrats, im- » pies, dénaturés, sans foi et sans parole, calomniateurs,

» intempérants, inhumains ; sans affection pour les gens
» de bien, traîtres, insolents, enflés d'orgueil et plus ama-
» teurs de la volupté que de Dieu ; qui auront une appa-
» rence de piété, mais qui renieront la vertu et l'esprit.
» Fuyez donc ces personnes, car de ce nombre sont ceux
» qui s'introduisent dans les maisons et qui traînent après
» eux, comme captives, des femmes chargées de péchés et
» possédées de diverses passions, lesquelles apprennent
» toujours et n'arrivent jamais à la connaissance de la
» vérité. Mais comme Joannès et Mambrès résistèrent à
» Moïse, ceux-ci même résistent à la vérité. Ce sont des
» hommes corrompus dans l'esprit et pervertis dans la foi;
» mais le progrès qu'ils font aura ses bornes, car leur folie
» sera connue de tout le monde, comme le fut alors celle
» des magiciens. Tous ceux qui veulent vivre avec piété
» dans Jésus-Christ seront persécutés. Mais les hommes
» méchants et les imposteurs se fortifieront de plus en plus
» dans le mal, séduisant les autres et étant séduits eux-
» mêmes. » Et à l'appui de cette sortie, les charitables auteurs de la *Morale pratique* ramassent en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, en France, aux Indes et dans le Nouveau-Monde, des preuves qui, selon eux, ne peuvent laisser aucun doute sur les abominations dont les jésuites se sont rendus coupables. Preuves d'orgueil et de superbe; preuves d'artifices et de violences pour enlever à d'autres ordres religieux des abbayes et des prieurés; preuves de faux et d'indignes fourberies; preuves de corruption de la justice par des présents; preuves de recours à des officiers de guerre et de justice hérétiques; preuves de soustraction de titres et de registres; preuves que, pour s'emparer de ce qui ne leur appartenait pas, les bons Pères ont poussé l'imposture plus loin qu'on ne l'aurait jamais imaginé. Puis viennent les captations de testament, l'ambition, l'avidité,

la tyrannie, l'enseignement aux Indes qu'il y a deux Dieux ; les persécutions qu'ils font souffrir à l'évêque de Manille, leur commerce comme banquiers, marchands, voituriers ; les mœurs de leurs prêtres; mœurs tellement et si généralement dissolues, que dans les provinces de Styrie, Carinthie et Carniole, il ne s'en est pas trouvé six n'ayant pas de concubines; leurs mensonges pour faire croire à la sainteté du Père Cyprien qui n'était qu'un fourbe et un espion. Après les accusations générales, viennent les accusations particulières. Un Père est poignardé par la main d'une femme dont il était violemment épris ; une dévote est corrompue par son confesseur, *avec des circonstances si abominables qu'on a cru devoir les supprimer ;* un pauvre homme de Malaga pensant faire un testament, signe une donation en faveur d'un jésuite, et, quand quatre jours après, il veut rentrer dans sa maison, celui qui en a pris possession lui dit :

— C'est à vous d'en sortir.

J'en passe et des meilleurs ; l'histoire, par exemple, de dom Palafox, archevêque d'Angelopolis, et bien d'autres.

Voilà comment les auteurs de *la Morale pratique des jésuites* entendent la charité ! On se demande ce qu'ils auraient dit s'ils avaient obéi à un sentiment opposé. J'imagine encore qu'ils n'étaient pas très-difficiles sur la nature de leurs preuves et qu'ils ne se donnaient pas toujours la peine de remonter à la source de la vérité.

Au reste, voilà le jugement que M. Sainte-Beuve lui-même porte sur ce livre. En tête de l'exemplaire trouvé dans sa bibliothèque, on lit la note suivante écrite de sa main :

« Mauvais livre : il me fait l'effet du mauvais *Constitu-*
» *tionnel* sous la Restauration, ou, au dix-huitième
» siècle, de ces grossiers pamphlets que les encyclopédistes

» mettaient sous le nom de Frèret, de Dumarsais. *La* » *Morale pratique* et ses habitudes d'invectives anti- » jésuitiques menaient là.

» Il y a eu la *queue* de Pascal comme il y a eu la queue » de Voltaire. »

Je ne suis pas sorti des deux premiers volumes dans la crainte de m'écarter de mon sujet. La mort, en effet, vint glacer la main de Baudry d'Asson, avant la composition des autres.

Passons sous silence *la Concorde de l'Évangile.* Pas plus que pour *la Morale pratique des jésuites,* nous ne pourrions dire quelle part en appartient à Baudry d'Asson, puisqu'il fit cet ouvrage en collaboration d'Arnauld, et arrivons à son journal. Il est compris dans un manuscrit d'une beaucoup plus grande étendue que l'on trouve à la bibliothèque Richelieu, sous le nom de *Mémoires de Beaubrun.*

Composé de pages inégales dans leur format, ce journal est écrit tout entier de la main de Baudry d'Asson. Il commence au 14 août 1656 et finit dans les derniers jours du mois de septembre de la même année, paraissant, par conséquent, n'avoir eu qu'une bien courte existence. Baudry d'Asson s'était-il arrêté là ? Après avoir, pendant un mois, mentionné les événements qui s'accomplissaient, avait-il tout d'un coup cessé d'écrire ? La chose est peu probable. Il y a lieu de penser que Beaubrun a détaché d'un journal beaucoup plus considérable la partie ayant trait à l'assemblée du clergé dont il parle longuement. Ce qui donne une grande vraisemblance à cette supposition, c'est d'abord que Baudry d'Asson, dans ce que Beaubrun nous a donné de son journal, s'occupe principalement des questions qui s'agitèrent au sein de cette assemblée ; c'est qu'ensuite il commence brusquement et finit de même, sans qu'il y ait

un mot d'introduction, sans qu'à la dernière page il s'y trouve un mot final. Je le répète, Beaubrun se sera emparé de ce qui lui était nécessaire pour le besoin de sa cause et aura négligé le reste dont je n'ai pas trouvé de vestiges, mais que de nouvelles recherches pourraient peut-être faire découvrir.

Quoi qu'il en soit, le peu que nous avons du journal de Baudry d'Asson ne manque pas d'intérêt, et M. Sainte-Beuve a bien eu soin d'en faire son profit.

L'on a dit que pour bien connaître les hommes, il les fallait aller chercher dans l'intimité de leurs correspondances. Est-il bien vrai qu'il ne s'y trouve jamais rien de dissimulé ? S'y montre-t-on toujours au naturel, et le besoin de se faire excuser ou absoudre n'ôte-t-il pas quelque chose de leur sincérité aux épanchements mêmes de l'amitié ? Si l'on peut craindre qu'il en soit quelquefois ainsi dans le commerce épistolaire, rien de semblable ne peut arriver à l'homme qui écrit pour lui-même, pour lui seul, un journal quotidien, memento bon à relire aux jours de la vieillesse, quand les souvenirs s'effacent de la mémoire, et auquel on peut recourir comme à un témoin fidèle.

Sur ce papier muet, qui n'est destiné à passer sous les yeux de personne, s'inscrivent, aussitôt qu'ils viennent de s'accomplir ou qu'ils se présentent à l'esprit, les faits, les pensées, les aspirations. Quel intérêt à se faire de fausses confidences et à mentir à sa propre conscience ? Baudry d'Asson songeait si peu à donner à son journal la publicité même la plus restreinte, qu'il l'a écrit sur des feuilles volantes, sur des chiffons de papier que le souffle du vent a dû emporter bien souvent, sans même se donner la peine de le relire pour y corriger des négligences de style qui échappent à l'improvisation de la plume. C'est là que nous achèverons de faire sa connaissance et que nous le

trouverons tel que nous l'avons vu, janséniste pur sang, ayant des colères vertueuses qui vont jusqu'à l'exagération et à l'emportement.

L'assemblée du clergé vient-elle à décider que l'éloge de Saint-Cyran disparaîtra du *Gallia Christiana,* parce que cet abbé était suspect en sa foi, Baudry d'Asson jettera sur son journal ces lignes indignées : « C'est injurieux à » sa mémoire et d'autant plus étrange que les évêques » même savent que c'est lui qui est auteur du célèbre » *Petrus Aurelius,* le plus illustre défenseur de la hiérar- » chie et de l'épiscopat qu'ait paru depuis plusieurs siècles, » et que l'une des précédentes assemblées du clergé de » France le fit imprimer à ses frais avec tous les éloges » imaginables. C'est une marque déplorable de la préten- » tion du clergé d'avoir témoigné une telle ingratitude et » n'avoir pas daigné s'informer de rien, ni rien examiner, » avant de flétrir ainsi la mémoire d'un des plus grands » personnages de piété et du siècle et des derniers siècles, » qui est mort en odeur de sainteté et qui fut enterré » pompeusement par six ou sept évêques. »

Un autre jour, il écrira : « Les jésuites qui sont les » principaux et les plus sanglants ennemis de tous sont » aussi ceux qui s'intéressent le plus pour faire agir le » clergé contre M. Arnauld. »

Il ne pardonnera pas enfin à un curé qui avait permis à ses paroissiens de danser le jour du dimanche.

Toute autre est la lettre à la sœur Dorothée. Elle est irréprochable pour le fond et pour la forme, et la position d'abbesse intruse que cette religieuse n'avait pas craint d'accepter en justifie parfaitement la sévérité. En ce qui concerne les jésuites pourtant, on retrouve peut-être encore trop l'ami de Pascal et d'Arnauld.

Je veux bien croire, dit-il à la sœur Dorothée, que

l'ambition du commandement n'ait pas été votre mobile, et que, sur la foi de ce que nous avait dit l'archevêque, vous avez espéré tout arranger, à la satisfaction générale. « Mais maintenant que la divine Providence, dont » les voies sont des abîmes impénétrables, en use autre- » ment à votre égard, et que non-seulement cette réunion » si désirée ne se fait pas, mais que la division des esprits » et des cœurs s'introduit et s'augmente par celle des » personnes, des biens et de la conduite ; que l'on voit les » filles contre les mères, et en quelque façon autel contre » autel, maison contre maison, et que les choses se por- » tent à une telle extrémité de votre part et en votre » faveur, que l'on prétend vous élever au comble du bon- » heur, par la ruine entière de vos mères et celle de vos » sœurs, vous devez trouver bon que ceux qui vous hono- » rent et qui vous aiment sincèrement, comme je fais, » sans nul autre intérêt que la miséricorde de Dieu, que » de votre salut et de votre union avec vos mères, vous » tendent la main pendant qu'il en est temps encore, pour » vous empêcher de tomber dans le dernier précipice où » l'on peut dire que vous avez déjà le premier pas, j'en- » tends l'aveuglement et l'endurcissement du cœur, qui » est le plus grand de tous les malheurs, parce que c'est » un état où l'on n'est plus capable de voir la véritable » lumière, ni d'entendre les plus salutaires avertissements, » et cet état est souvent un juste châtiment du peu de » soin que nous mettons à reconnaître nos devoirs et à » corriger nos plus secrètes passions. »

» Le plus grand secours que je puisse et que je croie » vous donner dans ce péril extrême, est de vous aider à » faire devant Dieu, comme si nous étions tous les deux » sur le point de comparaître devant son jugement redou- » table, une sérieuse réflexion sur diverses choses que

» vous n'avez peut-être pas assez considérées, quoiqu'elles
» méritent infiniment de l'être, soit qu'elles ne se soient
» pas présentées à votre esprit, pour ne pas lui être un
» objet fort désagréable, soit que l'ennemi du salut, qui
» ne craint rien tant que ces saints retours sur soi-même,
» ait un soin particulier de vous les cacher. »

Quelle différence entre ce langage et celui que nous entendions tout-à-l'heure ! Ici, Baudry d'Asson reste toujours calme, toujours mesuré, toujours maître de sa plume et de lui-même. C'est qu'il ne s'adresse plus au public et qu'il ne cherche point un succès de scandale. Il s'agit bien moins aujourd'hui, en effet, d'ameuter contre les jésuites, par un écrit dont on s'arrachera les pages, que de soustraire, par de bons conseils, la nouvelle abbesse à leur influence et à la ramener dans le sentier du devoir. Aussi, après avoir parlé à sa raison et à son cœur, après avoir cherché à remuer tous les sentiments honnêtes de son âme, il se servira d'une arme plus puissante encore, il lui montrera la main de Dieu, prête à récompenser les justes et les humbles, prête à châtier l'orgueil et l'usurpation.

N'est-ce pas bien hardi, lui dira-t-il, de se mettre en opposition avec les plus savants docteurs et les prélats les plus vénérés ? Son cœur n'est-il pas ému à la vue des sœurs enlevées à main armée, emprisonnées et privées de sacrements ?

« Les religieuses les plus déréglées ne pourraient, pour
» des crimes les plus énormes, souffrir une plus grande
» indignité qu'est celle que souffrent à vos yeux et à votre
» occasion vos mères et vos sœurs des Champs, quoique
» l'on puisse dire que le sujet est si léger et le point dont
» il s'agit si peu important en soi, que je ne croirai point
» mentir en vous disant que dans l'Église il n'y a jamais

» eu de contestation moins importante dans le fonds que
» celle-ci. »

Il était bien difficile de passer sans faire une charge à fond contre ceux qui n'avaient d'autre but que de ruiner une maison détestée. Baudry d'Asson les signale à la sœur Dorothée comme les auteurs de tout le mal.

« Ce sont les jésuites qui ont fabriqué et conduit toute
» cette affaire du formulaire. »

« Mais, direz-vous, pourquoi attribuer aux pères jésuites
» tant de haine contre des personnes et croire qu'ils les
» aient en haine jusqu'à machiner leur ruine ? Pour ré-
» pondre à cela et vous en éclaircir entièrement une bonne
» fois, il faut prendre la chose dans sa source et vous
» dire que, depuis cinquante ou soixante ans, il s'est
» introduit une telle licence et démangeaison d'écrire en
» plusieurs ordres religieux, et principalement dans la
» société des jésuites, que, comme ils se piquent d'éru-
» dition sur tous les autres et qu'ils peuvent impunément
» tout écrire et tout imprimer pour se rendre recom-
» mandables par quelques ouvrages, un grand nombre de
» leurs pères et de leurs professeurs ont voulu à l'envi se
» signaler par des ouvrages de cette sorte. Or, comme le
» sujet, de soi le plus vaste et que l'on peut dire être
» parmi eux à la mode, est la théologie morale qui traite des
» cas de la conscience, l'on a vu paraître en peu de temps
» une infinité d'auteurs auparavant inconnus, qui, ne mar-
» chant nullement sur les vestiges des anciens pères et de
» nos saints docteurs, mais favorisant la mollesse et la
» cupidité des hommes charnels, ont, comme un torrent,
» inondé toute l'Église. »

C'est pour cela qu'ils ont déclaré une guerre mortelle à des hommes dont la vie a toujours été sainte, qu'ils n'ont reculé devant aucune calomnie et qu'ils ont osé dire publi-

quement et écrire : « Que les vierges de Port-Royal étaient » des filles folles, sans communions et sans sacrements, » qu'on y était d'intelligence avec Charenton et avec » Genève, qu'on n'y priait ni la Vierge ni les Saints, qu'on » n'y avait point d'images ni d'eau bénite, et encore pis » que cela. »

La première signature qu'avaient donnée les Sœurs était parfaitement suffisante, et la preuve, c'est que l'on n'en avait point demandé une nouvelle aux autres congrégations. Si elles avaient été dans un autre diocèse que celui de Paris, on les eût laissées parfaitement tranquilles. — « Ce n'est pas un petit sujet d'étonnement de voir de » saintes filles traitées comme des hérétiques et des » rebelles, par cette seule et unique raison qu'elles refu- » sent d'attester sur les saints évangiles une chose qui, » n'étant point de la foi, ne peut être fort importante, et » qui non-seulement est contestée par les plus savants doc- » teurs et prélats du royaume, mais que plusieurs de ceux » qui la signent déclarent hautement ne pas croire. »

Quoi qu'il soit facile de voir que Baudry d'Asson fait tous ses efforts pour se contenir, une indignation que justifie trop la rigueur inexorable avec laquelle la Mère et les Sœurs sont traitées, déborde quelquefois de sa plume. Quel cœur honnête, en effet, pouvait rester calme en présence d'une soldatesque effrénée faisant d'un lieu saint le lupanar de ses débauches? Aussi trouve-t-il les accents les plus pathétiques pour protester contre cette indignité. — « Mais que déjà, depuis deux ans, leur maison soit aban- » donnée par leur propre pasteur à la garde et à la dis- » crétion des gens de guerre, comme sont des exempts et » des gardes de corps, entre lesquels il y en a de blasphé- » mateurs et de débauchés, qui menant publiquement dans » le pays, une vie scandaleuse, sont néanmoins les maîtres

» absolus de leur abbaye, qui en font un lieu de garnison
» et de bonne chère pour eux et pour leurs compagnons,
» qui, en ayant toutes les clefs peuvent faire entrer, quand
» bon leur semble, et y font entrer en effet des personnes
» infâmes, et qui enfin, par l'ordre de M. de Paris qu'on
» n'a jamais pu faire changer, couchent et font ronde la
» nuit jusque dans la clôture des religieuses, quoique ce
» soit un lieu sacré interdit par les saints canons à toutes
» ces sortes de gens, qui ne peuvent même y entrer sans
» excommunication et sans sacrilége.

» C'est, ma révérende Mère, ce qui n'a point d'exemple
» et n'en aura peut-être jamais dans l'église. C'est ce qui
» crie vengeance à Dieu et aux hommes. C'est ce qui
» demande vos larmes et vos cris vers le ciel et vers Mon-
» seigneur l'archevêque. C'est ce qui doit tirer de vos
» yeux des larmes de sang et vous faire trembler vous et
» vos compagnes. Mais ce sera sur quoi vous aurez toutes
» quelque jour un compte étrange à rendre à Dieu, si
» vous ne compatissez pas de tout votre cœur à une op-
» pression si inouïe, et si vous ne tentez toutes sortes de
» moyens pour la faire cesser. »

Je multiplie à dessein les extraits de cette longue lettre. C'est une page peu connue de l'histoire de Port-Royal, un chapitre nouveau dont la lecture est instructive et édifiante. Après les paroles indignées qui se sont échappées de sa poitrine, Baudry d'Asson parle à la sœur Dorothée en ami dévoué. — « Je ne veux point vous flat-
» ter, parce que je vous honore et vous aime sincèrement.
» Ceux qui vous flattent dans vos séparations d'avec vos
» mères et vos sœurs, et dans votre nouvelle dignité, ne
» vous honorent ni ne vous aiment, mais vous déshono-
» rent et vous haïssent en effet. Car, croyez-moi, ma révé-
» rende Mère, il ne vous est honorable ni devant Dieu,

» ni devant les hommes, d'avoir abandonné vos mères
» et d'avoir succombé à la tentation à laquelle elles
» ont si généreusement résisté. Mais il l'est encore
» moins de s'être élevée sur leur ruine, de servir d'instru-
» ment à leur privation et d'être liée particulièrement avec
» ceux qui en sont les véritables auteurs, et qui aggra-
» vent autant qu'ils peuvent dans le public et dans l'es-
» prit de Monseigneur l'archevêque, leur crime imaginaire,
» que la véritable charité, s'ils l'avaient, leur ferait plutôt
» excuser. »

Quant à la soumission à l'archevêque de Paris, question délicate qui pouvait jusqu'à un certain point justifier la conduite de la sœur Dorothée, voilà ce qu'il en pense :
« Je veux croire que M. de Paris a agi sans passion, mais
» je sais aussi qu'il n'est pas infaillible. Je sais qu'il ne
» faut pas obéir en tout, sans examen et sans discerne-
» ment. Je sais que ce n'est pas médire, ni proprement
» découvrir les défauts d'autrui, que de se justifier ou jus-
» tifier d'autres personnes, des accusations injustes dont
» on les charge, quoique cette justification ne se puisse
» faire sans découvrir des manquements dans le prochain
» ou dans les supérieurs.

» Ne nous trompons donc point, ma révérende Mère,
» et ne nous abusons point par de faux raisonnements
» que nous condamnerions dans les autres, mais que nous
» approuvons dans nous-mêmes parce qu'ils flattent notre
» amour propre. Ne disons pas qu'il faut obéir aveuglé-
» ment à tout ce qui nous est ordonné par nos supérieurs,
» puisqu'il y a tant de rencontres autres que celles-ci, où
» nous ne le voudrions ni ne le devrions pas faire, et
» disons par conséquent qu'en l'obéissance que nous
» devons à nos supérieurs, nous devons user de discerne-
» ment et de prudence. Disons avec saint Paul, disons avec

» saint Pierre et avec tous les saints, que quand le com-
» mandement de Dieu et ceux des hommes se trouvent en
» concurrence, il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes,
» et, bien loin de dire que nous ne saurions faillir en
» suivant la voix de nos pasteurs et de leurs évêques,
» disons que les pasteurs sont hommes, sujets à leurs pas-
» sions et à se tromper comme les autres. Disons qu'ils
» ont des lois et des règles saintes qu'ils doivent suivre,
» et que quand ils s'en éloignent, ils sont plus à plaindre
» qu'à imiter, et qu'on n'est pas obligé de s'en éloigner
» avec eux. »

Baudry d'Asson n'exigeait pas que la sœur Dorothée rompît, pour cela, avec l'archevêque, il lui demandait d'ouvrir les yeux du prélat sur Chamillard et d'obtenir des adoucissements pour les mères et pour les sœurs, et il ajoutait en insistant pour qu'elle revînt dans la bonne voie : « Il faut à la vérité une force extraordinaire, comme
» votre mal et votre péril est extraordinaire, il faut mépri-
» ser tous les égards humains, pour n'avoir en vue que
» votre devoir et votre salut ; il faut tourner tous vos
» regards vers Dieu ; il faut aimer ses promesses ; il faut
» craindre ses menaces ; il faut haïr et perdre sa propre
» âme, selon les paroles de l'évangile : il faut préférer à
» tous les biens, la paix et la bonne conscience; il faut
» s'abandonner à la Providence ; il faut se confier à Dieu ;
» il faut s'appliquer ce qu'on nous enseigne tous les jours
» de l'appui de sa protection et de la rigueur de ses juge-
» ments ; il faut moins considérer le présent que l'avenir ;
» en un mot, il faut vivre à la foi ; il faut être animé d'es-
» pérance, il faut aimer Dieu et son salut plus que toute
» chose. »

Paroles éloquentes, cri d'un cœur plein de foi et d'aspi-

rations toutes célestes, et pourtant efforts stériles qui ne ramenèrent point au bercail la brebis égarée !

Voilà bien le batailleur et l'homme généreux que nous connaissons, faisant de sa plume une arme de guerre, et trouvant dans l'élévation de son âme, la grandeur de la pensée et la noblesse de l'expression ! N'est-il pas vrai qu'il aurait manqué un trait à la physionomie de Baudry d'Asson, si cette lettre était restée inconnue ? Les passages que je viens d'en citer la feront ressortir, je l'espère.

Quoique collaborateur du grand Arnauld que Boileau était si fier d'avoir eu pour apologiste, quoique ayant participé aux deux premiers volumes de la *Morale pratique des jésuites* et ayant publié quelques lettres remarquables, ce n'est point l'écrivain qu'il faut aller chercher dans la vie militante de Baudry d'Asson. Le véritable Baudry se trouve à Port-Royal des Champs, toujours debout quand il y a des services à rendre à la cause dont il est le plus ardent défenseur.

Si, en parlant des religieuses de Port-Royal, l'archevêque de Paris avait pu dire avec une apparence de raison, elles sont pures comme des anges et orgueilleuses comme des démons, personne ne pouvait adresser ce reproche à Baudry d'Asson. Humble parmi les humbles, le menuisier de Port-Royal des Champs n'aurait jamais songé à quitter son métier, si ses supérieurs n'avaient pas reconnu en lui une aptitude rare à diriger les affaires de la maison. Dès qu'il en est chargé, il se met à l'œuvre avec l'ardeur qu'il apportait à toute chose. Non-seulement il prend en main les intérêts qui lui sont confiés, mais quand la guerre éclate, il soutient la lutte et fait tête à l'orage. S'il lui faut quelquefois reprendre l'épée, courir le monde, et, pour tromper la police, avoir recours à la ruse et au stratagème, en rentrant au monastère, il laisse à la porte les

allures belliqueuses, les finesses diplomatiques et redevient l'homme qui déguise le moins sa pensée. Cette franchise lui attire l'amitié toute particulière de Singliu qui le fait entrer dans les ordres, pour qu'il puisse lui succéder un jour dans la direction des consciences. En attendant il lui confie le jeune abbé Pontchâteau, le charge de veiller sur cette âme chancelante et de la relever dans ses défaillances. Ce n'était pas trop d'un tel tuteur, car le pupille n'était constant que dans son inconstance. Au milieu des distractions qu'il se permettait quelquefois, il écrivait de la meilleure foi du monde à Baudry d'Asson : « Je soupire » après ma patrie, mais je me suis égaré, *in regionem* » *longinquam.* » Ayant ainsi sous l'habit mondain des aspirations vers le cloître et le retour aux idées du monde quand il était sous l'habit religieux.

J'ai parlé de la charité de Baudry d'Asson, mais on a pu voir qu'il ne pratiquait pas cette vertu dans toute son extension chrétienne. S'il était toujours prêt à se dépouiller pour les pauvres, il n'était pas animé de cet amour de l'humanité qui fait pardonner les plus cruelles offenses. Sévère pour soi-même, il n'entendait pas être indulgent pour les autres, pour ceux surtout qui, par leurs actes, leurs paroles ou leurs écrits, se mettaient en opposition avec les doctrines dont il était un des plus ardents défenseurs. Il ne permettait pas qu'on doutât du miracle de la sainte Epine, et s'il apprenait la nouvelle de la mort de l'évêque de Langres, un des prélats les plus acharnés contre la mémoire de Saint-Cyran, son ressentiment ne s'éteignait pas devant un cercueil, et il écrivait dans son journal la note suivante où l'on trouve comme un reflet des *Provinciales* : « On vient d'assurer que Monseigneur l'évêque » et duc de Langres, ci-devant abbé de la Rivière, long- » temps favori du duc d'Orléans, et depuis peu pourvu de

» Saint-Eustache qui est un des plus grands du royaume, » est mort subitement après avoir dîné (1); on n'en sait » pas encore les particularités. Mais il est constant qu'il » était un homme de nulle science et de nulle piété, qu'il » avait une grande ambition, faisait une dépense prodi- » gieuse, se faisait appeler au moins à Paris, il y a peu de » mois, M. le duc de Langres, il était venu de bas lieux, » il avait été petit aumônier de M. le duc, et puis il le gouver- » nait entièrement. On m'a assuré que, pendant les troubles » de Paris, il était pensionné du cardinal de Mazarin et de » M. le prince, et on disait de lui que personne ne savait » mieux ce que valait le duc d'Orléans, puisqu'il l'avait » vendu trois ou quatre fois. »

En résumé, Baudry d'Asson était un grand cœur, un homme tout d'abnégation, toujours prêt à s'immoler pour la cause de Port-Royal qu'il regardait comme la cause de Dieu même. Un joûteur d'une pareille trempe ne se laissait pas facilement abattre et puisait dans la lutte des forces nouvelles. Mais quand le combat fut à sa fin; quand les défenseurs de Port-Royal eurent été dispersés ou emprisonnés, et que lui-même caché dans un faubourg de Paris, eût été obligé de déposer les armes, il se consuma bien vite dans un repos si opposé à sa nature guerroyante, et, comme ces braves soldats auxquels l'heure de la retraite est souvent fatale, il tomba quand il ne lui fut plus permis de combattre (2).

(1) Cette nouvelle était fausse. C'était le gouverneur de Langres qui était mort et non l'évêque.

(2) Après la mort de de Hillerin et de Baudry d'Asson, le jansénisme ne s'éteignit pas dans le diocèse de Luçon; Nicolas Colbert ne lui avait pas été hostile, Henri de Barillon lui fut favorable et Samuel-Guillaume de Verthamon s'en montra l'ardent adepte. Il y comptait encore quelques représentants au moment de la révolution. La famille de Hillerin presque tout

Il est bien entendu qu'en faisant l'éloge de Charles de Hillerin et d'Antoine Baudry de Saint-Gilles d'Asson, nous ne nous sommes point constitué défenseur de la doctrine qu'ils soutinrent avec tant d'obstination et de conviction. Nous n'avons aucune autorité pour nous en faire juge. Mais un homme fort compétent en pareille matière, un grand écrivain dont personne ne contestera le mérite et l'impartialité, l'admirateur enthousiaste de Jacqueline Pascal, M. Cousin a prononcé cette sentence dont nous ne voulons point faire appel : « Disons-le sans hésiter : Le jansénisme » est un christianisme inconsidéré et intempérant. Par » toutes ses racines il tient sans doute à l'église catholique, » mais par plus d'un endroit, sans le vouloir ni le savoir » même, il incline au calvinisme..... » Deux qualités éminentes lui ont manqué : le sens com- » mun et la modération, c'est-à-dire la vraie sagesse. »

---

entière resta fidèle aux doctrines de Port-Royal. L'abbé commendataire de Belval, dans le diocèse de Reims, Guy de Hillerin et de Hillerin, archidiacre d'Orléans, mort aumônier des dames de Saint-Denys, ne cessèrent pas d'en être partisans. Il en fut ainsi de Charles-François de Hillerin, avocat du roi au siége de Fontenay. Bien qu'élevé au Collége des jésuites de cette ville, il n'en partagea pas moins les croyances de ses parents, les deux ecclésiastiques que je viens de nommer.

DE L'ALIMENTATION

DES

JEUNES SANGSUES

AUSSITÔT LEUR ÉCLOSION

PAR M. DE LALEU.

MESSIEURS,

Les sangsues ont été, dans tous les temps et particulièrement en ces derniers, l'objet d'études et de travaux recommandables.

Mais il appartenait au professeur Moquin-Tandon de les réunir ou plutôt de les condenser dans son admirable *Monographie des hirudinées :* et cependant une lacune importante y existe encore.

Pas un mot, ni par lui, ni par les auteurs qu'il cite, n'a été dit sur les moyens de subsistance des jeunes sangsues aussitôt leur naissance, alors qu'elles sont trop faibles encore pour entamer la peau des animaux vivants.

Le savant professeur dit bien, à son chapitre de la multiplication :

« Qu'il faut, lorsque les jeunes sangsues seront écloses,

» respecter leurs cocons ; car, pendant quelque temps,
» elles viennent encore se réfugier dans le tissu spon-
» gieux qui les entourent. »

Ce qui, je dois le dire, ne m'a paru être qu'accidentel, et très-fortuitement ; il ne dit pas, et en cela il a raison, qu'elles y viennent dans le but d'y trouver une nourriture appropriée à leur âge, qui aurait pu y être déposée comme cela a lieu pour beaucoup d'insectes, les abeilles, les sphex, etc.

Il dit encore :

« Plus tard, on jettera dans les marais de jeunes gre-
» nouilles, des têtards et de petits poissons qui leur servi-
» ront de nourriture. »

Mais ceci ne peut s'appliquer qu'aux individus adultes.

Au chapitre de la nourriture, il dit aussi :

« Que les sangsues se nourrissent seulement du sang
» des salamandres, des grenouilles, des raines, des pois-
» sons et autres vertébrés ; qu'elles sucent aussi celui des
» insectes, des mollusques et des vers. »

Ces derniers peuvent bien, en effet, être la proie des sangsues du second âge ; mais il est plus que douteux qu'au moment de leur naissance elles puissent déjà les déchirer pour en extraire du sang.

Enfin, il cite des auteurs qui prétendent : « que les
» sangsues sucent aussi les cadavres. »

Ce qui ne peut être pris à la lettre, puisqu'au contraire on sait que dès qu'un être attaqué passe à l'état de cadavre, elles l'abandonnent immédiatement.

Un fait important, au point de vue de la science et aussi de la propagation de l'espèce devenue si désirable par le dépeuplement qui se fait sur tous les lieux de production, restait donc inconnu.

J'ai cherché à combler cette lacune par de nouvelles

observations, et, à cet effet, je transformai en marais artificiels deux bassins d'agrément (dont un, particulièrement, fut mis à l'abri des indiscrets par une couverture en mailles de fil de fer) et je les peuplai, vers la fin du printemps, de deux variétés de sangsues : l'une qui me fut envoyée de l'Algérie et la grise ordinaire.

Un jour, je m'avisai d'y jeter un crapaud, qui, tout d'abord, parut fort heureux de se trouver commodément installé sur de l'herbe fraîche, pour y saisir fort adroitement les abeilles qui, venant s'y désaltérer, se posaient à portée de sa langue.

Mais bientôt j'eus l'occasion de constater de nouveau l'admirable instinct dont chaque être a été pourvu pour sa conservation.

Assurément, mon crapaud n'avait jamais vu de sangsues et ne pouvait soupçonner le danger auquel il était exposé dans cette espèce de fausse aux lions.

Et pourtant ! dès qu'il en aperçut quelques-unes, attirées par ses premiers mouvements, s'approcher de lui, le péril lui fut soudainement révélé et il essaya de fuir ; mais, ne pouvant sortir du bassin, ses efforts ne firent qu'augmenter le nombre de la meute affamée qui se mettait à sa poursuite, et sa frayeur se traduisit immédiatement en une course affolée, accompagnée de cris de détresse qui augmentaient dès que je venais à le toucher avec la pointe d'une herbe fine, qu'il prenait pour la dent d'un de ses ennemis.

A bout d'haleine, il fut enfin saisi et sucé jusqu'à ce que mort s'ensuivit !

Mes sangsues s'étaient reproduites à souhait, et je pus examiner de nombreux cocons parfaitement décrits et placés, comme le dit Moquin-Tandon, et en voir sortir une grande quantité de jeunes sangsues. Je touchais donc

au but que je m'étais proposé : savoir comment elles allaient pouvoir se nourrir.

Un jour, je remarquai que plusieurs paraissaient avoir sur le dos une ligne blanche qui n'était pas ordinaire, et, en les examinant plus attentivement, je vis qu'elle provenait, par transparence, d'une matière remplissant le tube intestinal ; mais quelle était-elle ?

En ayant fait dégorger quelques-unes, je trouvai bien une espèce de bouillie blanche, mais qui ne m'apprenait encore rien ; à force de rechercher quelle pouvait être son origine, je finis par découvrir, au fond de l'eau, sous les herbes, une masse de gelée blanche, dont de jeunes sangsues étaient occupées à se gorger et qui n'était autre que le cadavre très-décomposé de mon crapaud.

La lumière était donc faite ! Ainsi, dans les marais, les animaux y existant sont attaqués, sucés et souvent mis à mort par les sangsues qui se nourrissent de leur sang ; et leurs cadavres, suffisamment décomposés, deviennent encore la nourriture de leur progéniture. Suivant cet ordre admirable de la nature, qui fait que rien, dans la création, n'est inutile, que rien n'est perdu, et que, pour chaque cas, il a été créé des êtres à mœurs et organisation spéciales à leur utilité dans l'équilibre général.

Tel est, Messieurs, le fait dont j'ai été témoin et qu'il serait peut-être désirable de voir confirmer par de nouvelles expériences, quoique je sois bien certain de ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire.

PROMENADE.

—

ROMANCE IMITÉE DE L'ITALIEN.

Lève au ciel ton œil si doux !
Vois ! quelle nuit enchantée !
Vois Phébé verser sur nous
Ses flots de lumière argentée...
La nature est sans voix ;
Nul souffle dans la campagne ;
Le rossignol dans les bois
Seul chante, appelant sa compagne...

La fidèle, à cet accent
Plein d'amour et de tristesse,
Bien vite accourt en tremblant
Et répond par une caresse :
« Tu pleures !... me voici !... »

— A ma voix, ô chère Irème,
Ton cœur tremble-t-il aussi ?
S'envole-t-il vers moi qui t'aime ?...

O. Biou.

LES SUITES DE LA FORCE.

—

(VIEILLE HISTOIRE.)

Les cheveux de Milon étaient devenus blancs,
Mais sa taille restait haute malgré les ans :
« Quoi, disait-il, déjà mes forces épuisées !
» Déjà, rire à l'enfant, mes mains seraient usées !
» Et l'athlète invincible, envié des héros,
» Débile, fléchirait sans muscles et sans os !.....

Il disait, et son pas errait dans la campagne.

Tout-à-coup il s'arrête ; au pied de la montagne
Un chêne s'élevait chéri de Jupiter ;
Les siècles en passant en avaient fait du fer ,
Corps noueux sur lequel se brisait toute hache,
Où l'ouragan, la foudre, à peine laissaient tache.

Milon le suit de l'œil ; il paraît satisfait :
« Oh ! voilà bien, dit-il, la chose qu'il fallait !
» On connaîtra bientôt si je ne suis plus l'homme
» Que le monde admirait de l'Inde jusqu'à Rome. »

L'arbre tout près du sol se divisait en deux,
Et chaque branche était seule un tronc vigoureux.
Milon, des deux côtés s'appuyant sur l'écorce,
Tend les bras, les roidit, les repousse avec force.

En vain!... de son haleine il n'entend que le bruit...

Il s'indigne, il s'exalte, il trépigne, il bondit;
Ses nerfs sont contractés, ses veines sont gonflées,
Et de ses longs efforts ses deux mains sont enflées...
Le front suant la fièvre, il redouble en fureur;
Un crépitement sec fait battre enfin son cœur.
L'arbre craque, se fend, les deux troncs se séparent;

Mais dans l'étau béant les bras lassés s'égarent;
Le bois sur eux revient, se choque, se rejoint,
Et les mains du lutteur sont prises comme un coin...

Il lance au ciel un cri de douleur et de rage!

Vieillard, alors, combien tu maudis ton courage!
Au désert, seul, cloué, tu n'as plus qu'à souffrir,
Et souhaiter, hélas! la mort lente à venir...

Qu'est-ce?... Un rugissement fait retentir l'espace...
C'est un lion! tout fuit et dans l'ombre s'efface.
Qu'importe à toi, Milon, désespéré, martyr?...

Pitié, qu'un Dieu le sauve! Il ne veut plus mourir.
Mais du lion l'œil fauve a déjà vu la proie,
Et le monstre s'avance en bondissant de joie.

Sa gueule mord et broie, et bave en humant l'air,
Une écume sanglante et des lambeaux de chair.

L'athlète vit encore, si le souffle est la vie.
Oh ! cette fois, mort, viens ! Il t'invoque, il te prie !...

Non ! du corps palpitant le féroce animal
Fait un affreux repas ; mais, comme un sceau fatal,
Au tronc restent les mains.....

Exemple à qui se rue,
Orgueilleux de la force, et que la force tue !

O. Biou.

TROIS POÈTES BRETONS.

ETUDE, PAR C. ROBINOT-BERTRAND.

I

Quelques critiques d'humeur sombre avaient condamné à mort le poème épique; ils avaient longuement et lugubrement mené son deuil, et, après l'oraison funèbre, s'étaient retirés, certains que le poème épique était pour toujours enterré.

Nous sommes de ceux qui croyons à l'immortalité des grandes choses, et ce n'est pas sans un serrement de cœur que nous avions assisté à cet ensevelissement; un instinct protestait en nous et semblait nous dire que rien de ce qui a fortement vécu ne peut mourir.

Comment un art qui a exprimé un des côtés les plus grands de l'humanité pourrait-il périr ? Pour qu'il disparût, il faudrait que toutes les grandeurs dont il est l'expression eussent disparu avant lui. Le genre épique est donc immortel comme le sentiment qui l'anime. Pour briser à la lyre cette corde, il faudrait la briser d'abord dans le cœur humain.

La vérité, c'est que les conditions de l'épopée ont changé : les modernes, pénétrant les multiples devoirs de l'homme social, et relevant certaines facultés qui étaient

regardées comme basses, ont élargi le cercle où peuvent se mouvoir les puissances de dévouement.

Et pourtant, même aujourd'hui, de quel éclat resplendissent encore à nos yeux ces magiques visions du monde antique, l'Iliade, l'Odyssée, l'Eneide ? et ce grand poème du moyen-âge, la Chanson de Rolland ? Est-ce que ces choses-là ont vieilli ? Non, parce que le sentiment qui les fait vivre, leur âme, n'a point vieilli.

Les genres se transforment, ils ne meurent point. Le roman n'a pas tué l'épopée.

Aussi, lorsque M. Emile Péhant a voulu peindre les exploits de notre Bretagne, il a bien fait de demander au vers sa sonorité et sa couleur : où la prose se fût trainé, la poésie brille et s'élève.

Notre concitoyen a médité, a commencé une chanson de gestes qui, ayant pour centre et pour titre le *Connétable de Clisson*, doit, en sept poèmes, raconter les hauts faits de la plus glorieuse période de l'histoire de Bretagne et mettre successivement en relief, entre autres physionomies, Duguesclin, Beaumanoir, les deux Montfort, Charles de Blois, Edouard III, le Prince noir, Philippe de Valois, Charles le Mauvais, Jeanne de Belleville, Jeanne de Penthièvre, Jeanne la Flamme, Marguerite de Clisson.

Après *Jeanne de Belleville*, si justement applaudie, M. Péhant, aujourd'hui, publie le *Siége de Nantes*, première partie d'un poème intitulé *Jeanne la Flamme*, dont la seconde partie aura pour titre le *Siége d'Hennebond*. Il s'agit, dans ce poème, de la guerre entre Jeanne de Penthièvre et Jeanne de Montfort, surnommée Jeanne la Flamme, de ce que les historiens ont appelé la *Guerre des deux Jeanne*.

Jean IV, mari de Jeanne la Flamme, plus connu sous le nom de Jean de Montfort, eut, on se le rappelle, pour

compétiteur, Charles de Blois. Ce dernier, en effet, avait, en 1337, épousé Jeanne de Penthièvre, fille de Guy et nièce de Jean III, laquelle apportait en dot à son mari la future succession de son oncle : Jean III avait testé en sa faveur. Aussi, à la mort de Jean III, en 1341, Jean de Montfort, son frère, prétendant succéder, alluma une guerre qui dura vingt-trois ans, et qui se termina par la mort de Charles de Blois, tué à la bataille d'Auray.

Dans cette première partie du poème, le *Siége de Nantes,* Jeanne la Flamme ne joue pas le rôle principal ; c'est dans la seconde partie, le *Siége d'Hennebond,* qu'elle doit être au premier plan : son mari captif, elle continue la guerre.

Mais, dès la première partie, quand le duc est appelé par le roi à venir se défendre devant lui, Jeanne la Flamme apparaît avec tout l'amour profond, mais héroïque, qu'elle a voué à son mari.

Jean de Montfort répond à l'envoyé du roi, qui est venu le trouver au milieu d'un banquet :

Philippe de Valois n'est pas mon souverain :
Le roi n'a sur le duc qu'un droit de suzerain.
Je lui dois mon hommage et j'irai le lui rendre...
Mais au jour qu'à Montfort il conviendra de prendre.

Alors la reine, effrayée de cette audace :

.....pourquoi renoncer à votre sacre à Rennes?
Pour affirmer vos droits et clore tout débat,
L'huile sainte, ô mon duc, vaut mieux que le combat,
Car l'élu du Seigneur est hors de toute atteinte.
A Paris, au contraire (oh! Dieu trompe mes craintes)!
Montfort ne trouvera que des amis de Blois,
Et Blois est, songez-y, le neveu de Valois.

Le duc, sans renoncer à son projet d'aller trouver le roi, tenant compte des craintes de la duchesse, dit à l'envoyé :

Retire-toi, Clisson, et va dire à ton maître
Qu'à ses lois son vassal consent à se soumettre.
J'irai donc, sous quinzaine, où je suis assigné,
Mais en duc de Bretagne..... et bien accompagné !

Jeanne la Flamme n'oppose plus d'objection au départ de son mari :

... « vos volontés sont mes lois souveraines. »

Dès le début, on voit la grandeur simple et très-épique du livre, on respire un peu de cet air pur qui soufflait sur les rivages helléniques.

Ce n'est pourtant pas au genre grec que M. Péhant prétend se rattacher; il appelle l'ensemble de ses poèmes, le *Connétable de Clisson*, chanson de gestes.

La chanson de gestes est l'épopée du moyen-âge.

Il y avait plusieurs espèces de chansons de gestes, chaque espèce ayant son caractère distinct; et cela nous est appris par le trouvère Jean Bodel d'Arras, qui, dans sa chanson des Saxons, nous dit :

Ne sont que trois matières à nul homme antandant :
De France et de Bretaigne et de Rome la grant;
Et de ces trois matières n'i a nule semblant.
Li conte de Bretaigne sont si vain et plaisant;
Cil de Rome sont sage et de san aprenant;
Cil de France de voir chaque jor apparant.

Ainsi, les chansons de gestes de France avaient des prétentions à la vérité historique, celles tirées de l'histoire ancienne avaient pour but de moraliser et d'instruire, et celles de Bretagne étaient destinées à plaire : la chanson de Rolland appartient au premier genre, au second le roman d'Alexandre, au troisième les poèmes du cycle d'Arthur.

Les poèmes du cycle d'Arthur étaient pleins de merveilleux; le cœur et l'imagination étaient bercés par ces chimères : Françoise de Rimini et Paolo (on se rappelle l'épisode

de la Divine comédie), lisaient *Lancelot du lac* quand ils furent poignardées par Malatesta.

Noi leggevamo un giorno per diletto
Di Lancilotto, come Amor lo strinse :
Soli eravamo, e senza alcun sospetto.

Le connétable de Clisson se rattache par sa manière aux poèmes du cycle carlovingien. Mais le poète a banni les strophes monorimes : ce changement, il était contraint de le pratiquer ; car, contrairement à ce qui se passait autrefois, les épopées ne se chantent plus.

On en chantait des fragments, au moyen-âge, dans les festins et dans les batailles : dans les festins, les trouvères s'accompagnaient de la vielle ou du rebec.

Il est certifié par les plus véridiques historiens d'Angleterre, par Guillaume de Malmesbury, Mathieu Paris, Mathieu de Westminster, Albéric de Trois-Fontaines, qu'en 1066, à la bataille d'Hastings, le courage des soldats fut enflammé par des vers d'un poème sur Rolland à Roncevaux, et que celui qui les chantait était un jongleur très-brave du nom de Taillefer. Qu'on lise à ce sujet Robert Wace.

Taillefer qui moult bien cantoit
Sur un roncin qui tôt aloit
Devant eux s'en aloit cantant
De Carlemaigne et de Rolant
Et d'Olivier et des Vassaus
Qui morurent en Rainscevaus.....

M. Péhant n'a, d'ailleurs, porté aucune atteinte au sentiment d'orgueil guerrier et de grandeur héroïque, qui est le caractère essentiel de la chanson de geste.

Dans le poème de Théroulde, l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne est menacée de toutes parts par les Sarrasins, et Rolland la commande : Olivier, son ami, lui

conseille de sonner du cor, pour rappeler l'armée de Charlemagne qui a pris les devants :

— Compainz Rollant sunez vostre olifan.....
— Ne placet Deu, ço li respunt Rollant,
Que ço seit dit de nul hume vivant
Ne pur païen que jà sei-je cornant!
Jà n'en aurunt reprocce mi parent.
Quand jo serai en la bataille grant,
Et jo ferrai mille coups et vu cenz,
De Durandal verrez l'acer sanglent!
Franceis sunt bon, si ferrunt vassalment!
Jà cil d'Espaigne n'auerunt de mort guarant!

N'est pas très-fier ?

La rime n'est pas riche et le tour en est vieux ; mais il est difficile de mieux dire.

Dans une situation très-différente, lorsque Jean de Montfort, pour lui rendre hommage, se trouve en face du roi et de la cour, M. Péhant lui-même fait parler le duc de Bretagne avec une extrême énergie. Qu'on en juge :

Et dépouillant son gant d'un geste de colère :
— Mon très-redouté sire, et vous qui m'entourez,
Chevaliers et barons, pairs laïcs et mitrés,
Écoutez ma parole et gardez-en bon compte.
Moi, comte de Montfort, de Limoges vicomte,
Je suis, de par les lois des hommes et de Dieu,
Le vrai duc de Bretagne, et j'en offre l'aveu,
Dans les termes réglés par l'antique coutume
Pour laquelle le glaive a tenu lieu de plume.
Or, sans chercher mon droit au fond d'un encrier,
J'ai conquis de mon bras mon duché tout entier ;
On m'a partout ouvert villes et places fortes ;
Celles qui résistaient, j'en ai rompu les portes,
Et de Nantes à Brest ma volonté fait loi.
Eh bien ! puisque quelqu'un se porte contre moi
Et, d'un scribe vénal implorant l'assistance,

A mon glaive vainqueur oppose une sentence,
A celui-là je crie, au nom de nos aïeux :
Le procès est ignoble et le duel glorieux ;
Qu'on nous donne le champ... et qu'entre nous l'épée
Dise par qui serait la Bretagne usurpée !
Un aussi beau duché doit être au plus vaillant :
« Allons, Charles de Blois, ramassez donc mon gant. »

Un morceau admirable, un morceau très-émouvant, et dont l'énergie rappelle quelques-unes des toiles puissantes d'Eugène Delacroix, c'est le morceau intitulé une *Enquête,* et qui nous montre les assiégeants lançant, à l'aide de balistes, par dessus les murailles de Nantes, en guise de boulets, les têtes de trente Bretons.

Voici que, par dessus les hauts remparts, on voit
Quelque chose de noir dans l'air monter tout droit,
Puis, décrivant soudain sa courbe dans l'espace,
La suspendre..... et tomber au milieu de la place.
Rien comme l'imprévu pour grossir un danger :
Chacun sous les auvents s'empresse à se ranger,
Et qui n'a pu trouver d'abri, court et s'effare.
C'est sans doute un boulet de pierre qui s'égare....
D'où vient donc qu'en tombant, ce boulet a produit
Un son mat et confus, qui n'est pas même un bruit !
Il rebondit trois fois, mais faiblement, et roule
En traçant un cordon noir et visqueux..... La foule
N'approchait qu'en tremblant, quand un jeune étourdi
S'élance, et vers la pierre étend un bras hardi.....
Horreur ! il tombe et pousse un grand cri d'épouvante ;
C'est une tête d'homme écrasée et sanglante !

Des hurlements d'effroi partent de tous les points,
Et contre les Français se dressent mille poings.....

Il nous faudrait citer tout le morceau exécuté, dans un style fougueux, de la manière la plus vigoureuse ; son étendue nous empêche, malheureusement, de reproduire en entier ce tableau éminemment tragique où l'on voit

l'ami, la fiancée, la mère, défaillir d'horreur en contemplant ces têtes sanglantes et défigurées que chacun tremble de reconnaître.

M. Péhant a composé, de 1870 à 1872, ce poème de Jeanne la Flamme, si plein de cris de guerre et de virils accents ; un reflet sanglant de nos malheurs est empreint sur la face des événements qu'il raconte, et donne à son poème un caractère de grandeur sinistre.

Mais M. Péhant n'a pas seulement l'énergie, il a encore l'art des demi-teintes et la grâce, et il sait, par des images savamment opposées, rendre plus forte l'intensité de l'émotion.

Il est charmant ce tableau d'un moment de paix au milieu de la guerre, d'une *embellie,* comme dit le poète ?

Par tous les escaliers qui montaient aux remparts,
Des flots de curieux, femmes, enfants, vieillards,
Se mêlaient aux soldats debout sur les bastilles,
Et qui prenaient plaisir à voir les jeunes filles,
Par grappes, se pencher aux vides des créneaux,
Puis, peureuses, jeter leurs petits cris d'oiseaux.
Les murs eux-mêmes, las de leurs gardiens moroses,
S'enguirlandaient gaiment de ces visages roses :
Tels les buissons, quand mars ramène les chaleurs ;
Hier âpres et noirs, les voici pleins de fleurs.

Comme contraste, il est difficile d'en trouver un plus saisissant que celui que nous offrent ces vers :

On est au mois joyeux qui remplit les celliers ;
Mais la grappe pourrit sur les ceps oubliés ;
Seul le sang coule à flots : c'est la mort qui vendange.

Cette *Mort* qui *vendange,* n'est-ce pas une image effrayante, un contraste terrible ?

Que de choses il y aurait à citer !

II.

Si l'œuvre de M. Emile Péhant se rattache aux poèmes du cycle carlovingien, le livre publié aujourd'hui par M. le comte de Saint-Jean, et qui a pour titre *Merlin*, peut se rattacher aux fictions du cycle d'Arthur.

Qu'est-ce donc que ce type de Merlin ? Qu'est-ce que le cycle d'Arthur ?

Au sixième siècle de notre ère, la Grande-Bretagne se défendit contre les Saxons, et elle eut alors pour chef un guerrier du nom d'Arthur, qui immortalisa son nom et celui de la race celtique. Il ne se contenta pas de vaincre les Saxons, il soumit l'Irlande, et vint jusque sur le continent, où il se signala par mille exploits. Il établit le christianisme dans ses Etats et institua l'ordre de chevalerie si connu sous le nom d'ordre de la Table-Ronde.

Un jour pourtant, toute cette gloire, toute cette puissance, s'abîmèrent : il fut vaincu par ces Saxons dont il avait d'abord été vainqueur, et mourut, vers 542, dans une grande bataille. Les Bretons durent alors chercher un refuge jusqu'en Armorique.

Pendant la période de victoire de son règne, Arthur fut aidé, soutenu, protégé par un personnage étrange, Merlin, Merlin l'enchanteur, égal, peut-être supérieur au roi.

Merlin était né en Calédonie. A la cour d'Arthur, il s'éleva tellement au-dessus de ses contemporains par ses connaissances et par son génie, qu'on le considéra comme un magicien : il fut à la fois grand capitaine, grand poète, grand naturaliste, grand philosophe.

Rien d'étonnant si l'imagination du peuple et celle des poètes s'emparèrent de ces deux types, Arthur, Merlin, et firent fleurir autour d'eux la luxuriante végétation des fictions et des légendes.

Arthur devint l'astre central de tout un monde poétique, et il eut Merlin pour principal satellite ; plus loin, autour du héros de la race celtique, se meuvent, à des distances diverses, une infinité de grands personnages : c'est là ce qui constitue le cycle d'Arthur, nommé encore cycle de la Table-Ronde.

C'est cette sorte de Faust celtique, plus complet que le Faust germanique, puisqu'au triple rayonnement de la science, de la passion et de l'activité il ajoute la poésie, c'est ce Faust celtique, dont la vie est mêlée à celle d'Arthur, que M. le comte de Saint-Jean vient de chanter sous le nom de Merlin.

Après Tennyson, après Edgard Quinet, M. le comte de Saint-Jean a parlé d'Arthur et de Merlin, et a trouvé des accents nouveaux.

En plus d'un point, le comte de Saint-Jean rssemble à Tennyson : comme Tennyson, il excelle à dépeindre, avec de fraîches couleurs et d'une manière vraiment aérienne, les récits les plus aériens. Son poème, qui a par moment le caractère de l'épopée, a le plus souvent le caractère de la féerie et rappelle parfois, toutes proportions gardées, Tennyson, dans les *Idylles du Roi,* ou Spenser, dans sa *Reine des Fées,* ou Shakespeare, dans le *Songe d'une Nuit d'été.*

Des fées, les Korigans, sont réunies, le soir, sur le bord de la mer et rêvent à ce passé glorieux de leur race, auquel elles prirent une part active : les Korigans, on le sait, sont des jeunes filles de grande famille qui ne voulurent pas se soumettre aux lois nouvelles du christianisme, et dont les âmes plaintives se consument dans le regret des temps révolus. Elles sont donc là, près du rivage de la mer, comme les filles de Sion au bord de l'Euphrate, et elles

pensent à Arthur, à Merlin, aux glorieux chevaliers de la Table-Ronde, dont elles s'entretiennent.

Tout-à-coup une épée jette sur la surface des flots une lueur éclatante. C'est l'épée d'Arthur ! l'épée qu'Arthur reçut en don du puissant Merlin! et l'une d'elles, douée de la faculté des Voyantes, aperçoit dans les plis des vagues tout le passé des aïeux, toutes les gloires du glorieux Merlin; et elle les raconte à ses compagnes.

Ainsi, entre le coucher du soleil et le lever de l'aurore, s'écoule ce poème du comte de Saint-Jean, ce songe d'une nuit d'été; et le cadre, on le voit, se prête de lui-même aux plus capricieuses évolutions de la plus capricieuse pensée.

Comment l'épée d'Arthur apparaît-elle ainsi sur les flots?

Tennyson (et nous sommes heureux de citer ici ce grand poète) nous en donnera l'explication dans sa *Mort d'Arthur*.

Le roi Arthur, blessé, sent que sa fin est prochaine; son épée, sa vaillante épée, son épée Escalibor, il ne veut pas qu'elle tombe entre les mains des Saxons : car Merlin la lui a donnée, et Merlin lui-même l'a reçue des nymphes de la mer. L'un de ses chevaliers, après bien des hésitations, avec un grand serrement de cœur, se résout à la lancer dans l'Océan.

« La grande épée jeta des éclairs sous la splendeur de la lune, et dessina dans l'air une arche de clarté : tel jaillit le rayonnement de l'aube boréale, lorsque les îles mouvantes de l'hiver s'entrechoquent, la nuit, parmi les bruits de la mer du nord.

.... like a streamer of the northern morn,
Seen where the moving isles of winter shock
By night, with noises of northern sea.

Mais dès que l'épée eût touché la surface des flots, un bras s'éleva, revêtu de velours blanc, mystique, merveilleux, la saisit par la poignée, la brandit trois fois, et disparut avec elle sous les ondes. »

C'est cette épée qui est apparue aux yeux des Korigans; et cette apparition, qui pronostique de grands événements (peut-être le retour d'Arthur, qu'on croit mort, mais qui ne l'est pas), laisse apercevoir, à son éclatante lueur, tout un monde évanoui. L'une des Korigans exprime tout haut devant ses sœurs ce qu'elle aperçoit dans chaque pli des flots, et ce qu'elle exprime est la vie de Merlin.

Elle explique la naissance miraculeuse du barde, son enfance, sa jeunesse, et comment, plus tard, mêlé aux choses de son temps, il devient glorieux par les armes; elle dit son amour pour la fée Viviane, et rapporte que le roi, pour le soustraire à cet amour, lui donne la mission d'aller chercher en Irlande des dolmens destinés à donner la victoire aux Bretons; elle rappelle qu'à son retour, il retombe dans les liens de Viviane, qu'il oublie sa destinée, que, changé en vieillard en punition de son oubli, il erre dans les bois et n'a que ses chants pour remède à ses douleurs; elle raconte que Viviane le retrouve dans une forêt, le reconnaît, l'aime, le console, et comment, lorsqu'un messager d'Arthur vient réclamer le barde, Viviane, à l'aide d'un anneau magique qu'elle a dérobé à Merlin, et qui a la propriété de rendre invisible, le ravit à la recherche de l'émissaire du roi, et le garde éternellement avec elle dans le Royaume de l'amour.

Voici cette dernière scène qui se passe entre Merlin, Viviane, et l'émissaire d'Arthur :

— « Arthur te fait chercher, toi, le devin, l'apôtre.
Rends-nous Escalibor. »

— « Oui, dit Merlin, j'irai. »

— « Quoi ! dit la fée en pleurs, partir, cher adoré !
Un jour, une heure encore ! »
— « Non, ce serait ma honte. »

Il se lève et veut fuir. Viviane est plus prompte.
Arrachant de ses flancs une écharpe de lin,
Au buisson d'aubépine elle attache Merlin,
Et puis, au saule vert qui croit au bord des ondes,
Le rattache neuf fois avec ses tresses blondes !

« Oh ! laisse moi répondre à la voix de l'honneur ?
C'est elle qui m'appelle.... Ecoute ! c'est Karneur,
Le compagnon d'Arthur.... Grâce ! adieu, Viviane ! »

Mais, comme une couleuvre et comme une liane,
Ses bras l'ont enlacé :

« Cher amant, ton anneau ?
Tu seras libre, après, de creuser mon tombeau.
Tu m'avais de tes maux justement accusée :
Emmène-moi ! Dis leur : Voilà mon épousée.
La gloire de Merlin, se reflétant sur moi,
Luira, comme un double astre, aux yeux charmés du roi. »

« Merlin ! criait Karneur, de toute sa poitrine.
Et le Barde répond : « Viens près de l'aubépine ! »
— « Ton anneau, dit l'amante, et je romps tous ces nœuds ? »
— « Le voici.... »

L'escarboucle, en son jet lumineux,
Enveloppe la fée et de feu la colore
Comme un pur arc en ciel couronnant une aurore.
Elle est splendide à voir : « Grands rochers que voici,
Emprisonnez Merlin ! » — « A moi, Karneur, ici ! »

Ce fut son dernier mot. L'escarboucle divine
Attire les dolmens. Le buisson d'aubépine
S'est refermé sur eux. Plus rien des deux amants,
Qu'une écharpe embaumé aux longs rayonnements....

Après cette scène, le poème finit : car le jour est venu, et c'est l'heure où les Korigans disparaissent.

L'aurore vient, mes sœurs, car l'étoile a pâli.....

Cette fuite des Korigans au réveil de l'aube est charmante; le poème finit comme une vision, comme un songe, comme un accord que l'oreille écoute encore après qu'il s'est évanoui.

Et pourtant l'auteur a une tendance à trop de facilité. Ce que nous n'hésitons pas à lui signaler (M. le comte de Saint-Jean nous le pardonnera, car au mérite on doit la vérité), c'est un peu de vague dans le plan, dans les symboles. Sans doute nous nous rappelons que cette fiction de Merlin, épopée par certains côtés, est féerie par d'autres, et que toute l'action est noyée à dessein, et avec beaucoup d'art, dans une teinte crépusculaire qui est semblable à la nuit : encore faut-il cependant que les principales lignes d'un poème, même fantastique, se dessinent ; car il est des nuits transparentes qui, voilant les objets, sans les cacher, ne font que leur donner plus de douceur et de tendre mélancolie.

Dans ce poème, au milieu de ce luxe éclatant des fleurs, des parfums, des ombrages, que l'auteur, au-dessus de nous et devant nous, consente à émonder quelques rameaux.

III.

A côté de la poésie aux lignes et aux figures sévères, à côté de la poésie aux ingénieuses et fantastiques fictions, il y a une poésie plus familière, *Musa pedestris,* qui, prenant pour sujet les mille émotions dont est rempli notre monde sublunaire, sait avoir tour à tour, l'accent de la gaîté, de la tristesse, de l'ironie, de la colère, et dont le visage a toutes les expressions.

A ce genre appartiennent les poèmes dont M. Cœuret vient de nous donner une traduction en vers sous ce titre : *Poésies choisies de Catulle.*

Quoique son œuvre ne nous soit parvenue que mutilée, Catulle nous apparaît comme un artiste des plus étonnants : pour l'expression, il est un diamant dont on admirera longtemps les fines et scintillantes facettes.

C'est une sorte d'Alfred de Musset païen : il a l'esprit charmant de Musset; il en a aussi les coups d'aile et les chutes profondes. Très-grand, il maudit, comme Musset, son siècle qui l'a abaissé ; comme Musset, il se sent souillé des souillures de son temps, et son temps, hélas, était loin de valoir le nôtre !

Quelle tristesse de lire, après un chant attendri adressé à la presqu'île Sirmio, où il vit le jour, (car, comme Virgile, Catulle est né sur les bords du Benacus), quelle tristesse, après un pareil chant, de lire, par exemple, des vers lubriques sur Ipsithilla !

Chose singulière que le talent ! et combien il faut que l'humanité en ait besoin pour qu'elle puisse se rappeler et même lire incessamment des poèmes où le bien et le mal se mêlent et où l'immoralité altère si profondément des clartés que la nature avait fait si célestes !

Catulle résiste à la dent des jours, et le temps a presque ratifié ce jugement de Martial : « Virgile » ne fait pas plus d'honneur à Mantoue que Catulle à » Vérone. »

Une grande différence, d'ailleurs, entre Virgile et Catulle : Catulle procède des grecs ; Virgile, plus foncièrement latin, est chef de dynastie. En somme, Virgile est bien supérieur à Catulle.

Virgile fit un éloge adulateur d'Auguste; Catulle, lui, attaqua César dans ses vers avec la plus violente amertume, et finit, ô faiblesse humaine ! par dîner à la table du dictateur.

On a souvent traduit Catulle, rarement avec succès.

La seule traduction de ce poète qui soit populaire est celle qu'a faite Boileau de l'ode à Lesbie.

Illa mihi par esse deo videtur.

Ainsi commence l'ode de Catulle; celle de Boileau, on s'en souvient, débute par ce vers :

Heureux qui, près de toi, pour toi seule soupire.

Catulle lui-même avait imité cette ode du grec de Sapho.

Pour traduire Catulle, il faut bien des qualités ; il faut surtout deux facultés qui semblent s'exclure : l'acuité de l'esprit et la puissance de s'émouvoir. M. Cœuret heureusement les possédait toutes deux. Il a donc pu rendre l'esprit à la fois caustique et souriant du maître; il lui a conservé cette physionomie changeante, mobile, ondoyante, où l'ironie se perd dans un fond de bienveillance, physionomie qui, nous le répétons, nous rappelle notre Musset.

M. Cœuret, d'ailleurs, a éliminé beaucoup de passages et même des pièces tout entières, passages et pièces entachés d'immoralité : nous l'en félicitons.

Le traducteur, très-homme d'esprit, (aucune traduction n'est absolument exacte et le miroir lui-même est infidèle) a peut-être exagéré le côté spirituel de son modèle. Cela apparaît parfaitement dans ces vers qui terminent la pièce si connue, *Plaintes sur la mort d'un Passereau.*

Catulle dit :

Qui nunc it per iter tenebricosum,
Illuc unde negant redire quemquam.
At vobis male sit, malæ tenebræ,
Orci, quæ omnia bella devoratis!
Tam bellum mihi passerem abstulistis.
O factum male! ô miselle puer!
Tua nunc opera meæ puellæ
Flendo turgidi rubent ocelli.

Voici à présent la traduction de M. Cœuret :

Il suit, plaintif, le sentier odieux
Qui nous conduit en ces funèbres lieux
Où chacun entre, où, dit-on, chacun reste.
Soyez maudits, enfer et noir tombeau
Qui dévorez tout objet plein de charmes,
Qui m'avez pris un si beau passereau!
O catastrophe ! ô regrettable oiseau !
Pauvre Lesbie ! elle fond tout en larmes !
Voyez ces yeux rougis par la douleur !
Quel désespoir ! mais aussi quel malheur !

Toute jolie, toute élégante que soit cette traduction, (elle est, à coup sûr, très-élégante), nous ne retrouvons pas dans

Soyez maudits, enfer et noir tombeau
Qui dévorez tout objet plein de charmes !

l'émotion de

At vobis male sit, malæ tenebræ,
Orci, quæ omnia bella devoratis !

Excellente traduction pourtant ; mais d'un peu trop d'esprit peut-être : un excellent défaut !

Pour juger combien le cœur humain s'est élargi et épuré depuis les temps antiques, il suffit de lire les poètes du passé. Quelle différence entre eux et nos poètes dans la manière de peindre les mêmes sentiments !

Vivons, pour nous aimer, Lesbie,
Et de la vieillesse ennemie
Raillons les murmures chagrins ;
Le jour renaît tous les matins.
Mais hélas ! quand de notre vie
Le pâle flambeau s'est éteint
L'éternel sommeil nous étreint.

Comme tout autrement les modernes ont exprimé ces mêmes idées sur la douceur d'aimer, sur la fuite du temps et les rigueurs de la mort.

Eternité, néant, passé, sombres abîmes,
Que faites-vous des jours que vous engloutissez?

Dans le poète antique et dans le poète moderne, c'est le même air ; mais Catulle joue cet air sur la flute, Lamartine sur l'orgue.

Catulle a des petites pièces de quelques vers qui renferment tout un monde de sentiment. En voici une :

SUR LESBIE.

Elle médit de moi dans ses moindres discours,
Preuve certaine qu'elle m'aime ;
Car, et soir et matin, je médis d'elle-même,
Et pourtant je l'aime toujours.

N'est-ce pas exquis et traduit d'une façon exquise ?

Mais un vrai tour de force de M. Cœuret, c'est la traduction de la pièce sur Arrius :

Quand Arrius voulait dire commode,
Ghommode, disait-il, et plus il aspirait
Ce mot, plus notre homme, en secret
Se flattait de parler à la dernière mode !
Il part pour la Syrie, on s'en croit délivré !
Mais bientôt il revient, et, dieux puissants ! à peine
Il a foulé du pied la terre italienne
Qu'au dire d'un passant, que j'en vis attéré !
Il a gratifié la mer Ionienne
Du cadeau d'un H aspiré !

M. Cœuret fait suivre son élégant volume de poésies fort élégantes, libre interprétation de quelques poésies de

Catulle, et dues à un écrivain que notre auteur ne nomme pas : il se borne à l'appeler l'un de nos plus célèbres prosateurs.

Quel est cet écrivain ? Nous avions d'abord pensé à Sainte-Beuve ; sa plume si fine aurait pu produire ces fines imitations. Le bruit nous est venu que c'est M. Jules Janin ?

Remercions M. Cœuret : il apporte aux efforts littéraires du pays breton l'éternel enseignement de ce goût antique qui est la grâce même, et à qui la pensée moderne, si elle veut vivre, doit demander l'art de rester toujours belle.

RAPPORT

SUR LA

PRÉSENTATION DE M. L'ABBÉ GABORIT

PROFESSEUR AU PETIT-SÉMINAIRE DE NANTES,

COMME MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

MESSIEURS,

Nous avons tous traduit et retenu ces deux magnifiques vers dans lesquels l'auteur des *Métamorphoses* nous donne, avec le but du créateur, le rôle et l'avenir de la créature :

Os homini sublime dedit, cœlumque tueri
Jussit et erectos ad sidera tollere vultus.

Notre Lamartine a dit mieux encore, dans son épître à lord Byron :

L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux.

Tout est là ; cette phrase incomparable résume en deux mots notre nature, notre chute, nos douleurs et nos aspirations. Quelle que soit notre opinion, au sujet de la race humaine ; qu'elle nous paraisse jetée pauvre et chétive sur la terre, et subissant une évolution fatale, inconsciente, indéfinie, vers le progrès moral et intellectuel ; ou bien,

qu'après une lamentable déchéance, l'homme, nouveau Sisyphe, gravisse lentement, péniblement, avec des chutes douloureuses et multiples, la pente escarpée qui conduit au sommet radieux dont une faute l'a précipité; toujours est-il que partout, à toutes les époques, chez tous les peuples vraiment civilisés, nous voyons la religion, la loi, les arts, les institutions marchant vers le même but, poursuivant le même idéal, le perfectionnement individuel et social. Législateurs, poètes, musiciens, peintres, artistes de tout genre, ont les yeux au ciel où ils cherchent un modèle supérieur à une réalité plus ou moins défectueuse et dédaignée.

Moïse, Confucius, Lycurgue, Solon, Numa n'écrivent leur code religieux et moral qu'en rêvant un idéal dont n'approchent ni les Juifs, ni les Chinois, ni les Grecs, ni les Latins, mais vers lequel ils poussent, de toutes les forces de leur vaste intelligence, des peuples grossiers et violents.

Tous les poètes qui méritent ce nom, tous les littérateurs, choisissant, comme Hercule, la vertu qui leur semble plus belle, se plaisent à mettre au front de leurs héros une auréole de qualités qui les rapprochent de Dieu, et les présentent comme le type auquel l'homme doit atteindre, but que Longfellow à indiqué d'un seul mot : *Excelsior !*

Peintres et sculpteurs, admirateurs déclarés de la beauté humaine, désespérant de trouver dans un seul modèle les perfections entrevues par leur imagination, ont cherché dans plusieurs un ensemble qui réalisât le chef-d'œuvre de la création.

Hélas ! notre siècle était destiné, comme quelques autres périodes de décadence, à voir un triste revirement. Sous la pression d'un matérialisme décourageant, d'appétits sensuels et absorbants, les nobles croyances, les sublimes

aspirations, la grandeur du but offert à nos efforts, l'idéal vers lequel convergeaient toutes nos puissances intellectuelles et morales ; tout s'est effondré devant un réalisme souvent inacceptable. Dieu a été proclamé *le mal;* le bien-être divinisé ; l'égoïsme et l'indifférence ont souffleté d'un éclat de rire le patriotisme, l'abnégation, l'esprit de sacrifice. Des écrivains, par calcul ou par découragement, n'ont offert à leurs lecteurs que des types avilis et humiliants. Hélas ! le spectacle des ilotes en goguette ne corrige plus les Spartiates ! D'autres ont proclamé, devant des populations envieuses et exaspérées, leur droit *per fas et nefas* à toutes les jouissances ; la révolte ouverte et violente contre tout ce qui est beau a été prêchée sans vergogne.

Quelques chefs-d'œuvre plus ou moins discutables de peinture et de sculpture, des types de crétins rachitiques nous ont laissés dans un douloureux étonnement et nous demandant si vraiment l'homme était aussi laid ; si chez lui la difformité était la règle ; si quelques broussailles, une chaumière effondrée, quelques villageois déguenillés et hideux, grouillant dans un bouge, étaient le prototype de la belle nature.

Heureusement nous pouvons constater de nobles, de vaillantes protestations contre ce lugubre écroulement. Si je l'osais, je vous dirais que vous avez applaudi à des œuvres de longue haleine, sorties de votre société, et qui n'étaient qu'un cri de guerre en faveur du devoir et de l'idéal.

Un nouveau champion de ce devoir et de cet idéal se présente à vos suffrages.

L'abbé Armand-Prosper Gaborit, né au Pallet, dans la patrie d'Abailard, aujourd'hui professeur de dessin et d'archéologie au petit Séminaire de Nantes; philosophe, artiste,

littérateur, historien, vous a fait hommage, à titre de pièce à l'appui de sa candidature, d'un ouvrage en deux volumes sur le *Beau* dans la nature et dans les arts. C'était une rude tâche, après les Cousin, les Jouffroy, les Reid, les Lévesque, etc., et pourtant l'auteur a trouvé le moyen d'intéresser vivement le lecteur à une œuvre largement conçue, profondément creusée, analysée avec l'infatigable et intelligente patience d'un bénédictin ; œuvre manquant peut-être parfois de concision, peut-être un peu trop métaphysique, mais relevée par un style pur, sobre, souvent élégant et imagé. Ajoutons à ces qualités une passion ardente pour tout ce qui est grand et noble, une indignation sévère, mais contenue, contre le mal, sans parler d'une érudition surprenante qui nous donne la mesure des études longues et fécondes auxquelles a dû se livrer votre récipiendaire.

Essentiellement du domaine du monde sensible, intéressant en même temps le sentiment et la raison, perfection visible, mais image imparfaite de la perfection invisible, le *beau* échappe nécessairement à l'empire des vérités abstraites et des lois de l'*utile*. Aussi, dès le début, M. Gaborit fait-il bon marché de la définition de Plotin : *Le beau est la splendeur du vrai*, et démontre-t-il qu'à ce titre, rien ne serait plus beau, plus splendide, c'est-à-dire plus écrasant de vérité qu'une équation algébrique, qui n'a jamais, que je sache, donné à personne le sentiment du *beau*.

Nous aimons mieux avec l'auteur les définitions de Socrate et de Platon qui voient dans le *beau*, le premier l'expression des nobles sentiments, le second la splendeur du *bien*. Cependant, toutes ces définitions ne satisfont pas complètement M. Gaborit qui en donne une très-analogue à celle de Ch. Lévesque :

Le *beau* est l'expression de l'activité normale, selon le type individuel. Mais, ce type, où est-il ? Ne varie-t-il pas selon chaque individu, et Kant n'a-t-il pas quelque raison de déclarer que l'idée du *beau* est purement subjective, au point de vue moral, aussi bien qu'au point de vue physique ? Les preuves ne nous manqueraient pas, malgré le peu de cas que fait l'auteur des idées du grand philosophe allemand. Le type de la beauté est-il le même pour les races caucasique, mongolique, africaine, américaine ? L'Antinoüs et l'Apollon du Belveder seraient-ils acceptés sans conteste à Pékin ou à Tombouctou ?

Même en France, s'il est vrai, comme je l'accepte pour un instant, que « ce n'est pas par leurs formes, considérées » comme formes, que les objets sensibles nous donnent » le sentiment du *beau,* mais bien par leur expression, » par leur expression répondant à un idéal particulier à chacun de nous, ne sommes-nous pas forcés d'admettre que tel homme, telle femme qui nous semblent merveilleusement beaux, laissent parfaitement indifférents nos amis dont l'éducation intellectuelle, morale, esthétique, semble la même que la nôtre ?

Dans l'ordre moral et intellectuel, nous voyons également des actes contestables, révoltants même pour l'européen et qui sont le comble de l'héroïsme pour l'asiatique et l'habitant du nouveau monde.

Il faut donc tenir grand compte de nos organisations, de notre éducation intellectuelle et religieuse, de nos aspirations.

Je demanderai encore à l'auteur la permission de discuter un des principes émis dans son remarquable ouvrage.

C'est, dit-il, par leur expression et non par leurs formes

que les objets sensibles nous donnent le sentiment du *beau*.

Ce principe est trop absolu.

A ce compte, il faut rayer du domaine de la beauté presque toutes ces magnifiques statues que nous a léguées l'antiquité, statues qui, bien que sans expression, résument toutes les perfections plastiques, et ont fait l'admiration de tous les âges.

Il faut refuser ce nom de beaux à des hommes, à des femmes dont les traits, dont le galbe, dont tous les signes défient l'analyse, mais sur le visage desquels nous cherchons vainement une âme, un sentiment.

Quoi qu'il en soit, nous admettrons sans difficulté que le *beau* n'existe pour nous qu'à la condition de nous présenter un *invisible* exprimé par des formes sensibles. Les grands sentiments, les actes qui semblent le plus échapper au monde sensible relèvent de la loi établie par M. Gaborit. Qu'il me soit permis d'ajouter un exemple à ceux de l'auteur. Vous êtes restés émus devant l'enthousiasme et le ravissement de la fiancée d'Allucius rendue au prince ibérien par Scipion l'Africain. Cette victoire que remporte sur lui-même le général romain, bien qu'il fût, comme le remarque Tite-Live, et *juvenis, et cœlebs, et victor;* cette victoire dans laquelle la politique traditionnelle de Rome peut, à bon droit, revendiquer une large part, n'offre dans sa beauté rien de matériel, à proprement parler.

L'exaltation passionnée d'un jeune vainqueur devant une captive merveilleusement belle, l'habitude de l'empire sur soi-même, le combat, le triomphe, une générosité chevaleresque ; tout y est confiné dans le monde moral. Et pourtant cette générosité, si belle comme simple phénomène psychologique encore caché dans les replis du cœur, ne prend sa place dans le domaine du *beau* que par l'acte

qui l'exprime et qui semble encore grandir devant l'étonnement et le transport d'Allucius et de sa fiancée, et la muette stupéfaction de l'entourage romain.

Si les limites de ce rapport ne m'étaient tracées, j'aimerais à suivre avec vous l'abbé Gaborit dans sa discussion ingénieuse et savante sur les diverses théories du *beau,* dans son appréciation de ce reflet brillant de la divinité, de ce but éternel de nos aspirations, de ce phare lumineux à la flamme duquel se jugent nos actes, et qui ramène à Dieu les intelligences égarées par l'orage.

J'aimerais à contempler avec lui l'harmonie merveilleuse qui existe entre l'homme et la création, le but moralisateur et rénovateur du *beau,* dont la religion est loin de condamner le culte.

Il faut en convenir, Messieurs, au milieu de désastres sans précédents, infligés à un peuple pétrifié dans le luxe et le bien-être, oubliant sa foi, sa gloire, ses traditions, tout jusqu'à la prudence la plus élémentaire ; ceux qui, fidèles à tout ce qui est beau et grand, ont donné l'exemple du courage, de l'abnégation et du sacrifice ; ceux qui ont écrit avec leur sang des pages héroïques et consolantes dans nos annales ; ceux-là n'avaient fait litière ni des mots d'honneur et de patrie, ni de leurs croyances.

Le second volume de l'abbé Gaborit est consacré à l'étude de l'*art,* qu'il appelle avec bonheur : « l'expression » *idéalisée* des beautés de la nature. »

La nature, en effet, doit toujours être respectée par l'artiste qui l'imite ; mais il est impossible que, dans son imitation, il n'apporte pas son caractère, sa manière de sentir, ses goûts, ses habitudes, ses affections. Priez dix peintres de talent de faire le portrait du même personnage. Ces dix portraits ressembleront à l'original, et cependant il existera entre eux une étrange différence de tons, d'atti-

tude d'expression, peut-être de traits. Chacun des auteurs aura été plus particulièrement frappé d'un mouvement de physionomie, d'un reflet de l'âme de son modèle, et son œuvre tout entière aura subi l'influence de ce sentiment. J'ai souvent, autrefois, été admis dans l'atelier d'une dame qui se livrait à la miniature avec un remarquable succès. Cet atelier était une vraie galerie de famille dont je connaissais tous les originaux. Les hommes en étaient ou médiocres ou d'une laideur parfaitement réussie. Quant aux femmes, la plus favorisée n'avait guère qu'une physionomie expressive et ses vingt ans. De tous ces portraits, remarquables de touche et d'une ressemblance indiscutable, aucun n'était laid ; quelques-uns étaient plutôt agréables; l'un d'eux était ravissant... La conclusion se tire d'elle-même. Quand une belle âme, une noble intelligence se cachent derrière un masque disgracieux, elles illuminent parfois leur ingrate enveloppe au point de la faire paraître belle : c'est une vérité banale. Je gage que Philopœmen, à la tête des Achéens de Mantinée, ne ressemblait guère à celui à qui la femme de son amphitryon faisait payer la peine de sa mauvaise mine, en le priant de fendre le bois destiné à préparer le festin.

Et l'illustre bossu de Fleurus, de Steinkerke et de Nerwinde devait être bien différent de Luxembonrg, cachant une mission diplomatique sous le costume inculte d'un colporteur.

Notre artiste, qui avait mis dans ses portraits tout son cœur en même temps que tout son talent, avait saisi dès longtemps le point culminant du caractère et des physionomies de ses modèles et les avait idéalisés, embellis, sans cesser d'être vrais.

Je regrette, Messieurs, de ne pouvoir vous exposer la discussion savante, finement analysée de l'art spiritualiste

et de l'art sensualiste qui occupe une grande partie de ce second volume. J'aimerais à faire passer sous vos yeux l'étude de la littérature, la critique intelligente autant qu'élevée, de la littérature ancienne et moderne, la charge à fond contre cette tourbe d'auteurs déclassés, véritable fléau de l'art et de la société, qui vivent de scandale et de démoralisation ; l'étude de la musique traitée avec une prédilection évidente ; celle de la peinture, de la sculpture et de l'architecture.... Mais cette revue dépasserait de beaucoup les bornes d'un modeste rapport, et d'ailleurs

Non *Deus nobis hæc otia fecit.*

En résumé, Messieurs, l'œuvre de votre récipiendaire est un travail hors ligne, indiquant un homme d'une haute valeur, comme intelligence, comme instruction, comme caractère. Et c'est avec un sentiment de satisfaction et de fierté bien légitimes que votre commission, composée de MM. Merland père, Thomas et Rouxeau, vient présenter à vos suffrages M. l'abbé Gaborit, comme membre résidant de votre Société académique.

Nantes, le 23 mars 1872.

Ch. Rouxeau, rapporteur.

FOUR

POUR LA

CALCINATION DE LA PIERRE CALCAIRE

ET POUR LE GRILLAGE DES MINERAIS DIVERS

A MARCHE CONTINUE

ET A CHARGEMENT INTERMÉDIAIRE DU COMBUSTIBLE

PERMETTANT D'UTILISER D'UNE MANIÈRE COMPLÈTE TOUTE LA CHALEUR DU COMBUSTIBLE EMPLOYÉ.

La prospérité agricole de la région de l'ouest de la France est tellement liée à celle des mines de combustibles qui existent dans six de ses départements, que l'on peut affirmer que, sans ces mines, l'agriculture n'aurait jamais pu atteindre le degré de richesse qu'elle possède, et que, sans les besoins de l'agriculture, les ressources minérales de cette contrée seraient demeurées, jusqu'à ces derniers temps, à peu près sans valeur, eu égard à leur nature.

Cette région, considérée dans son ensemble, appartient à la formation dite de transition dont le sol exige, plus que tout autre, la chaux pour amendement.

Par une dispersion heureuse des gîtes de combustibles, des dépôts calcaires de même formation qui les accompagnent ou qui en sont peu éloignés, dans quatre de ces

départements, et du voisinage d'une formation secondaire dans deux autres, les conditions les plus favorables à une production économique de la chaux se trouvent réunies ; d'où est née, naturellement, la vulgarisation de son emploi. Les départements qui offrent ces ressources minérales sont, dans l'ordre de leur importance, la Mayenne, la Sarthe, Maine-et-Loire, la Loire-Inférieure, la Vendée et les Deux-Sèvres.

A part les combustibles de la Vendée et des Deux-Sèvres, qui sont des houilles proprement dites, pouvant se convertir en coke, propres à la forge ainsi qu'aux usages des foyers industriels et domestiques ; les autres départements ne produisent que de l'anthracite plus ou moins sec et plus ou moins impur, absolument impropre à ces usages.

La production annuelle de ces mines est,
d'après les statistiques, de..... 3.300.000h
(280,000 tonnes), dont..... 3.000.000
ne peuvent trouver d'emploi que dans la calcination de la pierre calcaire, et donnent lieu, ainsi, à une production de 9,000,000 d'hectolitres de chaux, qui sont vendus au prix moyen de 1 fr. 20 c. l'hect., soit un produit de 10 millions de francs.

Admettant un maximum (qui n'est pas atteint, pensons-nous) de 3,000,000 d'hectolitres de chaux pour la construction et divers usages : c'est au moins 6,000,000 d'hectolitres qui sont livrés à l'agriculture, et, par conséquent, une somme de plus de 7,000,000 de francs, consacrés par l'agriculture de cette région à l'amendement de son sol, par la chaux seule.

Ces chiffres suffisent pour faire apprécier tout l'intérêt qui doit s'attacher à ces deux industries connexes, l'exploitation des mines et la production de la chaux ; aux

questions surtout qui peuvent être de nature à économiser, dans son emploi, une matière minérale (le combustible) qui ne peut se reproduire et qui est une si grande source de richesse pour cette contrée.

Le procédé, qui est généralement en usage pour la production la plus économique de la chaux, est simple et rationnel et a prévalu encore, jusqu'ici, sur bien d'autres procédés qui ont été tentés.

Cependant, il nous a semblé que le dernier mot ne pouvait pas avoir été dit, et nous pensons qu'il peut être modifié, tout en conservant son principe et sans y introduire de complications de nature à déranger les habitudes du personnel employé à cette industrie.

Les avantages qui pourraient en résulter sont faciles à apprécier. Si, en effet, le rapport de consommation de 1 à 3 (qui est la moyenne générale) pouvait être abaissé, c'est-à-dire si, au lieu de produire 3 de chaux avec 1 de combustible, on pouvait en produire 4, au lieu de 3 millions d'hectolitres de combustible nécessaires pour produire les 9,000,000 de chaux ci-dessus, il n'en faudrait plus que 2,250,000 hectolitres. Différence économisée annuellement : 750,000 hect., au prix moyen de 2 fr. l'hect.; soit : 1,500,000 fr. par an.

Autrement, la même quantité de combustible étant employée, on produirait 12,000,000 d'hectolitres de chaux au lieu de 9.

Différence : 3,000,000 en plus ; c'est-à-dire que les frais généraux, restant les mêmes, le prix de revient se trouverait abaissé, résultat qui ne pourrait être que profitable à l'agriculture, soit en lui permettant d'employer davantage de chaux, soit en donnant aux producteurs plus de marge, pour étendre le rayon de la consommation par les voies nouvelles qui, depuis quelques années, ont ouvert

un écoulement de ce produit dans des contrées où son emploi était impossible en raison de son prix élevé, comme, par exemple, dans une partie du Bocage vendéen et principalement en Bretagne.

Ce résultat peut être au moins atteint, pensons-nous, par la disposition de l'appareil que nous proposons et pour lequel il a été pris un brevet d'invention.

Type en usage.

La calcination de la pierre calcaire, pour en obtenir de la chaux, s'opère de la manière la plus rapide et la plus économique, à la fois, dans des fourneaux à cuve verticale, de forme en général ovoïdale, à marche continue, et dans lesquels le combustible et la pierre calcaire sont chargés par l'orifice supérieur, appelé gueulard, par couches alternatives qui descendent successivement dans le fourneau. On défourne la matière calcinée, à mesure qu'elle est produite, par des orifices inférieurs et on superpose de nouvelles charges par l'orifice supérieur.

L'air nécessaire à la combustion s'introduit par la partie inférieure du four, s'y élève en s'échauffant au contact des matières calcinées qu'il dépouille de toute leur chaleur, de telle sorte qu'en bonne marche ces matières sont retirées du four froides. L'air arrive donc au combustible dans les conditions les plus favorables pour en opérer la combustion complète et produire le maximum de température avec le minimum de combustible.

Toutefois, en raison des résistances que l'air éprouve dans son passage à travers les intervalles, entre les blocs de matières, des engorgements qui se produisent souvent dans ces intervalles, cet air n'arrive pas toujours en quantité suffisante au combustible, et une partie de ce dernier échappe souvent à la combustion ou n'éprouve qu'une

simple distillation et sort du four avec les matières calcinées, sans avoir produit d'action effective. Il en résulte que des matières n'ont pu subir la calcination. Il y a alors perte de main-d'œuvre pour remonter au sommet du four les matières non-calcinées et le combustible non-brûlé, en même temps que perte de toute la chaleur due à la partie volatile de ce dernier, et qui n'a pu produire d'action.

Mais il est une autre cause de perte, bien plus considérable, inhérente au mode de chargement même. Par la manière dont ce chargement est fait et par suite du tirage assez énergique qui doit être produit, la combustion s'effectue dans les parties supérieures, dans la région qui forme le 1/3 environ de la hauteur de la cuve, soit dans l'espace de 3^m à 4^m au-dessous du gueulard. Dans cette région, les parois sont toujours à une température élevée; aussi est-ce la seule qui exige des matériaux réfractaires et qui subisse des réparations dues à l'action du feu.

Dans les fours ordinaires, le rapport des volumes du combustible aux matières chargées varie du 1/3 au 1/5, en se basant d'habitude sur une charge de combustible de *un mètre cube.*

Le combustible est chargé lorsque les matières qui remplissent le four sont descendues de 0^m 50 à 1^m 00 au-dessous du gueulard.

A ce moment, on constate que les parois sont rouges et qu'une grande chaleur se dégage du four ; qu'en y versant le combustible, il subit une distillation rapide et même qu'il brûle en partie, surtout si on fait usage de houilles menues. Il en résulte donc déjà une perte de combustible, en même temps qu'une gêne, très-grande quelquefois, pour les ouvriers. Cette perte peut être cependant bientôt arrêtée en partie, si on se hâte de charger les matières

à traiter de manière à faire un comble au-dessus du gueulard.

Cette charge étant effectuée, on reprend l'extraction par la partie inférieure qui avait été momentanément interrompue pendant le chargement.

Pendant la descente des charges nécessaires, le combustible brûle, et il se trouve entièrement brûlé lorsque la première couche a atteint, comme nous l'avons dit, le 1/3 de la hauteur de la cuve, ce qui correspond à 3 ou 4 charges totales, c'est-à-dire à une quantité de matières de 9 à 12 fois celle du combustible, si le rapport de consommation est 1/3, et à 15 ou 20 fois cette quantité dans le cas où le rapport serait 1/5. Ainsi, on voit que l'action du combustible ne peut pas s'exercer sur plus de 9 à 20 fois son volume de matières.

La haute température que l'on constate au gueulard et les flammes que l'on voit s'élever au-dessus, pendant la nuit surtout, indiquent de la manière la plus manifeste que les produits de la combustion sont imparfaitement refroidis, et qu'en s'échappant dans l'atmosphère ils sont encore chargés de gaz combustibles, principalement d'oxyde de carbone, qui se forme, comme on le sait, par la réaction de l'acide carbonique sur le charbon en excès. Si sans altérer le principe de ces fours, qui, l'avons-nous dit, utilise le mieux le combustible, on pouvait soumettre à son action une quantité de matières plus considérables, de telle sorte que les gaz, produits de la combustion, puissent être plus entièrement refroidis et ne contiennent plus de gaz combustibles à leur sortie dans l'atmosphère; qu'en même temps les autres causes de pertes signalées plus haut puissent être, sinon tout-à-fait évitées, du moins en grande partie atténuées, le résultat final devrait être une économie importante de combustible, eu égard à la grande consom-

mation qui s'en fait dans ces fours, surtout dans ceux qui, dans les contrées comme celles de l'Ouest, sont établis en vue des besoins de l'agriculture.

Type nouveau.

Le four que nous décrivons ci-dessous peut conduire, pensons-nous, à ce résultat. Sa forme et ses dimensions extérieures sont celles des fours ordinaires, de telle sorte que la transformation de ces derniers puisse être facilement opérée. La cuve est formée de trois parties : une partie verticale et deux parties inclinées, égales entre elles, symétriquement placées par rapport à l'axe vertical du four.

La première s'étend du sommet jusqu'à la profondenr de 4^{m} 50, et les deux autres occupent le reste de la hauteur du four, soit 7^{m} 50 (la hauteur totale étant de 12^{m}), aboutissant à deux ouvertures de défournement et formant ainsi deux compartiments séparés.

A la profondeur de 4^{m} 50 sont pratiquées, dans le massif, deux embrâsures de *deux mètres* de largeur, par lesquelles on peut pénétrer jusqu'à la paroi extérieure de la cuve, et dans laquelle ont été pratiquées des ouvertures.

1° Trois ouvertures de 0^{m} 30 environ de côté, munies de portes pour le chargement du combustible ;

2° A 0^{m} 80 environ, au-dessus de ces portes, quatre ou cinq ouvertures de *un décimètre carré de section environ,* destinées à permettre d'introduire des barres de fer qui doivent pénétrer dans l'intérieur du four, à travers les intervalles entre les blocs de matières. Ces ouvertures, comme celles des portes, sont armées de plaques de fonte pour protéger les parois de toute dégradation par le feu et les outils. Les matières à traiter sont seules chargées par la partie supérieure et au fur et à mesure de leur abaissement dans le four, de manière que le comble soit toujours maintenu.

Le combustible est introduit dans l'intérieur du four par les portes dont il vient d'être parlé, et de la manière suivante :

Lorsque le moment de faire une charge de combustible est venu, on introduit les barres de fer par les ouvertures indiquées plus haut, en les faisant pénétrer jusqu'à la paroi opposée, dans une direction telle, qu'eu égard à la disposition un peu inclinée de cette paroi, ces barres, lorsque leurs extrémités viennent l'atteindre, puissent résister à la charge qui pèse sur elles.

Le défournement qui avait été arrêté un instant, pendant cette opération, est repris et continué jusqu'à ce que le sommet de la masse atteigne le niveau des portes (ce qui ne demande que peu de temps). Il se forme un vide entre les barres, faisant ainsi office de grille et ce sommet. On peut alors introduire le combustible qui a été placé à l'avance devant les portes, pour la plus grande rapidité du chargement ; on l'égalise autant que possible, on ferme les portes, on retire les barres ; les matières tombent et remplissent de nouveau le vide. Le défournement du compartiment où vient d'avoir lieu la charge est arrêté, et celui de l'autre compartiment est commencé.

Le volume de la partie verticale de la cuve, en y comprenant celui dû à un comble produit par une surélévation de un mètre au-dessus du gueulard, est de 75 mètres cubes. Si la charge en combustible a été de *un mètre* comme dans les fours ordinaires (cinq hectolitres dans chaque compartiment), c'est donc une quantité de matières de 75 fois la charge du combustible qui se trouve soumise à l'action de ce dernier, c'est-à-dire *quatre* à *huit* fois au moins celle qui est soumise à son action dans les fours ordinaires. Les produits de la combustion ne peuvent donc plus sortir du four que bien plus refroidis ; en outre, pou-

vant faire entrer à volonté de l'air par les ouverfures par lesquelles on introduit les barres, les gaz combustibles que peuvent contenir ces produits seront complètement brûlés. De ces faits il doit paraître évident que l'action du combustible est complètement utilisée et qu'une économie notable doit résulter de la disposition proposée.

Le défournement a lieu alternativement par les ouvertures inférieures correspondantes aux deux compartiments inclinés qui présentent chacun une capacité de 12 mètres cubes environ. La quantité de matières calcinées, chaudes, qui s'y trouve emmagasinée, si elle est moindre que dans les fours ordinaires, est toutefois bien suffisante pour céder à l'air toute la chaleur nécessaire pour une bonne combustion, avec cet avantage que la masse à traverser étant moindre, l'air trouvera moins de résistance à vaincre pour arriver au combustible ; en même temps, eu égard aux dimensions des ouvertures, son accès étant rendu bien plus facile que dans les fours ordinaires, il y a beaucoup moins à craindre qu'une partie du combustible échappe à son action.

Il est évident que tout ce qui vient d'être expliqué pour le cas spécial de la calcination du calcaire, s'applique au cas général du grillage et de la calcination des minerais divers.

N(

TYPE EN USAGE

TYPE NOUVEAU

Fig II. Elévation par A.B.

Fig III Elévation par C.D.

Four continu
de calcination et de grillage
de minerais divers
à chargement intermédiaire
de combustible.
Brevété S.G.D.G.
Echelle de 0,01 pour les
fig I-II-III.
et de 0,05 pour les
détails des fig. IV

Fig I Plan.

Fig IV { Détails de la partie par laquelle s'opère le chargement de combustible _ Coupe et Face

DESCRIPTION DES DESSINS.

Fig. I. — Plan, projection horizontale de toutes les parties du four.

Fig. II. — Coupe verticale par AB, montrant les deux compartiments *T* et *T'* — le premier au moment où on fait la charge de combustible, le second pendant le défournement. Les ouvertures de ces deux compartiments sont munies de portes *p*, indiquées fermées dans le compartiment T et ouvertes dans l'autre *T'* = *a a* — sont des barres de fer permettant d'arrêter à volonté la sortie des matières.

b sont les barres de fer que l'on introduit dans le four, au moment où on se dispose à charger le combustible.

Fig. III. — Coupe par CD — *p* portes — *a* barres de fer dans l'embrâsure de chaque compartiment.

V — voûte pratiquée dans le massif du four, pour l'allégir et servir de dépôt aux matières traitées.

Fig. IV. — *h* — coupe verticale de la paroi du four par laquelle se fait le chargement du combustible.

f — plaque de fonte servant d'armature à la partie de la paroi par laquelle on introduit les barres de fer *b*.

g — plaque de fonte, avec portes en tôle, servant d'armature à la partie de la paroi par laquelle on charge le combustible.

Nantes, le 16 avril 1872.

Paul POIRIER,
Ingénieur civil des mines.

JOURNAL DE MÉDECINE DE L'OUEST,

publié par la Section de Médecine de la Société Académique de Nantes.

Le *Journal de Médecine de l'Ouest* paraît le dernier jour de chaque mois, par cahier de 32 pages in-8°.

Le prix de l'abonnement est fixé à 8 fr. pour toute la France.

Les demandes et réclamations relatives à ce journal, les différents ouvrages, lettres, observations et mémoires imprimés ou manuscrits, doivent être adressés francs de port, au Secrétaire de la rédaction, rue Suffren, 1, à Nantes.

Le Secrétaire de la rédaction se charge, si on lui en fait la demande affranchie, de faire tirer à part des exemplaires des mémoires insérés et de les expédier à leurs auteurs, le tout aux frais de ces derniers.

Tout ouvrage dont on enverra à la Société un exemplaire sera analysé dans le journal.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

La Société publie un journal de ses travaux, sous le titre d'*Annales de la Société Académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*. Ces Annales se composent des divers écrits lus à la Société ou à l'une des Sections. — La Société a le droit, après qu'une des Sections a publié un travail, de se l'approprier, avec le consentement de l'auteur. — Les Annales paraissent tous les six mois, de manière à former, à la fin de l'année, un volume de 500 pages in-8°.

Les *Annales* de la Société sont publiées par séries de dix années. — Le Règlement de la Société est imprimé à la tête du volume de chaque série, ainsi que la liste des membres résidants, classés par ordre de réception.

Le choix des matières et la rédaction sont exclusivement l'ouvrage de la Société Académique.

Le prix de la souscription annuelle est de :

5 francs pour Nantes ;
7 francs hors Nantes, par la poste.

Les demandes de souscriptions peuvent être adressées *franco* à Mme v° Mellinet, éditeur et imprimeur des *Annales*, place du Pilori, 5.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

1872

DEUXIÈME SEMESTRE.

NANTES.

IMPRIMERIE DE Mme Ve MELLINET, PLACE DU PILORI, 5.

TABLE.

Appareil pour le traitement complet des minerais de fer, par M. Poirier 143
Les Allemands, par M. Lambert 163
Notice sur deux ouvrages de Mlle Gabrielle d'Estampes, par M. Biou 170
Rapport sur les travaux de la Section de Médecine, par M. Lapeyre 175
Rapport sur les travaux de la Section des Lettres, par M. L. Maître 187
Rapport sur les travaux de la Section d'Histoire naturelle, par M. Genevier 191
Discours prononcé en séance publique, par M. Th. Laënnec... 195
Rapport sur les travaux de la Société Académique, par M. Foulon. 213
Rapport sur le Concours des prix, par M. Lapeyre 232
Programme des prix pour 1873 240
Procès-verbaux des séances 1

APPAREIL

POUR LE

TRAITEMENT COMPLET DES MINERAIS DE FER

A L'AIDE DE TOUT COMBUSTIBLE

CRU QUELCONQUE

HOUILLE MENUE, FRAISIL, BOIS, TOURBE, &.

De tous les produits de l'industrie, le fer est, sans contredit, l'auxiliaire qui a le plus contribué au développement de la prospérité des nations modernes; aussi les pays qui possèdent les éléments de sa production, combustibles et minerais, sont-ils assurés d'une prépondérance marquée dans le mouvement industriel et commercial qui caractérise notre époque.

Si l'emploi du fer, chez les nations anciennes, a été relativement borné, ce n'est pas qu'il y fût ignoré; on doit même penser qu'il était connu dès les temps antéhistoriques, car il n'est guère possible d'admettre que des hommes qui avaient eu la sagacité de reconnaître, dans une matière exclusivement pierreuse, le seul minerai d'étain connu, la présence d'un métal, aient pu méconnaître la valeur, à ce point de vue, de certains minerais de fer à

ACADÉMIE DE MACON

l'aspect tout-à-fait métallique. Il faut plutôt croire que la difficulté de façonner le fer, une fois obtenu, comparée à la facilité incomparablement plus grande que leur offraient le cuivre et l'étain et, par suite, le bronze, de pouvoir recevoir toutes les formes voulues par le moulage, avait déterminé leur préférence pour le bronze, métal auquel ils pouvaient, d'ailleurs, faire acquérir la plus grande dureté, et qui présentait, en outre, sur le fer, l'avantage de moins s'altérer sous les influences atmosphériques.

Mais les minerais d'étain et de cuivre étant infiniment plus rares que les minerais de fer, qui se trouvent à peu près partout, ils durent, soit par nécessité, soit par suite du progrès incessant, qui s'accomplit dans toute société, tourner leurs vues vers les moyens de tirer parti de ces autres matières minérales plus abondantes.

La profusion des métaux, sous les formes les plus diverses, dans les découvertes que l'on fait tous les jours, témoigne de l'habileté acquise par les peuples anciens dans leur travail.

Toutefois, les écrivains ne nous ont rien transmis sur les procédés suivis pour les obtenir, et, en ce qui concerne le fer, ce n'est que dans Agricola, qui écrivait vers 1546, que l'on trouve quelques renseignements précis sur ce qui se faisait de son temps. Le résumé succinct que nous en donnons, ainsi que de ce qui a été fait depuis, montre combien les progrès ont été lents à se produire et qu'il n'a pas moins fallu toute la précision dont sont capables les méthodes d'analyses chimiques, pour arriver à pouvoir se rendre compte des phénomènes qui se passent dans les différentes opérations de cette industrie, toujours si coûteuses à modifier. Ce n'est pas à plus de quarante ans que remontent les progrès rationnels qui ont été accomplis.

Agricola nous apprend que certains minerais, traités

dans de petits foyers, avec du charbon de bois, donnaient immédiatement du fer forgé. C'est le procédé primitif tel qu'on le trouve en Asie ; et, chez nous, celui des forges dites catalanes, dans les Pyrénées ; que d'autres exigeaient des fourneaux un peu plus grands, de 3 pieds de haut environ, ayant la forme d'un cône tronqué. Ces fourneaux, qui datent, croit-on, du VIIIe siècle, s'étaient répandus successivement en Allemagne, en Alsace, en Bourgogne ; plus tard, en Saxe, en Bohême et en Suède. Plus tard encore, dans les Pays-Bas et sur les bords du Rhin, on en doubla la hauteur, et on les composa de deux troncs de cônes réunis par leur grande base dont le diamètre pouvait équivaloir à 2 mètres. Le soufflage s'opérait par des soufflets à mains.

Le produit était de nature variable ; c'était tantôt une masse ferreuse qui pouvait être portée immédiatement sous le marteau, tantôt une matière qui avait besoin d'être refondue dans un second foyer, pour être épurée et forgée ensuite. On était donc arrivé, en dernier lieu, à retirer d'abord du minerai, un régule, la fonte, qui était ensuite transformée en fer dans un petit foyer, lequel a été l'origine du foyer d'affinerie actuel.

La production de la fonte date du XIIe ou du XIIIe siècle ; mais ce n'est que vers le XVe que l'on a commencé à l'employer dans les Pays-Bas et en Alsace, pour les objets domestiques, dont les premières applications furent des poëles.

Les fourneaux qui donnaient une masse ferreuse étaient appelés *stuckofen,* ceux qui donnaient de la fonte *flussofen.*

Dans les premiers, le travail était nécessairement interrompu à chaque opération ; dans les autres, il était continu. L'usage des premiers fut abandonné pour les seconds qui étaient plus avantageux. La consommation de com-

bustible devenant d'autant moindre et le produit d'autant meilleur que ces derniers étaient plus élevés; on les éleva successivement; mais les soufflets de cuir n'étaient plus assez puissants.

En 1620, un évêque de Bamberg, en Bohême, inventa les soufflets de bois; et, quelques années plus tard, en Italie, on imagina les trompes qu'emploient encore les forges catalanes.

En 1650, des ouvriers, originaires de Liége et de Namur, construisirent, en Suède, des fourneaux de 8 à 9 mètres de hauteur, dans lesquels la partie inférieure étant rétrécie, on put y concentrer davantage la chaleur et obtenir ainsi, par une température plus élevée, de la fonte plus liquide, c'est-à-dire de la fonte grise qui se prêtait mieux au moulage.

Enfin, vers 1778, Smeaton, en Angleterre, inventa les machines soufflantes à piston, qui, construites d'abord en bois, le furent bientôt en fonte. Ce progrès capital se répandit bientôt sur le continent.

Ainsi, à la fin du XVIIIe siècle, les appareils de la métallurgie du fer, dans leur état le plus parfait, consistaient universellement :

1° Dans des hauts-fourneaux de 8 à 10 mètres de hauteur, avec machines soufflantes à pistons, en bois ou en fonte, pour la production de la fonte.

2° En petits foyers à tuyères, munis des mêmes appareils soufflants, dans lesquels la fonte était refondue, épurée et transformée en fer.

Le combustible employé dans ces deux appareils était exclusivement du charbon de bois, sauf sur un ou deux points, en Angleterre, où on avait commencé à employer de la houille. Ajoutons que la nécessité d'avoir une force motrice pour toutes les parties du travail imposait à ces

usines, indépendamment de la condition de se trouver au centre d'une région forestière, celle d'être placées sur un cours d'eau, la machine à vapeur n'étant encore qu'à son début en Angleterre.

Le combustible minéral n'était cependant pas inconnu. Dès le XIIe siècle, des exploitations régulières existaient en Angleterre, dans le Northumberland; en Belgique, dans le pays de Liége; et, au XIVe siècle, en France, dans le Forez.

A partir de ces centres de production, l'usage du combustible minéral se répandit de proche en proche dans les foyers domestiques des populations pauvres, et surtout dans les forges des serruriers et des maréchaux; mais il n'acquit, en industrie, une importance notable que vers la fin du siècle dernier, lorsque les machines à vapeur commencèrent à se propager, et surtout à la suite des découvertes mémorables qui permirent d'employer, à la production du fer, ce combustible qui déjà, dès le milieu du siècle, était exclusivement employé pour le travail du cuivre, dans le sud-ouest de l'Angleterre.

Dès le commencement du XVIIe siècle, Sturtevant, qui avait eu l'idée de substituer la houille au charbon de bois dans les fourneaux à fondre le minerai, avait obtenu du roi *Jacques* un privilége exclusif de 31 ans. Il ne réussit pas. Reverson et plusieurs autres inventeurs obtinrent, après lui, des patentes; mais ils n'eurent pas plus de succès.

En 1619, Dudley, du comté de Worcester, réussit mieux; il obtint également une patente de 31 ans, réduite à 14, par l'influence de ses concurrents; mais les guerres civiles empêchèrent cette idée de se développer, et ce ne fut que vers 1740 que les premières applications de la machine à vapeur permirent de la reprendre et d'en faciliter la solu-

tion définitive. A partir de ce moment, la fonte put donc être obtenue industriellement avec du charbon minéral.

Il restait encore un pas à faire, c'était de remplacer le charbon de bois par la houille, pour la transformation de la fonte en fer; c'est ce qui fut tenté et réalisé de 1784 à 1787, par Cort et Parnelle, par l'emploi des fours à flammes, les fours à puddler.

Puis est venu, en même temps, la découverte et la propagation du laminoir à cannelures, qui a donné à la fabrication du fer brut la même impulsion que la mule-jenny au filage des matières textiles.

Si on considère que, dans les meilleures conditions, les procédés de la métallurgie au bois exigeaient vingt parties de bois pour une de fer; que, dans ceux au combustible minéral, il n'en fallait, dès le début, qu'un peu plus de la moitié, on comprendra l'ardeur de la lutte qui, au commencement du XIXe siècle, et surtout après la paix, devait s'engager entre les deux combustibles.

Laissant de côté tout ce qui a trait aux progrès accomplis dans le travail du fer proprement dit, en vue de le rendre propre aux usages les plus variés, il n'est opportun de rappeler ici que ceux dont les hauts-fourneaux ont été l'objet, notre but n'étant que de faire apprécier le mérite du progrès qu'il nous paraît encore possible de réaliser dans le traitement des minerais pour en obtenir de la fonte ou un métal carburé de la nature de l'acier.

Si, au commencement du siècle, il n'y avait de hauts-fourneaux au coke qu'en Angleterre, et s'ils ne furent introduits sur le continent que quelques années plus tard, tous les hauts-fourneaux sans distinction présentaient ce caractère commun, que l'air y était lancé à la température ambiante, c'est-à-dire froid, et que les produits de la combustion se dégageaient librement dans l'atmosphère.

De 1828 à 1830, en Écosse, MM. Beaumont et Nielson essayèrent de chauffer l'air avant son introduction dans le fourneau. Le résultat satisfaisant fit bientôt passer ce procédé en Angleterre, en Allemagne, en France et en Belgique.

Diversement apprécié selon les circonstances dans lesquelles il a été appliqué, il a fini par être à peu près universellement adopté, l'économie de combustible qu'il procure n'étant pas moins de 10 %.

Les flammes qui s'élèvent au-dessus du fourneau auraient pu faire penser, depuis longtemps, que c'était une source de chaleur qui se perdait ainsi.

Cependant, ce ne fut que vers 1810 qu'on chercha à en tirer parti. On reconnut que les gaz qui sortent du fourneau s'enflammaient par leur contact avec l'air et qu'on pouvait produire, sous la voûte d'un reverbère, une température assez élevée ; de là naquirent des applications diverses au sommet même du fourneau. Mais ce n'est qu'en 1838 seulement que, dans une usine du Bas-Rhin, on eut l'idée de fermer le gueulard, de capter ainsi ces gaz et de les faire descendre sur le sol de l'usine pour les utiliser plus commodément et tout-à-fait comme un combustible ordinaire. Depuis, de nombreuses dispositions ont été imaginées pour rendre cette captation simple et exempte de tout inconvénient.

Une des premières applications que reçut ainsi l'emploi de ces gaz fut celle du chauffage de l'air, ce qui déjà procura l'économie de tout le combustible employé pour cet objet.

Le prix du combustible, plus élevé en France qu'en Angleterre, était un stimulant qui manquait à ce dernier pays ; aussi est-ce aux ingénieurs français que revient l'honneur d'avoir réussi à utiliser la chaleur que peuvent

produire les gaz riches en hydrogène et en oxide de carbone qui s'échappent des hauts-fourneaux. Mais ces applications n'ont pu être réalisées avec précision qu'après les travaux remarquables faits de 1839 à 1841, simultanément en Allemagne, par Bunsen, et surtout ceux plus complets, en France, d'Ebelmen, sur la nature, la composition et la quantité des gaz qui se dégagent tant des hauts-fourneaux au bois qu'au combustible minéral, travaux qui ont permis de se rendre compte de l'ensemble des réactions qui s'y passent entre l'air, le combustible et les minerais ; de préciser le rôle qui appartient aux trois parties principales de cet appareil qui se succèdent de bas en haut : l'ouvrage, les étalages et la cuve ; d'en établir, enfin, une théorie réelle qui jusque-là n'avait pu être que vague et incertaine.

Nous nous bornerons à rappeler qu'il a été constaté que, dans l'ouvrage qui fait l'office de fourneau de fusion, l'oxygène de l'air injecté se change rapidement en acide carbonique, puis en oxide de carbone ; que ces deux transformations successives s'opèrent à une faible distance au-dessus de la tuyère et déterminent les limites de la zône de fusion, dans laquelle le fer réduit se carbure, et se produit la séparation des silicates terreux et du métal fondu ; que la formation de l'oxide de carbone donne lieu à un abaissement rapide de température qui, commençant au-dessus de la zône de fusion, se continue sur toute la hauteur du fourneau.

En ce qui concerne la réduction, elle s'opère dans la partie inférieure de la cuve et dans les étalages par l'oxide de carbone, mais ne se complète que dans leur partie inférieure par le concours de ce même agent et du carbone solide.

Enfin, le rôle de la cuve, où la température est relative-

ment basse, est uniquement de préparer le minerai à sa réduction.

Il a pu être constaté, en outre, que la quantité de chaleur consommée dans ces trois régions ne représente pas plus de 25 % de celle du combustible employé, savoir :

Chaleur utilisée dans l'espace de dessication et de calcination (la cuve)	2.4
Chaleur utilisée dans l'espace de réduction (les étalages).	4.3
Chaleur utilisée dans l'espace de fusion (l'ouvrage).	18.3
Chaleur perdue, enlevée par les gaz du gueulard.	75.0
	100.0

La composition de ces gaz bien connue et leur quantité également déterminée, les applications n'ont pas tardé à se produire ; et, aujourd'hui, il est reconnu que tout haut-fourneau, soit au bois, soit au coke, trouve, dans les gaz autrefois perdus, la source de chaleur suffisante, non-seulement pour chauffer à plus de 200° l'air qui lui est nécessaire, mais encore pour produire la force motrice exigée par sa soufflerie.

Une fois entré dans cette voie, on n'a pas tardé également à reconnaître que tous les foyers employés dans la métallurgie du fer pouvaient fournir amplement la force motrice nécessaire aux élaborations que chacun d'eux exige : d'où est née cette situation économique, toute nouvelle pour l'établissement complet d'une usine à fer, *qu'il n'y avait plus obligation de rechercher une force motrice naturelle ; que cet établissement était possible*

sur tout point où se trouvent des facilités d'approvisionnement et d'écoulement des produits.

En étudiant le mode d'emploi des gaz des hauts-fourneaux, Ebelmen poussa ses investigations jusqu'à examiner s'il n'y aurait pas avantage, pour les arts métallurgiques, à substituer, dans la plupart des cas, la combustion d'un gaz à celle d'un solide, comme moyen calorifique : ce qui devait, dans sa pensée, permettre de pouvoir utiliser un grand nombre de combustibles rejetés jusque-là par la métallurgie.

Dans ce but, et se basant sur ce fait bien constaté dans l'ouvrage du haut-fourneau, la transformation rapide de l'acide carbonique en oxide de carbone, il construisit un générateur de ce dernier gaz qui donna les résultats les plus satisfaisants. L'importance de ces essais fut bientôt appréciée, principalement dans les contrées où, la houille manquant, la métallurgie du fer était exclusivement basée sur l'emploi du charbon de bois, et, par suite, bornée dans ses moyens de production.

Le bois dont la composition moyenne est de :

39 de charbon,
36 d'hydrogène et d'oxygène,
25 d'eau,

ne rendant à la carbonisation que 18 %, donnant ainsi lieu à une perte considérable, il y avait lieu de chercher s'il ne se prêterait pas à l'application des idées nouvelles, surtout en raison de la grande quantité de gaz qu'il renferme.

En le soumettant seulement à une dessication, ne lui faisant perdre que 30 à 40 % de son poids, on obtint un produit désigné sous le nom de ligneux, qui, dans un appareil établi sur le principe du générateur d'Ebelmen, put fournir la quantité de gaz hydrogéné et d'oxide de

carbone propres aux opérations qui exigent les températures les plus élevées. Dès-lors, c'est-à-dire à partir de 1844, 1845 et 1846, en Prusse, en Suède et surtout en Styrie et Carinthie, la métallurgie éprouva une transformation radicale. Les opérations, qui toutes ne pouvaient être faites qu'au charbon de bois, devinrent possibles, sans porter atteinte à la qualité des produits par les méthodes pratiquées dans les usines à la houille, c'est-à-dire plus avantageusement, sous le double rapport de l'économie, comme dépense, et de l'accroissement de production par l'emploi de deux combustibles :

1° Le charbon de bois pour le traitement des minerais dans les hauts-fourneaux ;

2° Le ligneux ou bois sec, pour le traitement de la fonte et de ses dérivés, dans les fours à reverbère, substitués aux foyers d'affineries.

En Italie, dans une partie de l'Allemagne et en Suisse, au lieu de bois on emploie de la tourbe, sans autre préparation que celle de la dessication ordinaire qu'elle doit subir à l'air libre.

On pourrait tout aussi bien faire usage d'anthracite impur, de lignites, de schistes charbonneux, enfin de tout corps à base de charbon.

Cette idée de la substitution d'un combustible gazeux à un combustible solide, ne pouvait manquer de devenir féconde ; aussi a-t-elle donné lieu à bien des systèmes ingénieux qui ont été appliqués avec succès aux diverses opérations de l'industrie, qui exigent des températures élevées. Mais, quel que soit le mérite propre de ces systèmes, il ne faut pas oublier que c'est aux travaux d'Ebelmen que revient l'honneur de les avoir suscités.

Nous avons dit que dans le procédé des hauts-fourneaux 25 % de la chaleur que peut produire le combustible

employé pouvaient être seulement utilisés, et que 75 °/₀ étaient enlevés par les gaz du gueulard ; mais que ces gaz, ainsi que ceux des autres foyers, bien employés, pouvaient fournir toute la force motrice nécessaire à une usine à fer complète ; de telle sorte que la consommation de combustible, qui était de plus de 10 tonnes de houille pour une tonne de fer, au début, est réduite aujourd'hui :

à 2t 70 de houille brute, pour la fabrication de la fonte ;
1t 80 de houille brute pour la fabrication du fer marchand ;

4t 50 de houille brute.

Toutefois, indépendamment de la condition d'exiger un combustible de choix, soit du charbon de bois, soit de la houille spéciale, le procédé des hauts-fourneaux présente encore une autre imperfection qui lui est inhérente et qui consiste dans le mélange du combustible et du minerai, surtout quand ce combustible est de la houille. Quelque soin que l'on prenne pour l'épurer et la convertir en coke le mieux préparé possible, ce dernier contient toujours des substances nuisibles qui passent dans le métal et en altèrent plus ou moins la qualité. Il devait donc venir naturellement à la pensée l'idée de chercher un procédé où cet inconvénient pût être évité. Les premières tentatives furent faites dans cette voie à Audincourt, dès 1839, à la suite des travaux d'Ebelmen. Elles n'eurent pas de suite. Plus tard, des essais qui ne paraissent pas avoir été poursuivis ont été tentés en Angleterre, et enfin, en ce moment, à Paris, des essais sérieux paraissent être en voie de succès.

Guidé par une expérience acquise dans une pratique assez

longue que nous avons pu faire de l'emploi des gaz des hauts-fourneaux et des gaz générés par la tourbe dans les principales opérations du travail du fer, nous avions eu, il y a déjà longtemps, l'idée d'un appareil pouvant répondre à ce désideratum. Des circonstances diverses nous avaient fait négliger de le produire, sachant d'ailleurs combien doit être grande la circonspection en pareille matière.

Toutefois, puisque d'autres n'ont pas hésité à entrer dans cette voie, nous avons pensé, de notre côté, ne pas devoir tarder plus longtemps à nous assurer, par un brevet, l'originalité de notre idée.

Le résumé qui précède était nécessaire, pensons-nous, pour faire apprécier le mérite du procédé que nous proposons, et qui montre que les conditions d'établissement des usines à fer peuvent être élargies de telle sorte qu'un combustible de choix n'est plus indispensable; qu'il suffit seulement de pouvoir se procurer, avec le minerai, un combustible quelconque.

tion dé. Dans ce procédé, l'appareil peut être double, chacun d'eux étant placé de part et d'autre d'un massif commun, comprenant une cheminée *C* et deux générateurs *A* et *B* à gaz oxide de carbone produit par un combustible *cru* quelconque, fraisil, houille menue, bois, tourbe, etc.

L'un de ces générateurs *A* est à air libre, l'autre *B* est nécessairement à courant d'air forcé.

Les deux appareils peuvent fonctionner ensemble ou séparément.

Un appareil comporte quatre parties principales :

1° Une chambre *D* où la température est assez élevée pour faire perdre aux minerais leur eau, et opérer leur grillage.

Si les minerais sont menus ou en grains, ils seront

contenus dans des tubes en fonte ou mieux en terre réfractaire.

S'ils sont en roche, cette chambre aura simplement la forme d'une cuve de four à chaux ordinaire *D* (fig. *a*).

2° Une chambre *E E'*, de même grandeur, à peu près, que la précédente, divisée en deux compartiments contenant, chacun, des tubes verticaux en fonte ou mieux en argile réfractaire.

Le compartiment *E* contient les tubes destinés au réchauffage du gaz oxide de carbone à sa sortie du générateur *A*, le compartiment *E'* contient ceux destinés au chauffage de l'air nécessaire à la combustion du gaz. Cet air est appelé librement du dehors, ou lancé sous une certaine pression.

Ces deux chambres *D* et *E E'* sont chauffées par les gaz, produits de la combustion qui a lieu dans le reverbère *G*, avant leur écoulement dans la cheminée.

3° *G* four à reverbère dans lequel s'opère la combustion du gaz oxide de carbone par l'air chaud; l'un et l'autre, y étant amenés par deux conduits séparés, passant sous le massif de ce four.

4° Une tourelle cylindrique *K K* de soixante centimètres de diamètre environ, contenant les matières à traiter, s'élève sur la sole du four à reverbère, en son milieu ou sur le côté. (Dans le dessin ci-joint, elle s'élève au milieu.) Elle pourra être en briques ou en argile réfractaire battue, de manière à former un seul bloc principalement dans sa partie inférieure. Elle présentera à sa partie inférieure, et au ras de la sole, autant d'ouvertures qu'il sera possible d'en pratiquer sans compromettre sa solidité. (Quatre seulement sont indiquées sur le plan.) Au-dessus de ces ouvertures, le plus près possible de la voûte du reverbère, ou immédiatement au-dessus de cette voûte, selon les facilités

que l'on y trouvera, d'autres ouvertures *o* sont pratiquées sur son pourtour.

Les premières ouvertures servent à l'écoulement des matières fondues; les secondes à l'écoulement du mélange gazeux qui a traversé la colonne de matières contenues dans la tourelle, de telle sorte qu'il ne puisse agir sur les matières contenues au-dessous.

Cette tourelle est fermée à sa partie supérieure par un appareil de chargement à fermeture autoclave.

Une autre tourelle *L L*, reposant sur un cadre en fonte ou en fer supporté par quatre pilastres *S* enveloppe la tourelle *K K* à partir du sommet du four à reverbère.

Entre ces deux tourelles règne un vide annulaire *h* destiné à permettre à la chaleur développée sous le reverbère de se répandre dans la colonne de matières contenues dans la tourelle *K K*, par l'échauffement de ses parois, dont l'épaisseur pour faciliter cet effet peut être très-réduite dans les parties supérieures.

Enfin, ces deux tourelles sont reliées l'une à l'autre à leur sommet par une partie pleine, et sur leur hauteur par des briques de liaisons placées de distance en distance.

Comme annexes seront nécessaires : deux planchers *Q* de niveau avec les sommets des générateurs et des fours à reverbères; un plancher *Q'* à la hauteur du sommet de la chambre *D* de préparation du minerai, pour le chargement du minerai dans cette chambre; un plancher *Q''* pour le chargement des matières dans la tourelle *K K*. Des conduites *V* et *R*, pour le gaz oxide de carbone, munies des valves nécessaires pour régler son émission.

Enfin, un moteur pour élever les charges à la hauteur maxima de l'appareil ($6^m,50$ à 7^m) et pour fournir, au moyen d'un ventilateur, l'air nécessaire au générateur *B* ainsi que pour lancer dans le compartiment *E'*, le supplé-

ment d'air qui pourrait être nécessaire dans le cas où l'appel naturel ne serait pas suffisant.

Conduite de l'opération.

On connaît les fonctions de chacune des trois parties principales de la cuve d'un haut-fourneau : dans la partie supérieure s'opère la calcination du minerai et se prépare la réduction ; dans la partie moyenne commence la réduction qui s'effectue aux 5/6 environ ; enfin, dans la partie inférieure, la réduction se complète ; puis, se produit la carburation, et, finalement, la fusion des matières a lieu.

D'après la description qui précède, on voit que la chambre *D* représente la partie supérieure de la cuve du haut-fourneau et la tourelle *K K* les deux autres parties.

Le minerai qui a séjourné dans la chambre D est reçu en quantité réglée, dans un petit wagon qui est élevé sur le plancher *Q''*, d'où il est versé dans l'appareil distributeur *M*, avec le fondant,de la chaux. On a ajouté d'avance ou on ajoutera après une couche de charbon de bois, dont la quantité sera réglée par la pratique; mais qui, dans tous les cas, ne pourra jamais être qu'une très-petite fraction de la quantité employée dans le procédé ordinaire des hauts-fourneaux.

Le gaz oxide de carbone arrivant du générateur *B* par le conduit *R*, avec une pression, pourra traverser avec facilité la colonne *H* de matières, aidé encore par le tirage de la cheminée.

Il est évident qu'eu égard aux dispositions de l'appareil les matières contenues dans la tourelle éprouveront des effets très-sensibles de la haute température produite dans le reverbère; or, comme d'une part ces matières y ont été introduites à la température de la chambre *D* qui doit être assez élevée; d'autre part, le gaz qui arrive par le conduit

R, sortant du générateur avec une température qui n'est pas inférieure à 500° (on lui conservera cette température en ayant soin de protéger le conduit contre toute cause de refroidissement, on pourra même l'augmenter en faisant passer ce conduit dans le vide annulaire compris entre les deux tourelles, comme l'indique la fig. *b*); il en résultera que ces matières seront dans un état très-propre à subir les actions qui se produisent dans les deux parties inférieures des hauts-fourneaux ; c'est-à-dire, la réduction du minerai par le concours de l'oxide de carbone et du charbon ajouté; puis la carburation et la fusion dans la région tout-à-fait inférieure.

L'acide carbonique produit par l'action de l'oxide de carbone sur le minerai, à mesure qu'il s'écoulera vers les parties inférieures rencontrant du charbon à une température élevée, sera ramené à l'état d'oxide de carbone. Il est donc naturel de penser que la colonne des matières se trouvera toujours dans un mélange gazeux où l'élément réducteur l'emportera tellement sur l'acide carbonique, que l'action oxidante de ce dernier ne pourra être à redouter dans la région où doit se faire la carburation. D'ailleurs ce mélange gazeux ne traversera pas cette région puisqu'il trouvera les ouvertures *o* avant d'y arriver, par lesquelles il s'écoulera dans le reverbère. Il est clair, en outre, qu'il contribuera à l'accroissement de la chaleur produite sous la voûte du reverbère par la combustion du gaz qui vient du générateur *A*. Les laitiers, à mesure qu'ils se produiront, s'écouleront par la lingotière *N*. Ils pourront être recueillis dans des moules et donner ainsi des matériaux de construction pour certains usages.

La haute température développée dans le four permettra d'y conserver la fonte liquide, pendant long-temps, et d'exercer sur elle, dans le creuset *O*, un travail de décar-

buration partielle, soit en y introduisant par les portes *P*, des morceaux de fer qui auront séjourné sur la sole du four, soit par tout autre moyen.

Quelle pourra être la production dans un tel appareil? On peut répondre à cette question de la manière suivante :

Dans un fourneau au bois, traitant des minerais en grains rendant 38 à 40 %, qui présentait

les dimensions de.	$3^{m^3}800$	pour les étalages
et de	0 360	pour l'ouvrage.
Total.	$4^{m^3}160$	

La production par 24 heures était de près de *cinq tonnes*. Or, dans notre appareil, les capacités correspondantes sont : pour la partie au-dessus de la voûte

du reverbère	$1^{m^3}20$	1^m 50
pour la partie sous la voûte du reverbère.	$0^{m^3}30$	

soit un peu moins de la moitié des dimensions du haut-fourneau. Toutes choses égales d'ailleurs, ce serait donc une production de *deux tonnes* environ, sur laquelle on pourrait au moins compter avec un appareil simple et *quatre tonnes*, par conséquent, avec un appareil double.

Une observation que l'on doit faire ici, c'est que, dans le cas où le combustible employé à produire le gaz pour la réduction contiendrait des pyrites, on devrait le faire passer à travers des épurateurs analogues à ceux employés dans les usines à gaz pour le débarrasser des gaz sulfurés qu'il contiendrait avant de l'introduire dans la tourelle. Il conviendrait alors, pour lui restituer une partie de la chaleur qu'il aurait perdue, de le réchauffer au moyen de la disposition (fig. *b*) ; ou, encore, de le faire passer dans la chambre *E E* agrandie et modifiée pour cet objet.

LÉGENDE DES DESSINS.

A. — Générateur à oxide de carbone, pour la fusion, à courant d'air naturel.

B. — Générateur à oxide de carbone, pour la réduction, à courant d'air forcé.

Il est bien entendu que les dispositions que doivent présenter ces deux générateurs ne sont qu'esquissées ici.

C. — Cheminée.

D. — Chambre de calcination et de grillage des minerais avec tubes en fonte ou mieux en argile, ouverts à la partie supérieure ; ils sont fermés à la partie inférieure par des obturateurs percés de trous, pour l'accès de l'air nécessaire au grillage.

D'. — Chambre destinée au même usage, pour les minerais en roche.

E. — Chambre contenant des tubes en fonte ou mieux en argile, pour le réchauffage du gaz oxide de carbone avant de se rendre dans le reverbère *G.*

E'. — Chambre semblable pour le chauffage de l'air.

G. — Four à reverbère.

K K. — Tourelle qui contient les matières à traiter.

L L. — Tourelle qui repose sur le cadre *T.*

h h. — Vide annulaire qui sépare les deux tourelles.

o o. — Petites ouvertures pour l'écoulement du mélange gazeux qui a traversé la colonne des matières contenues dans la tourelle *K K.*

r r. — Briques de liaisons des deux tourelles.

T. — Cadre en fonte ou en fer qui supporte la tourelle *L L.*

S S. — Pilastres supportant le cadre *T* et servant en même temps à maintenir, au moyen de tirants, les parois du reverbère.

O. — Creuset ou bassin de réception de la fonte et des laitiers.

N. — Lingotière en fonte pour l'écoulement des laitiers.

t. — Trou de coulée.

P. — Portes de travail.

v v v. — Ouvertures pratiquées à la base de la tourelle *K K*, pour l'écoulement des matières qui s'y fondent.

V. — Conduit du gaz pour la fusion dans le reverbère.

R. — Conduit du gaz pour la réduction.

M. — Appareil pour la distribution des charges et qui ferme les tourelles à leur partie supérieure.

i i. — Registres de la cheminée.

Les chambres *D* et *E E'* devront être munies d'armatures qu'il est inutile d'indiquer ici. De même de nombreux détails et accessoires, tels que valves pour régler l'émission des gaz, dispositions à donner à la sole du reverbère, etc., etc., ne peuvent être l'objet d'une description présente.

Nantes, le 10 janvier 1872.

PAUL POIRIER,

Ingénieur civil des mines.

T DE

QUE (B

vertical
suivant

APPAREIL POUR LE TRAITEMENT COMPLET DES MINERAIS DE FER

A L'AIDE DE TOUT COMBUSTIBLE CRÛ QUELCONQUE (BREVETÉ S. G. D. G.)

Fig. 2 Elévation [illegible] suivant X X' X''

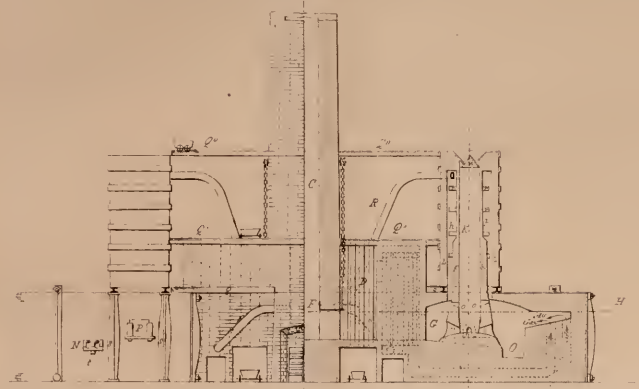

Fig. 3 Projection [illegible] suivant Y Y

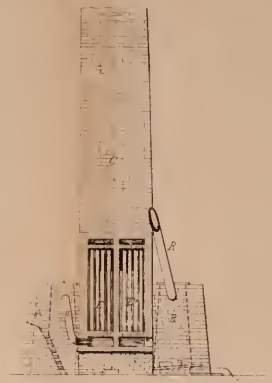

Fig. 4 [illegible]

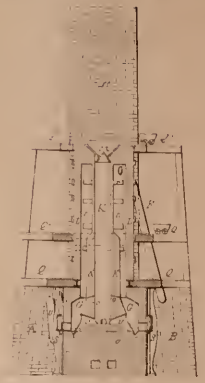

Fig. 1 Plan [illegible]

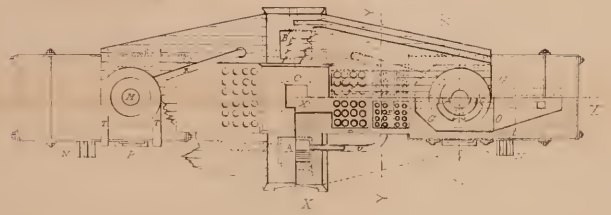

Fig. [illegible]

Fig. [illegible]

[illegible] Nantes

LES ALLEMANDS

PAR M. LAMBERT.

I.

L'Allemand odieux qui souilla notre France,
A pu voir, à notre pâleur,
S'unir un cri de haine au cri de délivrance,
Et la colère à la douleur.

Comme l'éclair des yeux, parfois, se mêle aux larmes,
La prière, au sombre beffroi,
Et le soin qu'il a pris de nous voler nos armes,
Nous révèle assez son effroi !

La souillure ne peut demeurer impunie ;
Et, sous le pied qui nous abat,
Il reste le sarcasme et l'amère ironie
Pour armes d'un nouveau combat.

Je veux, en attendant que vengeance se fasse,
Flétrir un indigne vainqueur ;
Si je ne lui jetais mon injure à la face
Elle me resterait au cœur !

Pour l'Empereur et Roi, je le ferai descendre
De son piédestal insolent :
L'orgueilleux qui rêvait le marbre d'Alexandre
Aura celui de Tamerlan !

Qu'il redoute les traits d'une ardente invective :
Puisqu'il nous a quittés, — je veux
Le suivre en Allemagne où l'oreille attentive
Entendra d'étranges aveux !

II.

GUILLAUME.

« Après tous mes succès et mes dures épreuves,
» Pourquoi ce glacial accueil ?
» Car, pour me recevoir, je ne vois que des veuves,
» Et que des orphelins en deuil !

» On dit que, pour payer une longue campagne,
» L'Alsace est un prix par trop vain ;
» C'est vrai ; — mais que peut-on faire de la Champagne,
» Après qu'on a bu tout son vin !

» Bismarck, — par un traité, nous arrêta trop vite !
» Aussi, je regrette Armagnac ;
» Tonnins, — pour son tabac ; — Bordeaux, pour son Lafite ;
» La Charente, pour son cognac !

» Mes jeunes officiers, sans doute, étaient avides
» De voir leur nom au bulletin ;
» Mais ils ne voulaient pas revenir les mains vides ;
» Et j'avais permis le butin !

» L'un rapporte à sa femme, en voiture couverte,
» Un ameublement tout entier ;
» Un autre a pris d'assaut, dans une ville ouverte,
» Un magasin de bijoutier !

III.

» Chers princes, écoutez : — Mes alliés, naguère ;
» Mais, dès à présent, mes féaux ;
» Partageons le butin, — puis, proclamons la guerre,
» Le plus infernal des fléaux !

» Je veux faire un savant de moi, viens capitaine ;
» Et j'épelle, tous les matins,
» Le *Nominor Leo* d'un nommé Lafontaine,
» Le *Primo mihi* des Latins.

» Des droits que vous avez je ne m'informe guère ;
» Vous n'êtes pas à ma hauteur :
» J'ai trouvé le trésor qu'on appelle la guerre ;
» Je veux la part de l'inventeur,

» Et cette part, — c'est tout ! Mon vassal de Bavière,
» Tu n'as point l'esprit hasardeux :
» Ton rêve était d'avoir, auprès d'un pot de bière,
» Lola-Montès, numéro deux ;

» C'est là ta part ; — et puis, disent des voix railleuses,
» Tu restas chez toi, mon très-cher,
» Et n'as pu comparer au bruit des mitrailleuses
» La musique de ton Wagner !

» Roi des Saxons, — j'ai su votre amour pour la France ;
» Vous en étiez embarrassé ;
» Je t'affranchis du poids de la reconnaissance ;
» Voilà ton lot ; — c'est bien assez !

» J'abandonne les jeux de Hombourg, de Wisbade,
» Mon gendre, sois-en consolé ;
» Mes nobles officiers iront te rendre, à Bade,
» Tout l'argent qu'ils auront volé !

» Mais, pour les attirer, tu dois, par habitude,
» Tolérer un monde intrigant ;
» Et, pour affrioler notre race trop rude,
» Les catins du monde élégant.

» L'un d'eux a raconté, mais sans doute après boire,
» Que, délicate attention,
» Une dame laissa les clefs à son armoire
» Pour lui sauver l'effraction ;

» L'officier lui fit faire un geste de détresse
» Quand il toucha ses vêtements ;
» Dame, quittez, dit-il, ce couteau de Lucrèce ;
» Je n'en veux qu'à vos diamants !

IV.

» Strasbourg a trop longtemps poussé des doléances ;
» Il est temps de changer de ton !
» Nous avons, il est vrai, brûlé ses ambulances ;
» Mais pourquoi se défendait-on ?

» L'obus qui mit la flamme à sa bibliothèque,
» Sur son collége rebondit :
» La terreur est encore la meilleure hypothèque
» Pour un pays qui nous maudit !

» Omar, d'Alexandrie, a bien joué ce rôle,
» Sans le souci des songes creux ;
» Sa torche me fait rire ; un obus de pétrole
» A des effets bien plus heureux !

» Comme un vieux manuscrit, un vieux livre m'assomme ;
» Car notre avenir est ailleurs :
» Le livre de chevet d'un soldat-gentilhomme,
» C'est l'école des artilleurs !

» J'ai pillé des châteaux, j'ai brûlé des chaumières :
» Ce n'est point d'un cœur endurci ;
» Mais telles sont du Nord les armes coutumières ;
» Une torche est une arme aussi !

» Autant que le canon, l'habileté domine !
» Mes soldats sont tous des héros ;
» Mais, pour Metz et Paris, le temps et la famine
» Ont été mes seuls généraux !

» La gloire est un vieux mot dont, en France, on abuse ;
» Aussi, pour les vrais conquérants,
» Le succès à tout prix, par la force ou la ruse ;
» Les moyens sont indifférents ! »

V.

La force est le vrai mot ! — Oui, c'est l'idolâtrie
Du fait brutal organisé !
La science est esclave et sert la barbarie
Comme un peuple civilisé !

L'organisation est un puissant ouvrage,
Sous lequel, chez nous, tout céda ;
Mais cette discipline est encore du servage ;
Le chef est seigneur du soldat !

Fouillez cette nature, et, d'une main bien ferme,
Sous le vernis qui la voila,
Grattez l'homme du Nord ; et, sous son épiderme,
C'est toujours le sang d'Attila !

De ces hordes sans frein, l'Europe est tributaire ;
C'est la même férocité ;
Rien ne peut égaler leur vice héréditaire,
Si ce n'est leur rapacité !

VI.

Où donc veut-on sacrer ce nouveau chef d'Empire ?
Peut-être Heidelberg lui sourit !
A cette idée étrange on entend qui soupire
L'ombre illustre d'Othon — Henri !

Quoi ! — La couronne d'or d'Empereur d'Allemagne,
Et qu'ont illustrée, à leur front,
Et le grand Barberousse et le grand Charlemagne,
Subirait un pareil affront !

Elle est encore à Vienne, où son cercle fleuronne ;
S'il la réclamait comme un droit,
Il faudrait, de moitié, rétrécir la couronne ;
Son front, pour elle, est trop étroit !

VII.

En songeant au traité qu'imposa leur audace,
La rage envahit notre cœur ;
Thiers comptait sur un homme, et trouva, face à face,
Un brigand doublant un vainqueur !

Cherchant un chancelier, il rencontre un sicaire
Pour dicter de si dures lois ;
Au lieu de Talleyrand, il voit Robert-Macaire
Qui l'attendait au coin d'un bois !

Il a d'un fils pieux l'alternative amère,
Quand il s'empresse d'accourir.
Le couteau sur la gorge, on lui montre sa mère
Qui, sans la rançon, va mourir ;

Il s'engage et la sauve ! — et voilà, pour la France,
Brigands, ce que vous avez fait !
Il est un droit moral, comme une Providence
Pour ravir le prix du forfait !

Aux yeux de l'avenir, la France reste entière ;
Et Dieu lui donnera son tour ;
C'est un fleuve de sang qui lui sert de frontière ;
Mais nous le franchirons un jour !

Oui ! — L'amer souvenir du poids qui nous opprime
S'attache à ce peuple allemand ;
Nos fils, qui nous ont vus tant souffrir de son crime,
Se chargeront du châtiment !

VIII.

Qui pourra pardonner à l'Allemand farouche,
A cet astucieux vainqueur,
D'avoir fait arriver l'injure à notre bouche
Comme la haine à notre cœur !

Notre gloire passée était un livre immense ;
Ce livre, — un seul jour le ternit :
Sur chaque page, — haine est le mot qui commence ;
Vengeance, — le mot qui finit.

NOTICE

SUR

DEUX OUVRAGES DE Mlle GABRIELLE D'ÉTHAMPES

LES FLEURS DE BRETAGNE ET L'HÉRITAGE DU CROISÉ

PAR M. BIOU.

MESSIEURS,

Après une séance si longue et si remplie, vous ne pouvez m'accorder que quelques instants d'attention. J'ai donc le devoir d'éviter tout préambule, et surtout d'être bref.

Je me hâte d'entrer en matière.

Gabrielle d'Ethampes est un pseudonyme. Le nom qui se voile est connu à Nantes, et recommandable à plus d'un titre dans le monde du savoir et de l'intelligence.

Cela seul suffirait peut-être pour arrêter notre intérêt, quand les œuvres produites ne seraient pas déjà par elles-mêmes très-méritantes.

Mlle Gabrielle d'Ethampes a composé plusieurs ouvrages destinés principalement à la jeunesse.

Nous en possédons deux que nous avons lus avec un véritable plaisir.

Le premier est intitulé *Fleurs de Bretagne*, légendes historiques.

C'est une série de faits où sont rappelées des scènes de l'histoire de Bretagne, où sont représentés et mis en action quelques-uns des personnages qui ont joué un grand rôle à des époques reculées.

Un peu de merveilleux se mêle à la vérité, comme presque toujours. Dans un lointain profond la lumière et les vapeurs sont tellement confondues qu'il est presque impossible de reconnaître où finit la première et où commencent les autres.

Mlle d'Ethampes ne pouvait oublier l'histoire de Donatien et de Rogatien, surnommés les *Enfants Nantais*, qui préférèrent le martyre aux richesses et aux honneurs, au prix de l'adoration des faux dieux.

Elle l'a placée en tête de son livre, comme un frontispice indiquant les sentiments intimes de l'auteur et le but poursuivi.

Vient ensuite une vieille tradition dite l'*Hermine du roi Conan*.

A l'appel de l'empereur Maxime, vers la fin du IVe siècle, Conan Mériadec, qui doit être le premier roi breton, débarque dans le voisinage de Léon. A ses premiers pas sur la terre armoricaine, il rencontre une charmante hermine qu'il apprivoise et qui ne le quitte plus. Ses soldats aiment à la voir les jours de bataille ; ils regardent sa présence comme un présage heureux ; mais l'ennemi le sait. Un traître s'introduit dans le camp ; il souille la robe blanche de la pauvre hermine qui meurt incapable de supporter la flétrissure.

C'est l'origine de la devise bretonne : « *Potius mori quam fœdari...* »

Nominoë ou *les Chagrins d'une reine* est un récit tou-

chant qui plaît et attache. Rien de charmant comme la figure d'*Argentaël,* la femme douce et vertueuse.

Le repentir de Nominoë et l'intervention miraculeuse de l'évêque Maurille forment une conclusion intéressante et morale.

La légende suivante intitulée *la Fille du Barde* est en abrégé l'histoire du fameux Alain Barbe-Torte qui chassa les Normands de Nantes, releva les églises, et bâtit une ville nouvelle sur les ruines amoncelées.

Odile, la fille du Barde, se présente comme un bon ange dont la prière toujours écoutée par la Vierge protége le héros et assure la victoire.

Le glorieux Alain, touché de ses grandes vertus et séduit par sa beauté pure et rayonnante, la croit digne de s'asseoir auprès de lui sur le trône ducal mais la jeune fille avait promis de se vouer à Dieu, et elle tient son serment.

Je voudrais qu'il me fut permis de vous arrêter quelque temps sur la vie du malheureux prince Arthur, fils de Geoffroy, écrite sous le titre de l'*Oiseau du bon Dieu.*

On ne peut s'empêcher d'aimer ce pauvre enfant représenté si bon, si généreux, aux pensées si nobles et si grandes, victime de l'ambition et de la cruauté de son oncle Jean Sans-Terre, traîné de prison en prison, rendu aveugle par un raffinement de barbarie, enfin assassiné lâchement, et jusqu'au dernier moment résigné à la volonté de Dieu.

L'*Oiseau du bon Dieu* est une hirondelle qui apparaît au prince à chaque époque fatale de sa vie.

Quand Arthur meurt sous le poignard l'oiseau du bon Dieu s'envole en laissant dans l'air un sillon lumineux d'étincelles.

Le complice de l'assassin, effrayé, ne peut s'empêcher

de ployer le genou, en s'écriant : « C'est l'âme d'Arthur qui monte au ciel ! »

La dernière pièce du volume s'appelle le *Poids d'une couronne.*

Douloureuse existence, en effet, que celle d'Alix, la sœur d'Arthur, l'épouse de Pierre de Dreux, dit *Mauclerc.*

Fille, sacrifiée aux exigences politiques;

Femme, blessée dans tous ses instincts, condamnée à voir le mal, et impuissante pour l'empêcher;

Mère, pleurant la perte de son enfant frappé par le châtiment de Dieu !

Alix n'avait d'autres consolations que la prière et la bienfaisance... Aussi, en parlant d'elle, disait-on encore bien longtemps après sa mort : « Du temps que l'ange des » Bretons était parmi nous !... »

L'*Héritage du Croisé* forme un volume tout entier. C'est une histoire de notre temps ; on pourrait l'appeler un roman, si ce mot n'était pas généralement et souvent avec trop de raison pris en mauvaise part.

On rencontre dans l'*Héritage du Croisé* des physionomies gaies, originales, des figures gracieuses et séduisantes, des traits graves et nobles. Il y a parfois de l'entrain, de l'enjouement, toujours tempérés par le bon goût et une réserve délicate. Il est évident que les personnages ne se ressemblent pas ; mais presque tous sont bons, aimables, animés des mêmes sentiments généreux et doués des mêmes instincts affectueux et honnêtes.

Si deux ou trois portraits font tache sur le fond, c'est pour servir de repoussoir. Ils sont d'ailleurs présentés, si je puis le dire, en silhouette, touchés légèrement, à peine effleurés, incapables de froisser la susceptibilité la plus ombrageuse.

L'idée religieuse domine, comme dans tous les ouvrages de Mlle d'Ethampes.

On pourrait résumer l'esprit du livre en deux mots :

« L'héritage de l'honneur est sacré ! Les enfants doi-
» vent être dignes de leur père !... »

C'est ainsi que le principal héros, Alain de Trémeur, met en pratique de mâles vertus : la loyauté, le courage, le dévouement !

C'est ainsi qu'Eva, une délicieuse jeune fille qui rappelle Odile, la fille du Barde, passe ses jeunes années à faire le bien ; puis, quand ses services ne sont plus utiles à la famille, continue son œuvre d'abnégation en consacrant sa vie à la prière et au soulagement des faibles et des affligés.

Au reste, dans cet ouvrage habilement charpenté, l'intérêt qui naît à la première page va toujours grandissant.

Dans les deux livres, rien de futile, rien de banal. Si les légendes ne sont pas des leçons d'histoire, elles sont du moins un appel à l'intelligence, et elles donnent le désir d'apprendre.

Le style est simple, correct, quelquefois élevé.

Mlle Gabrielle d'Ethampes est bien certainement destinée à tenir un des premiers rangs parmi les écrivains de la jeunesse.

Elle a déjà plusieurs fois obtenu de hautes approbations, et elle en est digne.

Nantes, le 6 novembre 1872.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION DE MÉDECINE

PENDANT L'ANNÉE 1872

PAR LE Dr LAPEYRE, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

Je viens, selon l'usage, en qualité de secrétaire de la Section de Médecine, vous rendre compte des travaux de cette Section pendant l'année 1872. Vous serez heureux de constater avec moi que le mouvement scientifique, un moment ralenti dans cette Section par les funestes événements que nous avons traversés, a repris son activité habituelle, ainsi qu'en témoignent les nombreux et importants travaux que je vais avoir l'honneur de résumer devant vous.

A la fin de l'année 1871, la Section de Médecine composa son bureau de la manière suivante :

Président, M. Abadie.
Vice-Président, M. Kirchberg.
Secrétaire, M. Lapeyre.
Vice-Secrétaire, M. Bertin.
Trésorier, M. Deluen.
Bibliothécaire, M. Delamarre.

MM. Malherbe, Lequerré, Rouxeau, Herbelin et Trastour furent élus membres du comité d'administration.

M. Moussier remplaça M. Abadie au comité de rédaction du *Journal de Médecine de l'Ouest.*

Deux nouveaux membres résidants, MM. les docteurs Léon Joüon et Ernoul avaient été admis dans les derniers mois de l'année 1871 ; un peu plus tard, M. le docteur Weir-Mitchell, de Philadelphie, obtint le titre de membre correspondant.

En prenant place au fauteuil de la présidence, M. Abadie fit ressortir, dans un langage vivement applaudi, les progrès des sciences vétérinaires et les services qu'elles sont appelées à rendre à la physiologie et à la médecine comparée ; puis, il invita la Section à continuer ses travaux et à soutenir dignement sa réputation.

Une des premières questions qui préoccupèrent la Section de Médecine, fut le mode de publication du *Journal de Médecine de l'Ouest;* il fut décidé que le journal serait réduit à quatre numéros par an ; qu'il paraîtrait à la fin de chaque trimestre et que l'étendue de chaque numéro ne serait pas limitée, de telle sorte que les travaux pussent être publiés en entier et sans avoir à subir des coupures qui en rendaient la lecture moins intéressante.

Arrivons maintenant aux travaux et aux communications qui ont alimenté cette année les séances de la Section de Médecine.

Nous trouvons d'abord un mémoire de M. Trastour, intitulé : *Des hémoptysies congestionnelles et des craintes plus ou moins fondées qu'elles inspirent, relativement à la tuberculisation et à la phthisie pulmonaires.* Dans cet important mémoire, M. Trastour a voulu réagir contre la tendance de quelques médecins à regarder comme fatalement voués à la phthisie tous les individus atteints d'hé-

moptysies un peu abondantes ; il a voulu montrer que, dans certains cas, ces craintes n'étaient pas justifiées ; il a noté soigneusement les conditions spéciales dans lesquelles se produisent les hémoptysies simples, essentielles, et les caractères qui permettent de les distinguer des hémoptysies tuberculeuses.

M. Trastour a divisé en trois catégories, d'après la cause dominante, les observations qu'il a recueillies.

Il a rangé, dans un premier chapitre, les hémoptysies congestionnelles tout-à-fait accidentelles, mécaniques, dues à un effort ou à une contusion du thorax.

Il a cité ensuite de nombreux faits d'hémoptysies constitutionnelles, de cause nerveuse surtout.

Enfin, dans la troisième catégorie, les hémoptysies congestionnelles, d'origine phlegmasique, ont trouvé place.

Pour traiter dignement un semblable sujet, il fallait une science profonde, jointe à une grande expérience clinique ; ce sont là des qualités que tout le monde reconnaît au savant professeur de notre Ecole de Médecine ; aussi le travail de M. Trastour mérite t-il d'être consulté par tous les praticiens. Ils y verront une foule de faits remarquables à divers titres, que M. Trastour a cités à l'appui de sa thèse et qui donnent une grande force de vérité à ses conclusions.

Nous admettons volontiers, avec M. Trastour, *qu'il ne faut pas que, par le seul fait de l'hémoptysie, un malade soit fatalement regardé comme tuberculeux ;* nous reconnaissons, comme lui, combien il est important, pour le pronostic et le traitement, de distinguer de bonne heure les hémoptysies simples de celles qui sont liées à la tuberculisation pulmonaire.

M. Trastour a eu encore le mérite de réhabiliter parmi nous une pratique trop délaissée aujourd'hui, celle des

émissions sanguines contre les hémoptysies essentielles; nul doute que cette médication ne soit susceptible de rendre de grands services, comme le prouvent les observations de M. Trastour, si elle est employée avec prudence et d'après des indications sagement appréciées. Je n'ai pas la prétention, dans une analyse aussi courte, de vous avoir donné une idée, même sommaire, du remarquable travail de M. Trastour; c'est en entier qu'il faut le lire, pour le juger à sa juste valeur.

M. Rouxeau nous a lu l'intéressante observation d'une jeune fille atteinte de fièvre typhoïde, et dont la maladie a présenté les complications les plus redoutables : délire, pneumonie double, péritonite, escarres au sacrum ; malgré ces conditions fâcheuses, notre confrère, dont on ne saurait trop admirer les persévérants efforts, a eu le bonheur de conserver la vie à sa jeune malade.

M. Rouxeau nous a communiqué encore une notice fort attrayante sur *un point de thérapatique utérine.* Notre distingué confrère a fait, avec l'esprit et la verve qui le caractérisent, la critique de quelques modes de traitement (en particulier l'application des sangsues sur le col utérin), qui, prônés d'abord avec exagération, n'ont pas donné à l'épreuve tout ce qu'ils promettaient.

Vous connaissez, Messieurs, le style élégant et facile, l'imagination brillante de notre confrère ; vous ne serez donc pas surpris de l'intérêt que ses communications excitent toujours parmi nous.

Dans un ordre d'idées un peu différent, j'ai eu moi-même l'honneur de lire à la Section de Médecine une *Observation d'exfoliation de la muqueuse utérine,* dont je venais d'être témoin. Il s'agit dans cette observation d'une femme de 36 ans, qui a rendu, pendant les règles, au milieu de phénomènes dysménorrhéiques, extrêmement pénibles, la

presque totalité de la muqueuse utérine. Les mêmes symptômes s'étant reproduits à la menstruation suivante, toutefois d'une manière moins accusée et sans amener une nouvelle exfoliation de la muqueuse utérine, il a paru indiqué de faire, quelques jours avant le retour présumé des règles, une application de sangsues à la partie supérieure des cuisses, pour empêcher une congestion utérine trop intense. Ce moyen a été suivi de succès, et la malade a été guérie de sa pénible affection.

M. Viaud-Grand-Marais nous a entretenus du service médical de l'ambulance de la gare, dont il avait la direction, alors que des milliers de malades et de blessés de nos armées étaient dirigés sur Nantes ; 16,224 militaires, incapables de continuer la campagne, ont été reçus à la gare, du 29 octobre 1870 au 1er février 1871. Tout le monde sait avec quel dévouement M. Viaud-Grand-Marais leur a prodigué ses soins : présent à tous les arrivages, il donnait à nos malheureux soldats les premiers secours et présidait à leur évacuation sur les hospices, d'où ils étaient ensuite répartis dans les nombreuses ambulances de la ville et du département. Les malades, beaucoup plus nombreux que les blessés, en raison des conditions dans lesquelles s'était faite, pour nos troupes, cette malheureuse campagne d'hiver, étaient surtout atteints de diverses affections de la poitrine, telles que la bronchite, la pneumonie, la pleurésie, de fièvre typhoïde, de fièvres éruptives, comme la rougeole, la scarlatine et surtout la variole, qui régnaient alors épidémiquement et qui étaient semées par toute la France, à la suite de ces évacuations peu rationnelles ; les rhumatismes, les cas de dysenterie et de congélation des pieds furent aussi très-communs. Des blessés se trouvaient confondus dans des convois de malades provenant d'hôpitaux situés plus près de l'ennemi ; d'autres vinrent

par des trains spéciaux dans lesquels on les avait mis au sortir du champ de bataille. Votre Section de Médecine a écouté, avec le plus sympathique intérêt, cette relation des souffrances endurées par nos malheureux soldats.

M. Viaud-Grand-Marais nous a encore donné lecture du commencement d'un important travail sur les *accidents produits par l'emploi sur la peau de chemises de laine aux couleurs d'aniline.* La première partie de ce travail est une étude chimique sur les différentes couleurs obtenues à l'aide de l'aniline et sur les moyens de les reconnaître, soit à l'état de produits pour la teinture, soit unies aux tissus. La deuxième partie contient treize cas d'empoisonnements à des degrés divers résultant de l'usage de chemises teintes en rose ou en violet d'aniline. Le premier de ces cas, au moment où il fut présenté à l'Académie de Médecine, parut complètement nouveau, les faits analogues, cités par Edmund Friedrichs, de Dresde, ayant été observés, non pas à la suite de l'emploi de vêtements teints aux couleurs d'aniline, mais sur des individus qui avaient manié ces couleurs. Nous regrettons vivement que la fin de ce travail n'ait pas encore été lue à la Section de Médecine.

Entrons, avec M. le docteur Thibault, de Challans, dans le domaine de la chirurgie. Ce médecin distingué, que nous serions heureux de recevoir dans nos rangs, nous a communiqué une observation fort intéressante d'*hématocèle spontané de la tunique vaginale,* qui a nécessité la castration. Nous avons suivi avec intérêt le récit de la laborieuse opération pratiquée par notre confrère avec une habileté qui a assuré la guérison de son malade.

Toujours dans le domaine de la chirurgie, M. François Joüon nous a donné lecture d'un fait de rétrécissement infranchissable de l'œsophage ayant nécessité la gastros-

tomie. Un enfant de 13 ans avait avalé, il y a neuf mois, pour du vin blanc, quelques gorgées d'acide sulfurique. Les premiers symptômes d'empoisonnement, combattus d'une manière prompte et rationnelle, avaient été conjurés; mais, quelque temps après, il se manifesta, par suite des brûlures déterminées dans le canal œsophagien, une grande difficulté de la déglutition; les aliments solides et même liquides ne purent plus bientôt arriver dans l'estomac. M. Joüon, qui vit le malade neuf mois environ après l'accident, ne put faire pénétrer de sonde dans l'estomac, même en employant le plus petit calibre; il devint alors évident que l'enfant allait, dans un avenir prochain, périr d'inanition. L'œsophagotomie étant impossible, M. Joüon se décida à pratiquer la gastrostomie, c'est-à-dire à faire à la paroi de l'estomac une ouverture par laquelle on put introduire des aliments. La physiologie nous apprend, en effet, que des animaux, porteurs d'une fistule stomacale, ont pu être nourris pendant longtemps avec des aliments introduits dans leur estomac par cette fistule. La pathologie nous enseigne que des faits semblables ont été observés même chez l'homme. M. Joüon était donc autorisé à tenter une opération, grave, il est vrai, mais qui était la seule ressource pour sauver cet enfant voué sans cela à une mort prochaine et inévitable.

L'opération a été faite avec un plein succès; l'enfant a pu être nourri quelque temps à travers la plaie stomacale; mais il a succombé à la débilitation profonde que son organisme avait subie à la suite d'une inanition prolongée. Après un exposé fort intéressant des symptômes présentés par son malade et du manuel opératoire de la gastrostomie, M. Joüon est entré dans des considérations très-remarquables sur les conditions physiologiques dans lesquelles se trouve un malade opéré de la gastrostomie

pour un rétrécissement de l'œsophage, conditions qui sont moins avantageuses que celles que présente un animal chez qui une fistule stomacale a été produite dans un but d'expérimentation. En effet, dans le cas de rétrécissement de l'œsophage, la salive n'arrive plus dans l'estomac et on ne sait jusqu'à quel point la nutrition peut être entravée par l'absence de ce produit de sécrétion.

Il n'est pas de maladie plus généralement redoutée et à plus juste titre que le croup ; on sait que cette terrible affection pardonne rarement aux enfants qu'elle atteint. M. Moussier nous a lu l'observation d'une petite fille atteinte de croup, qu'il a eu le bonheur de guérir par l'emploi du tartre stibié à haute dose ; cette communication a amené une discussion fort instructive, à laquelle ont pris part plusieurs membres de la Section de Médecine, et où diverses méthodes de traitement du croup ont été passées en revue et appréciées ; il en est résulté cette conclusion, que tous les cas de croup ne se ressemblent pas, et qu'il en est un certain nombre de fatalement mortels, en dépit de tout traitement.

M. Petit nous a donné lecture d'une note extraite de son *Rapport sur le service médical des aliénés à l'hospice Saint-Jacques*. A côté de judicieuses réflexions sur l'action des médicaments en général, et sur le traitement de la folie en particulier, M. Petit a refuté, avec une grande surabondance de preuves, une assertion émise par un membre du Conseil général dont la bienveillance avait été surprise, relativement à un prétendu fait de séquestration illégale. Jamais, comme l'a démontré M. le Médecin en chef du quartier des aliénés, une admission n'a été faite d'une manière plus régulière que celle de la dame Louise-Éléonore G... En terminant, M. Petit a fait ressortir, avec une autorité incontestable, l'immense utilité des asiles

d'aliénés : « Si on veut, dit-il, en rendre l'accès difficile, » au lieu de placements dans des lieux connus, faciles à » surveiller tous les jours et à toute heure, on déterminera » des séquestrations à domicile ou dans des établissements » occultes où l'autorité ne pénètrera que par hasard, » lorsque l'énormité des abus aura appelé l'intervention » de la justice. »

L'année dernière, M. Bertin avait commencé la lecture d'un travail sur les *Rapports qui existent entre certaines affections cérébrales et les écoulements purulents de l'oreille ;* il l'a continuée cette année.

Ce travail se divise en trois parties :

1° Considérations anatomo-pathologiques sur l'oreille moyenne ;

2° Affections produites par les lésions auriculaires et discussion des diverses idées relatives à leur marche ;

3° Considérations générales sur l'otorrhée.

Nous avons entendu seulement les deux premières parties de ce volumineux mémoire, longuement médité et rempli d'observations intéressantes.

Il appartiendra à mon successeur de louer comme elle le mérite cette œuvre importante qui n'est pas encore achevée.

Je ne dois pas oublier M. le docteur Richelot, membre correspondant de la Société académique, qui est venu nous lire un mémoire intéressant sur l'eau minéro-thermale du Mont-Dore et sur ses propriétés. L'eau du Mont-Dore représente, pour M. Richelot, la médication arsenicale dans toute sa réalité, dans toute sa pureté. Elle convient à toutes les maladies que nous avons l'habitude de combattre par les préparations arsenicales, c'est-à-dire aux affections catarrhales, aux affections rhumatismales chroniques, aux névroses.

Nous avons reçu d'un autre membre correspondant de la Société, M. le docteur Reliquet, de Paris, une importante communication sur la lithotritie. Désireux d'arriver dans une séance courte, et par des manœuvres aussi peu irritantes que possibles, à retirer de la vessie beaucoup de pierre, M. Reliquet a fait construire par M. Colin et présenté à l'Académie de Médecine deux instruments ingénieux :

1° Un appareil-lit, qui, manœuvré facilement d'une seule main par l'opérateur, permet de faire que le point le plus déclive de la vessie se confonde avec le point de la paroi postérieure que touche le talon du brise-pierre ;

2° Un brise-pierre caractérisé par la présence de dents transversales et alternes dans la fenêtre de la branche mâle et l'engrènement parfait des deux branches quand l'instrument est complètement fermé, disposition qui empêche le brise-pierre de s'engorger et lui donne une force broyante plus considérable.

Citons enfin deux internes distingués des hôpitaux, M. Lamy et M. Gafé, qui nous ont communiqué : M. Lamy, une observation de *cancroïde du larynx,* ayant causé la mort par asphyxie, malgré la trachéotomie pratiquée *in extremis ;* M. Gafé, une observation de *tumeur gommeuse du muscle droit* de l'abdomen, et un travail assez étendu sur *l'emploi du camphre dans le phagédénisme des chancres.*

Voilà, Messieurs, dans un cadre bien insuffisant, je l'avoue, l'ensemble des travaux remarquables ou intéressants à divers titres qui ont été lus dans les séances de la Section de Médecine et publiés dans son journal. Plusieurs de ces travaux ont donné lieu à d'utiles discussions.

Indépendamment des lectures qui ont été faites, des

communications verbales d'une grande portée sont encore venues augmenter l'intérêt de nos séances.

M. François Joüon nous a parlé de la pathogénie de la myopie. Pour lui, l'insuffisance des droits internes ne précède pas la myopie, comme l'avait soutenu M. Giraud-Teulon et, après lui, notre regretté confrère, M. Calloch. M. Joüon nous a cité, à l'appui de sa manière de voir, une statistique due à M. le docteur Erisman, de Saint-Pétersbourg, qui a examiné les yeux des enfants admis dans les écoles de cette capitale. Or, il est surabondamment prouvé que l'insuffisance ne précède pas la myopie ; ces deux phénomènes sont à peu près simultanément observés et doivent être la conséquence de plusieurs causes dont voici les principales : prédisposition héréditaire, application forcée et continue des yeux à la lecture et l'écriture, spasme accommodatif, mauvais éclairage des écoles, attitude penchée de la tête amenant des congestions habituelles.

Nous devons encore à M. Joüon la relation d'un fait observé par lui. Il s'agit d'un kyste de l'ovaire, accompagné d'ascite avec épanchement sanguin, présenté par une jeune fille de 22 ans. Une première ponction donna issue à 15 litres d'un liquide coloré en brun par du sang. M. Joüon crut alors réellement à un kyste de l'ovaire ; assisté de M. Heurtaux, il pratiqua l'ovariotomie ; arrivé sur le péritoine, point de poche kystique. M. Joüon fit alors une simple ponction qui donna issue à un liquide sanguinolent. Alors on put sentir une tumeur dans la fosse iliaque gauche ; on ne voulut point extirper cette tumeur, probablement ovarique, à cause du danger de l'hémorrhagie et de la faiblesse de la malade. Quinze jours après, il se fit un nouvel épanchement ; une troisième ponction débarrassa la malade, et depuis il ne s'est pas produit de liquide. Au bout de quelques semaines, la malade aurait paru

guérie, si la pensée de cette tumeur, qu'on n'avait pas pu extirper, et qui était probablement de nature cancéreuse, n'avait assombri le pronostic.

M. Viaud-Grand-Marais nous a communiqué quelques observations sur la guérison des piqûres de serpents par la succion. M. Viaud-Grand-Marais regarde la succion comme inoffensive, pourvu qu'on ait la bouche parfaitement saine et exempte d'aphthes ou d'ulcérations.

M. Saillard nous a exposé quelques faits de sa pratique, relatifs au traitement du croup par le tartre stibié à haute dose. M. Saillard a une grande confiance dans ce mode de traitement qui lui a donné des résultats exceptionnels. Il a obtenu, nous a-t-il dit, sept succès dans des cas de croup bien constatés.

Malheureusement, plusieurs de nos confrères ont déclaré avoir employé souvent le tartre stibié à haute dose dans le croup et n'ont pas eu à s'en louer.

Enfin, M. Laënnec nous a communiqué les résultats de l'autopsie d'un phthisique mort à l'hôpital, avec un œdème considérable de la jambe droite. L'examen cadavérique a permis de constater la présence de caillots sanguins dans les veines du membre droit ; la veine iliaque primitive droite était entourée de petits ganglions engorgés, qui, par la compression qu'ils exerçaient, avaient été le point de départ de l'obstruction veineuse.

Je termine ici, Messieurs, cet exposé sommaire des travaux de votre Section de Médecine ; vous avez pu vous convaincre, malgré l'insuffisance du rapporteur, que ces travaux ont été nombreux et importants, et que la Section de Médecine n'a pas été au-dessous d'elle-même pendant l'année qui vient de s'écouler.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION DES LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1872.

Messieurs,

La tâche du Secrétaire est devenue, cette année, très-facile; la somme des travaux dont j'ai à vous rendre compte est peu considérable et plusieurs d'entre eux ont déjà passé sous vos yeux dans la première livraison du bulletin de 1872. Tous les auteurs que j'ai à citer vous sont connus, soit par leurs œuvres, soit par les appréciations de mes devanciers. Je serai donc aussi bref que possible.

L'histoire, la poésie et la philosophie ont tour à tour occupé nos séances et servi de thème à nos discussions. Pour suivre l'ordre chronologique, je citerai d'abord la notice lue par le Secrétaire de la Section sur le casuel des hôpitaux de Nantes, notice dans laquelle il a passé en revue les différentes sources de revenu qui alimentaient la caisse des hospices toujours en détresse et signalé les innombrables expédients qui furent imaginés pour parer à tous les besoins.

Nous ne connaissions que vaguement les débuts de la révolution dans le pays de Savenay. M. Prével fils, avec le secours des notes de son père et des recherches de M. Le Doux, a pu nous faire un récit très-circonstancié et très-véridique des principaux événements qui se passèrent à Savenay dans la journée du 12 mars 1793.

M. Merland a tiré de l'oubli deux noms vendéens à peine connus des érudits, et nous a montré comment on peut faire des biographies intéressantes même sur des existences qui n'ont pas été remplies d'actions d'éclat, en les encadrant dans la peinture des mœurs et des passions de leur époque. Vous avez tous admiré, Messieurs, comment l'auteur a su écarter la monotonie de son sujet, en mêlant ses deux personnages aux querelles du jansénisme et du molinisme, et en choisissant les anecdotes les plus propres à nous éclairer sur le caractère des hommes qu'il met en scène. Pour un écrivain peu familiarisé avec l'érudition, il eût été périlleux de parler de l'abbaye de Port-Royal, après les remarquables études de Sainte-Beuve; mais M. Merland a su si habilement interroger les documents inédits, que son travail offre l'attrait et le piquant du nouveau dans presque toutes ses parties.

La poésie de sa voix, tantôt grave, tantôt gracieuse, parfois badine, est venue aussi charmer nos séances. M. Bourgault du Coudray nous a lu sept pièces de vers toutes d'une facture très-facile, où le sentiment revêt une forme ignorée des vulgaires versificateurs. Les stances à la Mer et le sonnet à la Nuit ont été particulièrement remarqués et méritaient de l'être, car tous deux communiquent au lecteur cette émotion pénétrante qui est le signe de la véritable poésie.

Nous devons à la muse de M. Biou deux pièces d'un genre très-différent. Je n'ai pas besoin de vous dire si elles

ont été applaudies, leur insertion au bulletin atteste assez quel accueil elles ont reçu. L'une est un modèle de grâce, l'autre est empreinte d'une vigueur dont on aime à se rappeler les traits.

Les vertus modestes et paisibles du foyer ont trouvé un interprète convaincu en M. Limon qui les a mises en parallèle avec les déboires qu'attirent le goût de la gloire et les passions mondaines dans une pièce de vers intitulée : *Les Aveux d'Emma.* Les conseils qu'il met dans la bouche d'une jeune fille seraient plus vraisemblables attribués à un frère aîné, mais cette réserve laisse intacte la valeur des pensées que l'auteur a si bien exprimées.

Votre Section s'est augmentée d'un membre pour qui les spéculations les plus hautes de la philosophie sont un jeu et dont le langage initie les auditeurs les plus novices aux abstractions les moins intelligibles. M. l'abbé Gaborit a lu à ses collègues le résumé de ses réflexions sur l'esthétique de l'architecture.

Les lois de l'esthétique ne varient pas en architecture, comme on pourrait le croire, selon le caprice des siècles ; elles restent immuables. Tout édifice, pour être beau, doit réunir l'harmonie, l'unité et la variété. L'œuvre architecturale n'est variable que par un côté, par l'expression, c'est-à-dire qu'elle doit avoir une physionomie conforme aux mœurs des peuples, être adaptée à sa destination, aux conditions climatériques des pays, refléter les idées religieuses dominantes et porter l'empreinte des souvenirs particuliers à chaque nation. Telle est sommairement la théorie qu'a développée M. l'abbé Gaborit en l'appuyant d'exemples bien choisis.

Les agréments de style dont l'auteur a su revêtir ce sujet abstrait ont démontré plus d'une fois que la précision

n'excluait pas l'élégance, et qu'on pouvait être tout à la fois philosophe et poète.

Si j'ajoute à cette nomenclature les érudites communications de M. Demangeat sur la géographie de l'extrême Orient et ses remarques sur la grammaire française, vous aurez, Messieurs, la somme totale des travaux de la Section des lettres. Aucune critique d'ouvrage en vogue ne s'est produite et cette lacune est regrettable, car, si cette branche de littérature était plus fréquemment cultivée, elle servirait à défrayer agréablement les séances dont l'ordre du jour n'est pas suffisamment rempli.

Le Secrétaire,

L. MAITRE.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION D'HISTOIRE NATURELLE

PENDANT L'ANNEE 1872

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des principaux travaux exécutés dans la Section d'histoire naturelle pendant l'année 1872.

Dès notre première réunion, nous avions le regret de recevoir la démission de notre collègue M. de l'Isle. Plus tard, nous avons été assez heureux pour recruter deux nouveaux membres, M. l'abbé Coquet et M. Migault, et trois nouveaux candidats présentés, MM. Menier, Corbineau et Baret, pharmaciens et naturalistes de notre ville, vont bientôt prêter leur concours actif à notre petite phalange et en grossir les rangs. Il est fâcheux qu'un grand nombre de naturalistes nantais ne fassent point encore partie de la Société, et pour les décider, autant que possible à s'y faire affilier, une commission a été nommée pour tenter auprès de chacun d'eux les démarches nécessaires. Espérons donc que ses efforts seront couronnés de

succès et que l'an prochain plusieurs nouveaux membres viendront s'adjoindre à nous.

Les principales questions discutées dans nos réunions ont surtout porté sur l'herpétologie, l'ornithologie, l'entomologie et la botanique. Nous avons pu observer de nombreux échantillons vivants de *Termes lucifugum,* ce dangereux névroptère qui s'attaque aux poutres et aux bois de construction et les dévore entièrement à l'intérieur, sans toucher à l'enveloppe extérieure, laissant ainsi dans une sécurité funeste les habitants des maisons qu'il ravage. D'intéressantes communications ont eu pour sujet l'*Ornithorynque, l'Apteris australis,* le *Naja tripudians,* l'alimentation des jeunes sangsues, la reproduction des anguilles, les hannetons de Noirmoutiers, l'accouplement du martinet (*Cypselus murarius*); de nombreuses discussions sur les *Melitea, Athelia* et *Parthemis,* et beaucoup d'autres lépidoptères ; sur les *Galeruca ulmariensis* et autres coléoptères s'attaquant aux feuilles des arbres qu'ils dévorent parfois entièrement.

A chaque séance il y a eu des questions de botanique à l'ordre du jour. Des plantes fort rares, telles que le *Carex œdyposlyla, Scirpus gracillimus, Anacharis alsinastrum, Muscari Lelievrii,* un superbe cône d'*Araucaria,* et beaucoup d'autres espèces botaniques rares ou peu connues ont été apportées et ont donné lieu à des discussions souvent très-intéressantes. Une nouvelle division des fougères en six sous-familles a été proposée par M. Viaud-Grand-Marais qui a longuement discuté les motifs sur lesquels il s'appuie pour autoriser les changements qu'il demande. C'est le travail le plus important qui ait été lu cette année à notre Section.

Sur la proposition de M. le Président, chaque samedi, ceux des membres de la Section qui avaient l'intention de

faire des excursions le dimanche affichaient dans la salle des réunions la localité qu'ils désiraient visiter, et indiquaient un lieu de rendez-vous ; grâce à cette heureuse innovation, nous avons pu faire un certain nombre de courses très-intéressantes et recueillir plusieurs plantes rares.

Le département de la Loire-Inférieure est certainement un des mieux connus au point de vue de la botanique phanérogamique. Grâce aux indications de l'excellente flore de M. Lloyd, il n'y a pas de plantes que l'on ne puisse aller recueillir presqu'à coup sûr de Brest à l'embouchure de la Gironde. Malheureusement il n'en est pas de même pour la cryptogamie, et, excepté les algues de mer qui ont été bien étudiées et soigneusement recherchées, la plupart des autres plantes agames sont restées dans un oubli presque complet. Depuis quelque temps, il y a une grande tendance parmi les naturalistes nantais à s'occuper de cryptogamie et spécialement de champignons ; c'est un mouvement nouveau que nous signalons avec grand plaisir. Une commission a été choisie dans la Section d'histoire naturelle pour s'occuper de cette importante question. Déjà plusieurs espèces, non encore rencontrées dans ce pays, sont venues récompenser les premières recherches des cryptogamistes, et grand nombre de raretés restent encore à découvrir. Nous pouvons dès à présent signaler les *Agaricus æstuans, ægerita, bombycinus, Hudsoni, velleræus, saxosus*, etc., etc., et les *Verpa digitaliformis* et *agariciformis* et le joli *Anthina flammea* qu'un de nos savants confrères a eu la bonne fortune de découvrir, il y a quinze jours à peine, dans les bois de la Maillardière.

Notre bibliothèque s'est aussi enrichie de plusieurs bons ouvrages et de deux publications périodiques. Malheureusement, nos ressources trop restreintes ne nous ont pas

permis de faire l'acquisition de tous ceux dont le besoin se faisait sentir.

Tel est, Messieurs, en résumé, le compte-rendu trop succinct des principaux travaux de notre Section en 1872. Beaucoup de discussions et de communications intéressantes eussent mérité d'y figurer ; mais de nombreuses occupations n'ont permis que de vous signaler les travaux les plus marquants. L'an prochain, avec le concours des membres présentés dont nous attendons la réception avec impatience, nous aurons, espérons-le, à vous offrir un resumé de travaux plus importants et plus nombreux.

Mardi, 5 novembre 1872.

GASTON GENEVIER,

Secrétaire de la Section d'histoire naturelle.

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE,

PAR M. THÉOPHILE-AMBROISE LAENNEC,

PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Il est bon, a dit un grand écrivain, de ramener l'homme à l'étude de soi-même. En nous observant et en descendant dans notre conscience intime, nous comprenons davantage tout ce qu'il y a d'admirable dans notre organisation, et notre intelligence s'élève au-dessus des mesquins intérêts de la vie terrestre ; notre pensée s'ennoblit, elle devient plus sereine et plus pure ! (Maury.)

Telle peut être en partie mon excuse près de vous, si je n'ai pas cherché à vous faire oublier, pendant les quelques instants qu'il m'est donné de vous entretenir, que je suis surtout physiologiste... Et puis encore, pour paraître digne de l'auditoire d'élite qui tous les ans se presse à la séance solennelle de la Société académique, je n'ai pas cru pouvoir mieux faire que d'emprunter les inspirations de mon

discours à cette partie de la science que je cultive plus spécialement depuis douze ans.

La physiologie ou science des phénomènes de la vie, a du reste cet avantage de n'être pas précisément une science spéciale ; son domaine est tellement étendu qu'il touche à toutes les connaissances humaines ; l'intérêt qui s'attache à son étude est direct et général, et l'on peut, ce me semble, en choisir un chapitre avec l'espoir de fixer utilement l'attention.

Aussi bien le sujet que j'ai détaché du domaine de mon enseignement a, pour ainsi dire, droit de domicile dans ce Palais élégant des Beaux-Arts, que nos aimables hôtes ouvrent si gracieusement chaque année à notre Académie reconnaissante, et je puis espérer rencontrer des échos sympathiques sous ces voûtes toutes frémissantes d'harmonie, en vous esquissant à grands traits quelques aperçus nouveaux relatifs à la théorie physiologique de la musique.

Plus que tous les autres arts, la musique a jusqu'ici échappé à l'étude scientifique. La poésie, la sculpture et la peinture puisent leurs motifs dans le monde de l'expérience ; elles représentent la nature et l'homme. Par leurs sujets, ces arts prêtent donc à la critique : on peut les examiner au point de vue de leur justesse et de leur exactitude naturelles ; il y a plus, quoi qu'en disent certaines personnes enthousiastes, la critique scientifique a fait bien des progrès dans la recherche des causes de la jouissance esthétique que nous font éprouver les œuvres d'art.

En fait de musique, au contraire, il semble que la vérité soit du côté de ceux qui repoussent la froide analyse de leurs plaisirs ! Cet art, dit Helmoltz, qui ne puise pas ses matériaux dans l'expérience des sens, qui ne veut pas

décrire le monde extérieur et ne cherche qu'exceptionnellement à l'imiter, ne donne pas prise à l'examen scientifique autant que les autres arts et paraît aussi incompréhensible, aussi merveilleux que puissant dans ses effets.

Et cependant il y a une mystérieuse union entre les sciences physiques et la musique : on peut faire une fructueuse application de la science la plus abstraite et la plus logique à l'étude des sons, aux bases physiques et physiologiques de la musique, de tous les arts le plus immatériel, le plus vaporeux, le plus délicat; celui qui nous fait éprouver les sensations les plus incalculables et les plus indéfinissables.

Les mathématiques et la musique, les deux modes d'activité intellectuelle les plus opposés qu'on puisse imaginer, ont une liaison intime, se secourent mutuellement, comme si elles devaient servir à prouver l'union mystérieuse qui apparaît dans toutes les manifestations de notre esprit et qui nous fait soupçonner jusque dans les œuvres du génie artistique, l'action cachée d'une intelligence qui raisonne.

En examinant l'acoustique physique au point de vue de la physiologie, c'est-à-dire en étudiant le rôle que joue l'oreille interne dans la perception des sons, on a pu rendre compte, dans ces dernières années, mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, des rapports qui existent entre certains phénomènes.

Mais avant tout, qu'est-ce qu'un son ?

La nuit, loin des lieux habités, aucun bruit ne frappe notre oreille. Sur les très-hautes montagnes, quand il n'y règne aucun vent, quand on a dépassé la dernière zone de la végétation, on ne rencontre même plus ces mille petits bruits qui peuvent troubler encore la solitude des

forêts : une branche qui craque, un insecte qui vole, une feuille qui tombe ou qui remue, l'eau qui partout s'écoule, suinte, descend des petits barrages des mousses, des pierres, des racines. Tout est immobile, glacé, muet. Il n'y a pas de sons sans mouvement, le silence est inséparable du repos.

L'expérience la plus vulgaire nous apprend que tous les corps sonores vibrent. Nous pouvons les voir, les sentir vibrer. Sans même toucher le corps sonore, nous percevons, lorsque le son a beaucoup d'intensité, le mouvement de l'air ambiant. Un sourd peut être violemment impressionné par l'explosion d'une forte détonation, il peut même avoir la sensation médiate des vibrations d'une cloche, il n'entend pas.

La physique nous montre, d'une manière plus spéciale, qu'une série de pulsations suffisamment rapides faisant vibrer l'air, y produisent un son. Musical, lorsque ces pulsations répétées se succèdent à des intervalles de temps parfaitement égaux, le son devient bruit s'il est produit par des ébranlements irréguliers de l'air. Le nombre de vibrations qui se succèdent dans un temps déterminé donne la hauteur du son : plus il y a de vibration dans le même temps, plus le son est élevé.

On voit ici se dessiner le rapport qui existe entre les intervalles musicaux harmoniques et le nombre des vibrations de l'air. Lorsque le son correspond à deux fois plus de vibrations qu'un autre son pendant le même temps, il est l'octave de ce dernier. Si le rapport dans le même temps est de 2 à 3, les deux sons forment la quinte ; ce rapport est-il de 4 à 5, les deux sons donnent une tierce majeure.

Les molécules des corps sonores qui exécutent leur danse invisible, peuvent avoir été entraînées plus ou moins

loin de leur place originelle : de là un son plus ou moins intense.

La hauteur musicale du son ne dépend donc que du nombre de vibrations de l'air par secondes, et non de la manière dont elles sont produites. Il est indifférent qu'elles résultent des vibrations des cordes du piano ou du violon, des cordes vocales du larynx humain, des languettes métalliques de l'harmonica, de l'anche de la clarinette, du hautbois et du basson, des lèvres du musicien dans les instruments de cuivre, ou de l'air se brisant sur le biseau des tuyaux d'orgues ou de flûtes.

Ce qui nous permet de distinguer une note du piano de la même note du violon, de la flûte, de la clarinette, de la trompette, est ce qu'on appelle le timbre.

Qu'est-ce donc cependant que cette qualité, naguère encore mystérieuse du son, qui ne dépend ni de la hauteur, ni de l'intensité ?

Dans le corps sonore, disent les physiciens-géomètres, chaque molécule est en mouvement et décrit une orbite invisible : la vitesse détermine la tonalité, mais la forme même de l'orbite ne saurait être sans influence : voilà l'élément qui détermine le timbre.

C'est là, il faut en convenir, une de ces explications qui ne donnent à l'esprit troublé qu'une satisfaction mensongère. On peut comprendre, à la rigueur, que les inflexions plus ou moins rapides, les courbures différemment amollies de l'onde sonore, ses hérissements plus ou moins aigus, aient une certaine influence sur les qualités du son ; mais l'intelligence saisit mal le rapport qui existe entre cette géométrie et les impressions que produisent sur nous des timbres différents.

C'est dans un phénomène déjà connu de longue date, mais qui n'avait pas été suffisamment approfondi, qu'il

faut désormais chercher l'explication scientifique du timbre.

On sait en effet, depuis longtemps, et un grand musicien français, Rameau, l'a surtout démontré, qu'en général le son n'est pas simple, mais qu'il est accompagné d'un cortége, d'un chœur de notes supérieures plus ou moins aiguës, de nombre variable, d'intensité différente, qui accompagnent le son fondamental.

Les cordes métalliques se prêtent très-bien à ce genre de recherches, et depuis le moment où j'ai appris, il y a quelques années, à connaître ces phénomènes, j'ai passé bien des heures penché sur le clavier du piano, étudiant les vibrations sonores, m'exerçant à distinguer le chœur mélodieux des harmoniques, et m'oubliant ainsi délicieusement bercé par un concert, que des indifférents trouveraient assurément étrange autant que monotone, et qui, pour moi, devenait ravissant.

Quand on écoute attentivement le son rendu par une corde pendant qu'elle vibre pleinement, on entend bientôt deux ou trois notes beaucoup plus hautes, beaucoup plus faibles, qui sont comme les échos lointains du son fondamental. Il semble que les vibrations de la corde visible fassent vibrer sympathiquement des cordes invisibles. Avec un peu d'habitude on arrive assez facilement à entendre toujours au-dessus des notes simples, le chœur des harmoniques, qui, comme des voix lointaines, effacées, de plus en plus hautes, répondent à la voix principale.

Ces cordes invisibles, de plus en plus petites, ne sont, on le comprend, qu'une pure hypothèse; dans la réalité, c'est la corde matérielle vibrante qui, spontanément, librement, se subdivise, après avoir produit sous la première impulsion et dans l'universalité de cet ébranlement, le son fondamental. Les parties divisées continuant à vibrer

comme des cordes distinctes donnent la série des sons harmoniques.

Depuis les beaux travaux d'Helmoltz, on peut démontrer, par l'analyse et par la synthèse, que le timbre d'un son musical dépend du nombre et de l'intensité relative des harmoniques qui accompagnent le son fondamental.

Faciles à démontrer dans le son des instruments à cordes, on est parvenu dans ces dernières années, au moyen d'une instrumentation ingénieuse, à faire percevoir sûrement les harmoniques dans les vibrations des membranes tendues et jusque dans les sons si merveilleusement variés émis par les larynx humains.

Se basant sur la propriété que possède une masse d'air délimité de vibrer sous l'influence d'un son déterminé, Helmoltz a fait construire de petits instruments qui consistent en des boules de verre ou de cuivre, percées à leurs deux extrémités, et dont l'une, effilée en pointe, peut s'introduire dans l'oreille.

Chacun de ces *résonnateurs* n'est accordé que pour un seul son, et, lorsqu'en ayant soin de boucher une oreille, on introduit dans l'autre un de ces petits appareils, on devient sourd pour tout son qui n'est pas celui du résonnateur, on se condamne à n'entendre plus qu'une seule note, qui est précisément celle de l'instrument.

Réactif très-délicat, qui décèle toujours le son qui lui est propre, chaque résonnateur devient une oreille nouvelle qui ne serait construite que pour une seule note ; et de même qu'au moyen de prismes on parvient à décomposer la lumière, de même, avec une série de ces appareils, on réussit l'analyse complète de tous les sons.

Mais nous ne sommes plus au temps où il n'était donné qu'au petit nombre de contempler les merveilles de la science, où les beautés de la nature restaient cachées pour la foule,

où le cabinet du savant était une sorte de sanctuaire mystérieux. Aujourd'hui, quand une découverte a été faite, lorsqu'une vérité a été conquise dans le silence du laboratoire, elle devient bientôt la propriété de tous, et les méthodes expérimentales les plus ingénieuses sont imaginées pour la répandre et la vulgariser.

Au moyen d'une instrumentation, véritablement merveilleuse, on a pu rendre sensible pour l'œil toutes les déformations que subissent les corps qui résonnent; et quand on a vu avec quelle précision les vibrations sonores deviennent apparentes, on comprend facilement comment on a pu parvenir à les compter et à découvrir les lois qui les régissent.

C'est ainsi qu'avec la méthode optique de Lissajoux, qu'au moyen des flammes manométriques chantantes de Kœnig, ou de l'ingénieux appareil du même, à flammes et à résonnateurs, pour l'analyse du timbre des sons, on peut facilement rendre visibles, pour un nombreux auditoire, les nuances les plus délicates des vibrations sonores, en même temps que l'oreille peut contrôler l'expérience.

Aujourd'hui le mouvement n'a plus de mystère; sa vitesse, quelle qu'elle soit, peut être déterminée ; celle de la lumière et de l'électricité l'a été. L'intensité du mouvement peut aussi s'évaluer : les ressorts et le manomètre la font connaître. Mais quand un mouvement change à chaque instant ; quand, prenant à chaque fraction de seconde une allure différente, il défie l'œil de le suivre, la pensée de l'analyser, vous craignez peut-être qu'il puisse échapper au physicien. Rassurez-vous ; le voici enregistré, fixé sur le papier, il peut désormais être soumis à l'équerre et au compas. La trace de ses indications, qu'il laisse écrite sur l'instrument enregistreur, perpétue, selon l'heureuse expression de

Marey, un phénomène fugitif dont le souvenir serait bien vite effacé.

Après l'analyse, la synthèse peut encore démontrer que le timbre d'un son musical dépend du nombre des harmoniques qui accompagnent le son fondamental et de leur intensité relative.

Avec un certain nombre de diapasons, accordés sur la série des harmoniques, on peut varier à volonté le timbre du son résultant, en annulant ou en renforçant au contraire la résonnance de tel ou tel diapason qui entre dans la composition de l'assaisonnement.

Plus le nombre des harmoniques est grand, plus le son paraît harmonieux et riche.

Une des plus remarquables applications de ces découvertes récentes, consiste dans l'explication scientifique du timbre des voyelles.

Lorsqu'on prononce à haute voix une voyelle, les cordes vocales émettent un son très-riche en harmoniques : le son fondamental produit dans le larynx peut changer ; c'est lui qui détermine la hauteur et l'amplitude. Mais la bouche se dispose toujours de manière à renforcer le terme de la série harmonique particulière à chaque voyelle ; elle constitue un résonnateur accordé pour certains harmoniques, et c'est la résonnance de l'air limité qu'elle contient qui donne au son le timbre de la voyelle.

La vibration des cordes vocales dans le larynx donne la hauteur ; la résonnance de la bouche forme le timbre.

N'est-ce pas là, je vous le demande, la démonstration, par l'analyse scientifique, de l'admirable leçon de prononciation que Molière a fait donner jadis à son *Bourgeois Gentilhomme*.

Nous trouvons encore une autre preuve du principe d'Helmoltz dans la synthèse artificielle des voyelles.

Avec une série de diapasons dont on peut alternativement éteindre ou faire prédominer la consonnance, on est parvenu à faire entendre successivement toutes les voyelles. On est même allé plus loin encore, et l'on a construit des pianos qui chantent les voyelles : dans ces derniers temps enfin, au moyen de certains appareils, on a même cherché à imiter plus complètement encore les nuances délicates de la prononciation.

Vous ne confondrez pas ces recherches scientifiques avec l'imitation de la voix humaine : il ne s'agit ici que du son musical, et vous savez quel degré de perfection ont atteint les nouvelles méthodes d'observation.

Etudier la nature, chercher à connaître les lois qui la régissent, voilà le rôle de l'homme ; il ne lui est pas donné de reproduire dans leur perfection infinie les œuvres à jamais inimitables du Créateur.

Toute cette étude des harmoniques paraît, au premier abord, étrange et nouvelle. Tous vous avez entendu ou fait vous-même de la musique ; vous jouissez sans doute d'une oreille musicale excellente, et cependant je suis sûr que fort peu d'entre vous ont entendu ces sons qui néanmoins existent toujours.

Il est certain que sans une attention soutenue, ils demeurent inaperçus. Nos perceptions par les sens ne sont pas de simples sensations du système nerveux : il faut toujours une activité particulière de l'âme pour passer de la sensation du nerf à la représentation exacte de l'objet extérieur qui a produit la sensation : l'exercice seul peut nous apprendre à tirer de nos impressions des conclusions justes sur l'objet qui les a produites. Par habitude nous ignorons toutes les impressions qui n'ont pas un rapport direct avec les objets extérieurs ; nous ne nous en occupons que dans les recherches scientifiques, ou bien encore dans les

maladies pendant lesquelles nous dirigeons davantage nos observations sur les phénomènes de notre corps.

Qui donc s'aperçoit facilement que sur la rétine d'un œil sain se trouve un endroit privé complètement de la faculté de voir, le point aveugle de Mariotte ?

Beaucoup de personnes savent-elles qu'elles ne voient simples que les seuls objets qu'elles fixent, et qu'elles voient doubles tous ceux qui sont placés en avant ou en arrière de ceux-là ?

Il me serait facile de citer une longue série de faits analogues dont on n'a eu connaissance que par les recherches scientifiques sur les sens, et qui restent complètement cachés jusqu'à ce qu'on dirige l'attention sur eux, en employant des moyens convenables, ce qui souvent est fort difficile.

Les harmoniques supérieurs rentrent dans ce genre de phénomènes. Il ne suffit pas que le nerf auditif éprouve la sensation du son, il faut encore que l'intelligence y fasse attention.

Toujours est-il qu'il devient impossible aujourd'hui de méconnaître le rôle important que jouent les sons harmoniques dans l'effet artistique de la musique. En variant et en répétant ces analyses du son, on est arrivé à caractériser les divers timbres, à hiérarchiser, pour ainsi dire, les différents instruments usités en musique.

Ainsi, dans les jeux d'orgue, c'est en ajoutant au tuyau qui donne le son fondamental des tuyaux accessoires correspondant à la série des harmoniques de ce son, qu'on obtient un timbre plus pénétrant, plus vigoureux pour accompagner le chant des fidèles, et qu'on arrive à produire ces effets d'une variété véritablement prodigieuse et qui peuvent flotter depuis le rugissement le plus terrible

jusqu'à ces bruits si suaves, qui semblent être d'ineffables battements d'ailes séraphiques.

On fait de la musique grise avec des instruments qui ne donnent qu'un son fondamental, des membranes, des cordes gênées dans leurs mouvements, des tuyaux d'orgues larges et fermés ; on fait de la musique colorée avec des cordes librement vibrantes, des tuyaux d'orgues renforcés de fournitures. Chaque son est alors plein d'harmoniques, et les impressions se pressent en foule sur l'appareil auditif.

« Les instruments les plus dociles de l'harmonie seront toujours les cordes vibrantes : avec quelques violons, Mozart, Beethoven, portent l'âme humaine aux plus hauts sommets de l'émotion musicale ; rien n'ébranle l'être intérieur aussi profondément, rien ne lui imprime un élan aussi plein, aussi noble que les riches et puissants accords d'un orchestre d'instruments à cordes. » (Laugel).

Est-il rien, en effet, de plus contagieux, de plus sympathique que l'ébranlement sonore ?

Tous vous avez certainement observé le phénomène de la communication des vibrations sur des instruments de musique, sur des instruments à cordes surtout.

Une corde de piano, par exemple, dont on a soulevé l'étouffoir, se met à vibrer dès qu'on produit, dans son voisinage, et avec une intensité suffisante, le son qu'elle est susceptible de rendre elle-même. Lorsque le son excitateur cesse, on entend encore, pendant quelques instants, l'écho reproduit par la corde.

En vous penchant sur la caisse d'harmonie d'un piano horizontal, dont toutes les cordes sont disposées pour vibrer librement, à haute voix prononcez une voyelle, et l'instrument docile reproduira fidèlement la voyelle que vous aurez articulée.

Eh bien, de récentes découvertes histologiques, dont

les résultats confirmés sont désormais acquis à la science, permettent de supposer que ces ébranlements sympathiques, que nous pouvons si facilement constater au moyen des instruments de musique, se produisent dans l'oreille pendant la perception des sons.

Dans l'atmosphère osseuse qui enveloppe notre oreille interne se trouve un organe particulier que sa forme a fait nommer limaçon, et qui est divisé, dans toute sa longueur, en trois parties, par deux membranes tendues à la moitié de sa hauteur.

Dans le compartiment moyen, un observateur italien, le marquis de Corti, a découvert des éléments très-remarquables, des petites plaques microscopiques innombrables, communiquant, par une de leurs extrémités, avec les fibres terminales du nerf auditif, et, par l'autre, avec la membrane tendue. Placées régulièrement les unes à côté des autres, comme les touches d'un piano, sur toute la longueur du limaçon, ces parties, qui sont susceptibles de vibrer, ont la forme d'arcs et sont au nombre de trois mille.

Tout récemment, dans d'autres parties de l'appareil auditif, qu'on appelle le vestibule et les canaux demi-circulaires, parties dans lesquelles les nerfs se répandent sur de petites poches membraneuses flottant au milieu d'un liquide, on a trouvé les terminaisons nerveuses en rapport avec des appendices élastiques, qui ont la forme de filaments microscopiques.

La disposition merveilleuse de ces éléments délicats ne permet-elle pas de supposer qu'ils se mettent à vibrer à l'unisson des ondes sonores amenées dans l'oreille, et ne peut-on pas admettre que chacun de ces arcs de l'ouïe, de même que les cordes d'un piano, est accordé de manière à ne transmettre qu'un son déterminé.

Ce n'est là évidemment encore qu'une hypothèse, mais une hypothèse raisonnable, et que l'examen attentif des facultés de l'oreille paraît rendre bien probable.

On sait, en effet, que l'agitation de l'air, au moment où un son le traverse, fait partie d'un genre de mouvements très-importants en physique, des mouvements ondulatoires.

Ce genre de mouvements, auquel appartient encore la lumière, tire son nom des ondes que nous voyons à la surface de l'eau, et c'est l'observation attentive de ces ondes qui est la plus propre à faire bien comprendre les particularités de l'air pendant le passage du son.

Je ne puis résister au désir d'arrêter un instant votre bienveillante attention sur un spectacle des plus instructifs, que l'on ne peut observer sans éprouver un certain plaisir, parce qu'il permet aux yeux du corps de voir sur la surface de l'eau ce que l'œil intellectuel du physicien peut seul admirer dans l'air traversé dans tous les sens par des ondes sonores. Je veux parler de la superposition des différents systèmes d'ondes, dont chacune poursuit son chemin sans être troublée par les ondes voisines.

Ce spectacle, nous pouvons le voir, du haut d'un pont, sur l'eau de notre fleuve agité par le vent ; mais la mer nous le présente de la manière la plus grandiose, si nous l'examinons d'un point élevé de la côte, lorsque, après un violent orage, elle commence à se calmer.

On y voit toujours des systèmes d'ondes de longueurs diverses, se propageant en nombre incalculable dans des directions différentes. Les plus considérables viennent d'ordinaire de la pleine mer et se dirigent vers le rivage ; de plus petites prennent naissance à l'endroit où les vagues se brisent ; elles retournent vers la haute mer.

Un navire en marche produit encore, derrière lui, un

système d'ondes en forme de fourche, et l'oiseau qui pêche détermine la formation de petites ondes circulaires qui s'étendent sur la surface ballotée des vagues, aussi régulièrement que sur l'immobile superficie d'un lac.

Depuis les limites de l'horizon où des lignes d'écume blanche, s'élevant au-dessus de la surface bleuâtre, lui annoncent l'arrivée des vagues jusqu'à ses pieds, où elles viennent dessiner leurs arcs sur le sable du rivage, l'observateur, dit Helmoltz, voit se dérouler l'image imposante d'une force immense, d'une variété infinie, qui ne trouble pas l'esprit, mais qui le fixe et l'élève, parce que l'œil y reconnaît facilement l'ordre et la loi.

Il faut de même, ajoute le savant auteur de la *Théorie physiologique de la musique*, se figurer l'air d'une salle de danse ou de concert, parcouru dans tous les sens par une foule d'ondes s'entrecroisant gracieusement.

De la bouche des hommes sortent des ondes de plusieurs mètres de longueur ; des lèvres gracieuses des dames s'échappent des ondes plus courtes et plus délicates. Le piétinement des danseurs, le froissement des étoffes de soie, le bruissement des éventails produisent de petites plissures dans l'air ; chaque son de l'orchestre émet ses ondes, et tous ces systèmes se propagent circulairement depuis leur origine, se traversent les uns les autres, se réfléchissent sur les murs de la salle et rebondissent çà et là jusqu'à ce que, dominés par des ondes nouvelles, ils s'éteignent.

Invisible aux yeux du corps, ce spectacle est perçu par un autre organe qui décompose cet embrouillement d'ondes plus inextricables que celui des vagues de la mer, dans les sons isolés qui le constituent.

Telle est, en effet, la délicatesse de l'oreille qu'elle lui permet d'apprécier les sons avec une facilité merveilleuse.

Dans le flot mélodieux que lui apporte un orchestre, elle peut analyser des centaines de notes, chargées non-seulement de leurs harmoniques, mais encore de ces notes accessoires que fait naître la juxtà-position de sons divers.

Bien autrement riche, bien autrement sensible que les claviers ordinaires, le clavier nerveux, avec ses trois mille touches, peut apprécier les nuances les plus subtiles.

L'oreille fait des distinctions que ne peuvent enseigner les grammaires, et cette sensibilité peut atteindre une intensité presque maladive. Telle page que vous lirez les yeux secs, sans aucune émotion, arrachera des larmes à une personne nerveuse dans la bouche d'un bon acteur.

L'émotion de la voix humaine a, sur la plupart de nous, une contagion irrésistible ; l'éloquence, qui sera toujours le plus sûr moyen d'entraîner les hommes, renferme, selon la remarque judicieuse de Laugel, une part tout-à-fait physique, matérielle, un je ne sais quoi qui touche notre fibre la plus humaine et l'ébranle avec une irrésistible puissance.

La science doit se garder avec soin de la prétention orgueilleuse et funeste de dominer l'art ; mais elle peut revendiquer du moins une part légitime dans les succès qu'il obtient ; elle l'éclaire en lui aplanissant certaines difficultés ; elle transforme les probabilités en certitudes, par elle les hypothèses sont annulées ou rattachées à des lois sûres, immuables.

En faisant connaître au sculpteur l'effet produit par le relief des muscles, aux différentes périodes de leurs contractions, l'anatomiste ne songe évidemment pas à s'attribuer le mérite des résultats, quelquefois merveilleux, obtenus par l'artiste ; mais il a bien le droit de demeurer satisfait des services rendus à l'art par ses travaux.

La méthode expérimentale que l'on applique aujourd'hui avec tant de succès à toutes les branches de la science, a réussi à faire sortir une à une, de l'analyse des sons, les lois complexes et jusqu'ici tout empiriques de l'harmonie musicale.

« Ainsi agrandie, l'acoustique n'est plus cette science aride et banale dont les rudiments se trouvent encore exposés sans art dans tous les traités de physique ; elle devient une branche de la dynamique universelle, en même temps que de l'esthétique. Ce n'est plus seulement un chapitre de l'élasticité des corps, c'est une sorte de grammaire musicale. Pas plus, sans doute, que la grammaire ordinaire ne fournit au littérateur des idées, elle ne peut prêter au musicien des mélodies ; mais elle lui apprend écrire correctement en musique ; elle lui donne non le génie, mais le style. » (Laugel.)

Peut-être, encore aujourd'hui, les domaines respectifs de la science et de l'art sont-ils séparés plus que de raison : il en résulte pour chacun des groupes correspondants une certaine difficulté à comprendre la langue, la méthode et l'objet de l'autre. C'est là ce qui, sans doute, a empêché certaines questions d'avoir été, depuis longtemps, étudiées plus à fond, et d'être arrivées, l'une par l'autre, à leurs solutions respectives.

Pour mon compte, j'estime, avec le plus illustre des physiologistes, qu'il ne peut y avoir de contradiction complète, péremptoire entre la science et l'art, entre le sentiment et la raison. La vérité, dit Claude Bernard, ne peut différer d'elle-même, et la vérité du savant ne saurait contredire la vérité de l'artiste. La science qui coule de source pure deviendra lumineuse pour tous, et partout la science et l'art doivent se donner la main en s'interprétant et en s'expliquant l'un par l'autre. Dans leurs régions

élevées, les connaissances humaines forment une atmosphère commune à toutes les intelligences cultivées, dans laquelle l'homme du monde, l'artiste et le savant doivent nécessairement se rencontrer et se comprendre.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

PENDANT L'ANNÉE 1872,

PAR M. AUGUSTE FOULON,

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

Avant d'aborder la tâche que votre bienveillance m'a confiée, permettez que j'adresse en votre nom de sincères remerciements à ceux dont aujourd'hui encore nous sommes les hôtes. C'est à la Société des Beaux-Arts que nous devons de pouvoir donner quelque éclat à nos solennités, de vous entretenir, en présence d'un public choisi, des faits qui vous intéressent, des travaux que vous avez accomplis. Ces témoignages persistants de bonne confraternité auxquels tout-à-l'heure notre président rendait hommage, nous honorent et nous font un devoir de la reconnaissance.

Dans le discours qu'il vous adressait l'année dernière, M. Doucin, notre président, prenant texte d'un mot célèbre : « Le style est l'homme même, » nous traçait une

rapide esquisse de la grandeur et de la décadence de la littérature française, depuis l'époque de la Renaissance jusqu'à nos jours. Un penseur éminent le déclarait au commencement du XIXe siècle : La littérature est l'expression de la société. C'est l'idée de Buffon généralisée, et, sous la forme que lui a donnée M. de Bonald, cette pensée n'a rien perdu de son exactitude.

Il ne faut donc pas croire, vous disait M. Doucin, que les questions de langage n'aient d'importance qu'à l'école, que la pureté du discours n'ait aucun rapport nécessaire avec la valeur de l'idée, ni que le réalisme soit la fin dernière de l'art. Non, le mépris de l'idéal n'enfantera jamais un chef-d'œuvre, et si la France doit produire encore de ces monuments qui s'imposent à l'admiration des siècles, ce ne sera que par un vigoureux retour aux solides principes du vrai, du beau et du bien.

Après le discours si remarquable dans sa concision de notre honorable président, M. le docteur Lefeuvre, secrétaire général, vous a donné lecture d'un rapport sur les travaux de la Société. Ce discours ne saurait être analysé ici ; je rappellerai seulement que mon prédécesseur a su mettre en relief les œuvres de tout genre produites par la Société académique, durant la période de deux années qu'embrassait son rapport.

Enfin, j'ai dû à mon tour vous présenter les conclusions de votre Commission des prix sur les ouvrages soumis à son appréciation.

Dans l'intervalle des discours, Mme Ecarlat-Geismar a bien voulu chanter l'arioso du *Prophète* et une romance de *Charles VI;* les chœurs de l'Orphéon vous ont fait entendre l'*Hymne à la Nuit* et la *Noce du village*. MM. Roussier, Piédeleu et Dolmetsch ont exécuté deux trios de cette belle et grande musique classique. Tous ont recueilli

des applaudissements mérités, et notre Société a été trop heureuse de donner à ses invités l'occasion d'entendre ces œuvres magistrales si vaillamment interprétées.

Le bureau de la Société académique a été composé, pour l'année 1872, de la manière suivante :

MM. Laënnec, *président ;*
Robinot-Bertrand, *vice-président ;*
Auguste Foulon, *secrétaire général ;*
Lapeyre, *secrétaire adjoint.*

MM. Delamarre et Léon Maître ont été élus bibliothécaires, et notre ancien président, M. Doucin, a bien voulu accepter les fonctions de trésorier.

Ont été appelés à composer le Comité central :

Pour la Section d'Agriculture, Commerce, Industrie et Sciences économiques :

MM. Bobierre, Goupilleau et Goullin.

Pour la Section de Médecine :

MM. Andouard, Rouxeau, Le Houx.

Pour la Section des Lettres, Sciences et Arts :

MM. Merland père, Biou, Fontaine.

Pour la Section d'Histoire naturelle :

MM. Bourgault-Ducoudray, Thomas et Dufour.

En 1872, notre Société a admis : à titre de membres résidants, MM. Martineau, notaire à Nantes ; Jules Migault, naturaliste ; Viaud-Grand-Marais, et MM. les abbés Coquet et Gaborit ; à titre de membre correspondant, M. Weir Mitchell, de Philadelphie. Toutes ces admissions ont été prononcées à la suite de rapports écrits. Je vous rappellerai principalement, Messieurs, la brillante analyse qui vous a été donnée par M. le docteur Rouxeau de l'ouvrage

si remarqué de M. l'abbé Gaborit sur *le Beau* dans les arts et dans la nature. Cette étude vous a permis d'apprécier le mérite du collègue savant et modeste que nous pouvons être fier de compter aujourd'hui parmi nous.

D'un autre côté, nous avons eu le regret de recevoir les démissions de MM. Renoul, Padioleau, de l'Isle et Van Iseghem.

Au moment d'entamer le compte-rendu de vos travaux, je devrais, Messieurs, faire appel à votre indulgence. Cependant, j'ose le dire, l'œuvre de notre Société, dans le cours de la période qui s'achève, est assez riche pour couvrir l'insuffisance de votre rapporteur. Les éléments qu'ont bien voulu mettre à ma disposition les secrétaires de vos différentes sections, permettront, je l'espère, de constater que la Société académique n'est point restée au-dessous de son passé, qu'elle se maintient à un rang honorable parmi les sociétés savantes de la province, et que ses Annales peuvent être feuilletées avec quelque profit.

Section d'Agriculture, Commerce, Industrie et Sciences économiques.

M. Stanislas Jehan nous a donné lecture d'un travail intitulé : *Étude comparée sur l'impôt des cotons filés en France et sur l'impôt des cotons filés à l'étranger.*

L'auteur a voulu démontrer que le commerce français peut et doit accepter l'impôt sur les matières premières et particulièrement sur les textiles ; c'est d'ailleurs la thèse qui a prévalu, après de longs débats, à l'Assemblée nationale. Toutefois, il faut le reconnaître, et ce fait ressort très-clairement des discussions parlementaires, la néces-

sité plutôt que la conviction a présidé à l'adoption des nouveaux impôts.

Cependant, notre collègue a voulu aborder la question par son côté dogmatique, et il s'est attaché à démontrer que les nouveaux impôts trouvent leur justification dans les lois de l'économie politique, aussi bien que dans la loi de la nécessité. A l'aide de documents nombreux soigneusement réunis, il déclare que la filature française ne saurait accepter la lutte contre les produits similaires suisses et anglais, si elle ne reçoit le secours d'une protection.

Mais ici se présente tout naturellement une objection que M. Jehan ne pouvait passer sous silence. En admettant, disent les adversaires de la protection, que la consommation française consente à payer et puisse payer le renchérissement des produits indigènes qui sera la conséquence du régime protectionniste, nos manufactures n'en courront pas moins de sérieux dangers. En raison des prix élevés imposés à leur fabrication, elles se trouveront impuissantes à soutenir la concurrence sur les marchés extérieurs, et, l'exportation faisant défaut, la plus grande partie de nos métiers se verront condamnés à cesser leur travail. M. Jehan ne s'effraie pas de cette perspective, ou plutôt il ne croit pas au danger. « Les opposants, dit-il, sont dans l'erreur quand ils soutiennent que, pour pouvoir s'exporter, il faut que le tissu français soit vendu au même prix que le tissu anglais, suisse ou allemand. Ce qui est la cause de nos ventes à l'étranger, c'est le perfectionnement de nos produits. Jamais les marchandises françaises n'ont été citées comme étant vendues à bas prix. Nous n'avons pas, comme nos voisins d'outre-Manche, des capitaux énormes. La France ne cherche pas, comme l'Angleterre, à se créer des débouchés partout. Nous n'avons presque pas de colonies. » Je regrette, pour ma part, que l'auteur

prenne si facilement son parti des faits qu'il signale, et je trouve très-heureux que la loi ait donné à nos manufactures quelque moyen d'en atténuer les conséquences en restituant, au moment de l'exportation, les taxes acquittées par les matières premières mises en œuvre. Au surplus, Messieurs, si la thèse économique soutenue par M. Jehan peut être l'objet de contradictions, nous avons du moins été unanimes à reconnaître qu'elle a été défendue avec une grande vigueur et par des arguments qui dénotent chez l'auteur une étude approfondie de son sujet.

Indifférent à la lutte du jockey vert contre le jockey bleu, le spectateur morose s'indigne de voir que les chevaux fassent courir tant de monde. Triste victime du soleil et de la poussière, il maudit tout bas, quelquefois très-haut, la fatale complaisance qui l'a conduit sur l'hippodrome. Je ne vois pas trop, dit-il, à quoi peuvent bien servir ces courses de chevaux.

En quelques pages élégamment écrites, M. Abadie va le lui expliquer d'une façon très-complète et très-claire.

La race chevaline est une des principales ressources de l'agriculture française, le débouché de ses bons produits lui étant constamment assuré à des prix rémunérateurs. Cependant ces produits sont aujourd'hui insuffisants, et chaque année la France dépense à peu près vingt millions en achats de chevaux à l'étranger.

Toutefois l'insuffisance constatée porte moins sur la quantité que sur la qualité. Pour obtenir celle-ci, l'expérience démontre la nécessité d'un croisement de nos races indigènes avec certaines races d'origine étrangère connues sous le nom de pur sang et de demi-sang, celle-ci étant dérivée de la première. Or, il se trouve que la race pur sang est en même temps la meilleure race de course.

Pour être un parfait reproducteur, le cheval de course doit réunir les conditions suivantes : une conformation belle et nette, une grande fermeté des tissus, l'énergie qu'il tient de ses ancêtres.

Le maintien de ces conditions exige une éducation appropriée, faute de laquelle les animaux d'élite descendraient au-dessous des races les plus communes, et c'est ici qu'apparaît l'utilité des courses : elles servent à la fois de stimulant à l'éleveur et de critérium à la valeur des élèves. En effet, c'est par l'épreuve de la course, et par elle seule, que l'on peut constater d'une manière indiscutable si le pur sang possède « la vigueur, l'énergie et la vitalité sur lesquelles on se tromperait souvent, si l'on prétendait en juger d'après les apparences. » D'où M. Abadie conclut avec raison que si les courses n'existaient pas, il faudrait les instituer, que les encouragements accordés à l'institution par le Gouvernement et les budgets départementaux ne constituent pas une dépense stérile, qu'ils sont au contraire une prime donnée à une branche très-importante de la production nationale.

Je rattacherai à cette section la description qui nous a été donnée par M. Poirier d'un four d'un nouveau système destiné à procurer une économie importante dans les frais de calcination de la pierre calcaire et des divers minerais. Sans entrer ici dans la description du type dont notre savant collègue nous a communiqué les dessins, je dirai que l'amélioration proposée peut s'appliquer aux fours existants, qu'il s'agit d'une transformation peu coûteuse et largement compensée par l'économie réalisée du combustible, économie évaluée approximativement à un tiers.

Section de Médecine et de Pharmacie.

Je devrais maintenant, Messieurs, vous donner une

analyse des travaux importants et nombreux de votre Section de Médecine et de Pharmacie. Mais, complètement étranger à la science médicale, je risquerais de commettre de lourdes méprises, et je ne possède pas la compétence qui seule donne du poids à l'éloge et à la critique. Je ne puis donc mieux faire que de vous renvoyer au *Journal de Médecine de l'Ouest* et au compte-rendu de M. le docteur Lapeyre que vous pourrez bientôt lire dans les Annales de la Société. Vous y verrez rapportés et commentés plusieurs mémoires dus à la collaboration active de MM. Trastour, Rouxeau, Lapeyre, Viaud-Grand-Marais, Saillard, Laënnec, Joüon, Moussier, Petit et Bertin, membres résidants de la Société académique, et des communications des docteurs Thibault, Richelot et Reliquet, membres correspondants. Par suite d'une heureuse innovation qui ouvre le *Journal de Médecine* aux essais des élèves de l'Ecole de Nantes, deux internes de l'Hôtel-Dieu, MM. Gafé et Lamy, ont communiqué à la Section des mémoires qui ont paru dignes de prendre place dans nos publications et qui dénotent chez leurs jeunes auteurs un talent d'observation très-réel.

Cependant le *Journal de Médecine de l'Ouest* ne se borne pas toujours à relater exclusivement des travaux techniques, et aucune des questions ayant trait aux intérêts de la science et de l'éducation ne lui demeure étrangère. Cette année encore, dans l'analyse d'un projet de loi sur l'*Organisation de l'enseignement supérieur* présenté par M. Paul Bert, professeur à la Faculté des Sciences de Paris, M. le docteur Laënnec, notre digne président, a trouvé le moyen de condenser en quelques pages l'exposé des véritables principes qui doivent servir de base à la réforme.

Et d'abord, dit M. Laënnec, tout le monde sent aujour-

d'hui que l'avenir de la France est lié à la bonne direction de l'enseignement supérieur, et tous les esprits libéraux proclament la nécessité de la décentralisation scientifique, de la création d'Universités provinciales.

Abstraction faite de toute comparaison avec l'étranger, car il n'est plus besoin aujourd'hui de rabaisser notre amour-propre, quelle est en France la situation de l'enseignement supérieur ? M. Laënnec va nous le dire. Avant la guerre, « nous avions 3 Facultés de médecine, 11 Facultés de droit, 16 Facultés des sciences, 16 Facultés des lettres, soit 46 Facultés réparties dans dix-sept villes... A Lyon, douze hommes représentent l'enseignement supérieur officiel ; il y en a onze à Bordeaux, six à Marseille et à Lille, pas un seul à Nantes ni à Rouen. »

Ce triste bilan explique bien des choses, bien des malheurs peut-être. Il est donc urgent d'aviser au remède ; mais ce remède, quel sera-t-il ?

Au premier rang, M. Bert, et avec lui M. Laënnec place ce double principe : Liberté d'enseigner, devoir d'enseigner.

Mais pour que, dans la pratique, ces principes produisent des fruits utiles, il ne suffit pas de recourir à de simples palliatifs. Avant tout, il est indispensable que l'éparpillement actuel prenne fin. Il est utile sans doute de créer des écoles, mais encore faut-il que ces écoles puissent vivre d'une vie complète ; pour cela elles devront être groupées dans quelques centres où les éléments du travail seront faciles à réunir, où les professeurs des différentes Facultés ne seront plus condamnés à l'isolement, à une dépendance humiliante.

Quant au domaine de chacun de ces établissements, il devra être nettement délimité ; les uns s'attacheront à donner l'enseignement purement scientifique et théorique, les autres l'enseignement professionnel, de sorte que cha-

que Université constitue ainsi un tout harmonique, un ensemble complet.

Pour le choix des villes où seront instituées les Universités nouvelles, il se trouve, par une coïncidence de bon augure, que M. Bert et M. Laënnec se sont rencontrés : Paris, Lyon, Bordeaux, Nantes, Lille et Montpellier avaient été proposées, l'année dernière, par notre honorable Président, comme centres naturels des nouvelles Facultés ; M. Bert fait les mêmes désignations.

Les proportions assignées à cet Exposé ne me permettent pas, Messieurs, d'entrer dans l'examen détaillé du projet de loi proposé par M. Bert. Sans doute quelques détails prêtent le flanc à la critique, et M. Laënnec l'a dit avec beaucoup de sagacité ; mais, en tout cas, il faut que l'urgence d'une réforme ait tous les caractères de l'évidence pour qu'un personnage officiel puisse écrire les lignes suivantes qui terminent les considérations présentées par le savant professeur de la Faculté de Paris :

« L'enseignement supérieur en France, — hélas ! il faut en dire autant de l'enseignement secondaire, — est une vieille construction qui va s'écroulant sur nos têtes ; gardons-nous bien d'y faire, à grands frais, d'insuffisantes et peu durables réparations ; il faut y porter hardiment le marteau, et bâtir à la place un vaste et solide édifice, œuvre de la science, où pénètrent l'air et le soleil. L'Université de France, qui n'a jamais vécu que d'une vie factice, se meurt aujourd'hui ; les jeunes Universités françaises vivront et grandiront par la concurrence et la liberté. »

Section d'Histoire naturelle.

Les travaux de la Section d'Histoire naturelle n'ont pas été lus dans nos séances mensuelles ordinaires ; je ne puis

donc, Messieurs, les indiquer que d'après le compte-rendu de M. Genevier, secrétaire de la Section. Il résulte de ce rapport que le zèle de nos naturalistes a été plus grand que jamais. Il s'est porté à la fois sur presque toutes les divisions d'une science qui exige de ses adeptes le don de l'investigation, une inaltérable patience, un coup d'œil exercé et qui les oblige, en outre, à des courses fréquentes.

Cette année, un certain nombre d'excursions ont été faites en commun par des membres de la Section. Quelques jours à l'avance, l'un d'eux indiquait, par une affiche posée dans la salle des séances, l'intention d'explorer, le dimanche suivant, telle localité qu'il désignait ; jamais il ne partait seul.

N'eussent-elles servi qu'à resserrer les bonnes relations entre les collègues qui y prenaient part, assurément ces promenades n'eussent été ni sans attrait ni sans profit, mais la science aussi devait y trouver son compte, et plus d'une découverte est due à ces explorations pleines de charme.

Forcé de m'abstenir ici de toute expression technique, je mentionnerai seulement quelques-uns des travaux de la Section d'Histoire naturelle.

M. Viaud-Grand-Marais a proposé une nouvelle classification de l'innombrable variété des fougères ; les plantes cryptogames du département, jusqu'à ce jour étudiées d'une manière insuffisante, ont été cette année l'objet de recherches qui ont été fructueuses. Plusieurs oiseaux, rares dans nos contrées, ont été aperçus et décrits. M. de Laleu nous a dit le mode d'alimentation des sangsues dans la période qui suit immédiatement leur éclosion. Un insecte d'autant plus dangereux que ses ravages n'apparaissent que lorsqu'aucun remède n'y peut être opposé, a été lon-

guement observé. C'est une sorte de termite qui dévore entièrement l'intérieur des poutres et des bois de construction sans attaquer leur enveloppe extérieure. Nos collègues l'ont vu à l'œuvre : espérons que la science parviendra à lui enlever ses moyens de travail et éloignera de nos demeures ce malfaisant parasite !

Depuis l'année dernière, nos naturalistes ont vu grossir leurs rangs ; animés d'un louable esprit de prosélytisme, ils se promettent de les augmenter encore et d'attirer parmi nous les amis, nombreux à Nantes, d'une science qu'ils cultivent avec tant de succès.

Section des Lettres.

Il ne me reste que peu d'instants, Messieurs, pour vous entretenir, comme je le devrais, de l'œuvre de votre Section de littérature ; je vous demande donc pardon d'avance des oublis volontaires que je me vois obligé de commettre.

Dans un récit qui est en même temps une étude soigneusement travaillée, M. Merland nous a donné la biographie de deux Vendéens dont la vie a été mêlée aux gloires et aux vicissitudes de Port-Royal.

Charles de Hillerin naquit au commencement du XVIIe siècle, dans les environs de Fontenay-le-Comte. Après avoir fait ses études à Paris, il fut pourvu, pour moitié, de la cure de Saint-Méry. Très-répandu dans la société où ses talents et sa fortune lui permettaient de faire figure, le curé de Saint-Méry, touché des exhortations de son directeur, le célèbre abbé de Saint-Cyran, prit un jour la résolution de rompre avec ses liaisons profanes. Il crut devoir résigner d'abord sa cure, puis il se retira en province, au prieuré de Saint-André, où il se livra avec ardeur à la pénitence

et au travail, partageant sa vie entre ces pieux devoirs et l'éducation d'un jeune orphelin nommé Fontaine, qu'il avait recueilli, puis amené avec lui dans sa nouvelle résidence.

Le désir d'achever l'éducation de son protégé conduisit de Hillerin à Paris. Il confia le jeune Fontaine aux religieux de Port-Royal, avec qui il noua, à cette occasion, des relations qui durèrent jusqu'à sa mort.

Dans le voisinage du prieuré de Saint-André résidait une famille puissante et riche, celle des Baudry d'Asson. Lié d'une vive amitié avec l'un de ses membres, Antoine Baudry de Saint-Gilles d'Asson, de Hillerin acquit bientôt sur lui une grande influence. Tout-à-coup, nous voyons Baudry frapper à la porte de Port-Royal. Admis dans cette retraite, il y occupa d'abord les plus humbles charges, mais il était destiné à jouer plus tard un rôle très-accentué, à cumuler les fonctions les plus élevées et les plus difficiles, et à participer d'une manière directe et fort active à la publication des fameuses *Lettres Provinciales*.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer les phases de la querelle des Molinistes et des Jansénistes. Ces discussions, personne ne l'ignore, ont donné naissance à un livre qui est un des chefs-d'œuvre de notre langue, virulent pamphlet élevé à la hauteur d'un monument littéraire. Quant à l'œuvre en elle-même, abstraction faite de la perfection de la forme, je ne puis m'empêcher de transcrire ici le jugement qu'en a porté Voltaire, juge peu suspect, jugement que M. Merland cite et s'approprie :

« Ce livre portait sur un fondement faux : on attribuait adroitement à la société des opinions extravagantes de quelques jésuites espagnols et flamands. On tâchait, dans ces lettres, de prouver qu'ils avaient un dessein formé de corrompre les mœurs des hommes, desseins qu'aucune secte, aucune société n'a jamais eu ni pu avoir. Mais il

ne s'agissait pas d'avoir raison, il s'agissait de divertir le public. »

M. Merland rapporte les précautions infinies qu'il fallut prendre pour imprimer, publier et répandre les *Lettres Provinciales*. Baudry d'Asson s'employa à cette besogne avec un savoir-faire et une habileté remarquables. Bientôt il fut appelé à recueillir sa part des vicissitudes de Port-Royal, et il ne survécut que peu de jours à la dispersion de ses défenseurs ; il a laissé quelques ouvrages composés en collaboration et des mémoires que l'historien de la célèbre abbaye, M. Sainte-Beuve, a largement utilisés.

M. Merland a eu le bonheur et aussi l'habileté de pouvoir donner pour cadre à son récit l'histoire de ces grandes disputes théologiques, mêlées de beaucoup de petitesses, qui, durant quarante années, ont passionné les esprits, et qui, transportées sur le terrain de la politique, n'ont pas été étrangères aux causes de la Révolution française.

Avec M. Robinot-Bertrand, nous restons sur le terrain de nos illustrations locales. Dans une étude qui est une preuve nouvelle de son aptitude à juger les choses de la poésie et à formuler les arrêts du bon goût, M. Robinot-Bertrand nous a donné une brillante analyse de l'œuvre de trois poètes bretons : épopée, poème féerique, poésie légère.

Quelques critiques d'humeur sombre, dit l'auteur, avaient condamné à mort le poème épique ; mais comment un art, qui a exprimé un des côtés les plus grands de l'humanité, pourrait-il périr ? Est-ce qu'elles ont vieilli, ces magiques visions du monde antique, l'Iliade, l'Odyssée, l'Enéide ? Non, parce que le sentiment qui les a fait naître, leur âme, est immortelle. Si les conditions de l'épopée ont changé, cela ne veut pas dire qu'aujourd'hui l'épopée soit

impossible. Qu'on nous fasse des chefs-d'œuvre, et les chefs-d'œuvre ne manqueront pas d'admirateurs.

M. Emile Péhant a cru, lui aussi, que la poésie héroïque n'est pas condamnée à mourir ; il l'a cru et il l'a prouvé. Ce que, dans sa modestie, il nommait une tentative, est aussitôt devenu un succès, et les encouragements sympathiques n'ont pas fait défaut au poète. L'épopée de M. Péhant embrasse l'époque la plus glorieuse de l'histoire de Bretagne ; elle nous transporte aux grands jours des Duguesclin, des Olivier de Clisson. C'est une chanson de geste qui, dans le plan de l'auteur, doit être composée de sept parties. Le second de ces poèmes a paru cette année ; il a pour titre : *Jeanne la Flamme* et pour sujet ce que les historiens ont appelé la *Guerre des deux Jeanne :* la lutte entre Jeanne de Penthièvre et Jeanne de Montfort.

Bien que mon cadre ne comporte point une analyse du poème de M. Péhant, je ne puis pourtant me dispenser d'en extraire quelques citations prises à peu près au hasard.

Ecoutez cette fière description :

Ils sont tous écuyers, bannerets ou barons,
Et marchent trois par trois, à grand bruit de clairons.
C'est merveille de voir les riches banderolles,
Les flammes des pennons peints de divers symboles,
Les robes de satin, les draps d'or et d'argent,
Les colliers, les joyaux au feu vif et changeant,
Et les grands destriers, dont les têtes ardentes
Balancent leurs freins d'or sur les housses pendantes ;
Le clairon hâte en vain les pas retentissants ;
Long est le défilé, car ils sont quatre cents....
C'est le duc de Bretagne et sa chevalerie.

Voulez-vous entendre en quels termes Jean de Montfort rend son hommage au roi ?

Et dépouillant son gant d'un geste de colère :
— Mon très-redouté sire, et vous qui m'entourez,
Chevaliers et barons, pairs laïcs et mitrés,
Ecoutez ma parole et gardez-en bon compte.
Moi, comte de Montfort, de Limoges vicomte,
Je suis, de par les lois des hommes et de Dieu,
Le vrai duc de Bretagne, et j'en offre l'aveu,
Dans les termes réglés par l'antique coutume
Par laquelle le glaive a tenu lieu de plume.
Or, sans chercher mon droit au fond d'un encrier,
J'ai conquis de mon bras mon duché tout entier ;
On m'a partout ouvert villes et places fortes ;
Celles qui résistaient, j'en ai rompu les portes,
Et de Nantes à Brest ma volonté fait loi.
. . . . . .

Après avoir rendu un légitime hommage à l'œuvre de M. Emile Péhant, M. Robinot-Bertrand, des régions héroïques, nous transporte dans le monde du merveilleux. M. le comte de Saint-Jean vient de publier un poème dont le sujet est emprunté à la fameuse légende du Cycle d'Arthur ; c'est le récit des amours de l'enchanteur Merlin et de la fée Viviane. Le critique nous a permis d'entrevoir les qualités de cette poésie au caractère tantôt grandiose et tantôt fantastique ; dans ce temps-là, pour vaincre les héros, l'amour devait recourir à la magie, et le héros vaincu maudissait sa faiblesse.

La mort m'a repoussé sur les champs des batailles,
Je cherche le repos au pied du buisson vert ;
Dans les brises, j'entends des chants de funérailles,
Et mon cœur sans limite est un sombre désert.

Tout me devient chagrin, crainte, dégoût, tristesse.
A tout bruit du dehors je sens un vague effroi.
Ton regard, ton sourire, ou m'irrite, ou me blesse,
Ta vue est elle-même un supplice pour moi.

A côté de la poésie aux lignes et aux figures sévères,

à côté de la poésie aux ingénieuses et fantastiques fictions, il y a, dit M. Robinot-Bertrand, une poésie plus familière qui sait avoir tour à tour l'accent de la gaieté, de la tristesse, de l'ironie, de la colère, et dont le visage a toutes les expressions. A ce genre appartiennent les poésies de Catulle que M. Cœuret s'est appliqué, avec un soin infini, à faire passer dans notre langue. Ce n'était pas, d'ailleurs, un ouvrage facile que de conserver dans une traduction la physionomie mobile, les tours ingénieux, la subtilité d'expressions et de sentiments qui distinguent le poète latin, et la difficulté était d'autant plus grande que Catulle doit être traduit en vers. M. Robinot-Bertrand a fait ressortir, par quelques citations, combien le traducteur a su lutter de précision et d'élégance avec un modèle dont l'élégance et la précision sont les qualités principales ; ajoutons ici que M. Cœuret, écrivant pour des lecteurs qui veulent être respectés, a éliminé des passages et même des pièces entières d'un caractère licencieux.

Mais notre Société a aussi ses poètes aimés et applaudis : M. Bourgault-Ducoudray vous a lu quelques poésies d'une composition remarquable et d'un sentiment à la fois exquis et profond ; dans une poésie intitulée : *Les suites de la Force,* et qui cache une allégorie transparente, M. Biou nous a raconté la mort funeste de l'athlète Milon, victime de son orgueil et de son impudence. M. Limon a chanté les joies paisibles du foyer domestique, et, dans ses *Conseils à une jeune Fille,* il a fait ressortir combien les vertus modestes sont préférables aux joies mondaines et exemptes des déboires que celles-ci entraînent après elles. Enfin, un de nos fidèles correspondants, M. Lambert, nous a donné lecture de strophes enflammées de l'amour de la patrie et d'une haine implacable contre nos envahisseurs

Qui pourra pardonner à l'Allemand farouche,
A cet astucieux vainqueur
D'avoir fait arriver l'injure à notre bouche
Comme la haine à notre cœur !

Notre gloire passée était un livre immense ;
Ce livre, — un seul jour le ternit
Sur chaque page, haine est le mot qui commence,
Vengeance, — le mot qui finit.

Je sens bien, Messieurs, combien est froide et incomplète cette analyse rapide ; mais à tout prix il faut que je me hâte. Cependant, les études de M. Demangeat sur l'alphabet de la langue française mériteraient mieux qu'une simple mention. Ce travail, je n'hésite pas à le dire, peut être placé au premier rang parmi les études relatives aux origines de notre langue, et l'auteur a été assez heureux pour rencontrer parmi nous un critique possédant l'autorité nécessaire pour confirmer ses aperçus ou pour les discuter. Le résumé clair et méthodique qu'il nous a donné de l'ouvrage de M. Demangeat témoigne des études profondes auxquelles M. Doucin a consacré sa vie.

Enfin, Messieurs, un conteur charmant a bien voulu soumettre à l'appréciation de notre Société deux volumes particulièrement destinés à la jeunesse. L'auteur s'abrite sous le pseudonyme de Gabrielle d'Estampes : son nom véritable m'est inconnu. Je n'en serai que plus à l'aise pour lui adresser ici des félicitations méritées et pour joindre les éloges de la Société académique aux hautes approbations qu'il a déjà obtenues. L'un des volumes de Mlle Gabrielle d'Estampes est intitulé : *Fleurs de Bretagne, légendes historiques.* Ainsi que l'annonce le titre, l'auteur s'est attaché à populariser le souvenir de nos traditions et de nos gloires locales, et vraiment il s'est acquitté de cette noble tâche de la manière la plus heureuse. Pour ma part, je n'ai pu lire sans

émotion cette histoire si simple et si touchante qui ouvre le volume en nous représentant Donatien et Rogatien unis dans la vie, unis dans le martyre, unis à travers les siècles dans la vénération de tout cœur nantais.

Le deuxième ouvrage de Mlle Gabrielle d'Estampes a pour titre : *L'héritage du Croisé*. Sous une forme romanesque l'auteur nous convie à la pratique des devoirs et des vertus dont ses héros nous présentent le type. Cependant je me permettrai une légère critique qui peut d'ailleurs être acceptée comme un éloge : la perfection des personnages qui tiennent la scène est peut-être un peu trop universelle ; dans ce roman où nous voyons tant de gens si aimables et qui se termine par trois mariages, *l'affreux mot d'amour* n'est pas une seule fois prononcé.

Et maintenant, Messieurs, permettez-moi de finir par un mot sur l'utilité de notre institution. Dans les temps agités où nous vivons, n'offrent-elles donc pas de grands avantages, ces réunions paisibles où toutes les opinions se trouvent à l'aise, d'où sont exclus les questions irritantes, les débats stériles et passionnés ? Au sein de notre Société, la discussion est toujours courtoise, car jamais elle n'a pour objectif une vaine satisfaction des amours-propres, mais la seule recherche de la vérité.

RAPPORT

DE

LA COMMISSION DES PRIX

SUR LE CONCOURS DE 1872

PAR LE Dr LAPEYRE, SECRÉTAIRE ADJOINT.

MESSIEURS,

L'usage impose à votre Secrétaire adjoint la délicate mission de vous rendre compte des résultats du concours que vous ouvrez périodiquement.

Jamais cette tâche n'a été plus ingrate qu'aujourd'hui; jamais votre programme qui s'adresse cependant à tous les genres de talent n'a rencontré plus d'indifférence. Bien des fois mes prédécesseurs ont signalé devant vous cet état de choses attristant; à mon tour, permettez-moi d'en rechercher les causes.

Une Société savante n'est pas seulement une réunion d'hommes studieux, désireux d'associer leurs efforts et leurs aptitudes pour contribuer par des recherches faites en commun au progrès et à la diffusion des sciences; elle se propose encore de donner l'exemple, de susciter autour d'elle des travaux utiles, de les faire connaître, de les consacrer par son autorité.

C'est pour atteindre ce double résultat, qu'indépendamment de vos travaux et de vos publications, vous cherchez, par des concours périodiques, à exciter l'émulation autour de vous, à inspirer l'amour de l'étude et le goût des recherches utiles.

Mais il faut bien l'avouer, les concours sont d'autant plus sérieux que les prix offerts sont plus importants ; l'espoir d'être loué suffit rarement à attirer les concurrents et à leur faire braver la critique, si bienveillante qu'on soit d'ailleurs assuré de la rencontrer chez vous.

Comment s'étonner alors que les travaux affluent surtout là où des prix relativement considérables sont proposés ? En ce qui vous concerne, vous décernez des récompenses si modestes qu'elles sont loin d'être en rapport avec les sacrifices que les concurrents devraient s'imposer pour répondre à certaines questions du programme ; il est vrai que, pour obvier à cet inconvénient, à côté des questions que vous proposez, vous laissez à chacun la liberté de choisir un sujet à sa convenance ; mais c'est encore un mal, car vous abandonnez ainsi la direction des idées et des recherches.

Pour remédier à cet état de choses, il faudrait pouvoir donner des récompenses plus rémunératrices ; mais alors vous auriez besoin de secours qui vous font défaut. L'initiative privée n'est guère capable en effet, dans notre pays, de fournir aux Académies de province les moyens de vivre de leurs propres ressources, en remplissant les devoirs que leur but et leurs traditions leur imposent. Il n'en est pas de même en Angleterre, où il existe depuis 1831 une compagnie célèbre, l'Association britannique, qui a réuni en quelques années plusieurs milliers d'adhérents et peut consacrer annuellement 50,000 fr. de son revenu au progrès des

sciences. Grâce à elle, une partie de la population a été transformée. Le succès de l'Association britannique a été si grand, que pour doter notre pays d'une institution semblable, quelques hommes illustres, poussés par le désir patriotique de rendre à la France sa supériorité intellectuelle, ont fait un appel chaleureux non-seulement à tous les grands noms de la science française, mais encore à tous les hommes d'intelligence et d'énergie qui veulent contribuer à relever notre pays. Cet appel a été entendu, et je suis heureux de le dire ici, de toutes les Académies de province, votre Société a été la première à y répondre. En peu de temps, grâce à l'initiative d'un groupe de Français d'Alsace réunis autour de M. Combes, directeur de l'Ecole des Mines de Paris, grâce au concours empressé d'un grand nombre de savants qui ne désespéraient pas de l'avenir, l'Association française pour l'avancement des sciences a été créée : elle a tenu sa première session à Bordeaux, il y a deux mois à peine. Son but, c'est de vulgariser les résultats les plus utiles ou les plus intéressants de la science, d'encourager les jeunes travailleurs, les chercheurs de toute sorte, de les aider, de les soutenir ; son influence, elle la trouve dans ses promoteurs, qui sont l'honneur de la science française ; ses moyens d'action, de nombreux souscripteurs les lui fournissent : l'association, à peine fondée, disposait au 31 août de 140,000 fr. de capital et d'un revenu annuel de 16,000 fr.

Voilà certes un brillant résultat de l'initiative privée. Mais que les Académies de province sont loin de rencontrer autour d'elles de semblables ressources ! Aussi leur rôle serait bien près d'être compromis si les intérêts de la science, qu'elles représentent, n'avaient établi entre elles et les administrations locales une sorte de pacte libéral : les Sociétés savantes s'engageant à entretenir par tous les

moyens en leur pouvoir, le culte des sciences, des lettres et des arts; les administrations locales se faisant un devoir, de leur côté, de les aider de leurs encouragements et de leurs subventions.

Ce n'est pas à un moment où la France a plus que jamais besoin d'être régénérée par le travail qu'un si noble patronage pourrait manquer à des institutions qui sont plus que tout le reste capables de développer le goût des recherches utiles et l'amour de l'étude.

D'ailleurs la prospérité des Sociétés savantes est liée étroitement au développement de l'enseignement supérieur; ces Sociétés auront leur place marquée à côté des nouveaux centres scientifiques que les circonstances font une nécessité de créer. « Les Académies, dit Voltaire, sont aux univer-» sités ce que l'âge mûr est à l'enfance, ce que l'art de » bien parler est à la grammaire, ce que la politesse » est aux premières leçons de la civilité. » Comment ne pas accorder dès-lors une protection plus large et plus efficace que jamais à ces divers foyers scientifiques, destinés à exercer une immense influence sur ce mouvement de régénération et de décentralisation qui préoccupe à si juste titre l'opinion publique.

Tous les esprits élevés reconnaissent aujourd'hui la nécessité de développer et de rendre accessible à tous l'enseignement primaire; certes, aucun devoir plus sacré ne s'impose à nos gouvernants et aux mandataires du pays; mais il faut en même temps étendre et élever l'enseignement supérieur; ce sont-là deux sources de progrès intellectuel et moral qui concourent également à fixer le rang d'un peuple parmi les nations.

C'est donc par le perfectionnement du haut enseignement, aussi bien que par la diffusion de l'instruction pri-

maire, que doit être commencée l'œuvre de régénération du pays ; or, les Sociétés savantes sont un élément incontestable de civilisation et de progrès : « Elles ont » produit dans les provinces, disait Voltaire, bon juge à » cet égard, des avantages signalés. Elles ont fait naître » l'émulation, forcé au travail, accoutumé les jeunes gens » à de bonnes lectures, dissipé l'ignorance et les préjugés » de quelques villes, inspiré la politesse et chassé autant » qu'on peut le pédantisme. »

Ce qui était vrai du temps de Voltaire l'est encore plus aujourd'hui que le besoin d'une sage décentralisation est universellement reconnu.

La vie intellectuelle s'est trop longtemps concentrée à Paris ; que cette capitale incomparable conserve sa suprématie, mais qu'autour d'elle il soit créé d'autres centres de lumière capables aussi de rayonner, quoique d'un moindre éclat. C'est là qu'est le salut.

La fortune des armes peut trahir une grande nation ; mais, quoi qu'en disent certains savants d'outre-Rhin, si notre gloire militaire a subi une éclipse passagère, la France gardera son rang dans le monde de l'intelligence. « Tête contre tête, comme l'a si bien dit M. de Quatre- » fages au Congrès de Bordeaux, nous ne craignons la com- » paraison avec aucun autre pays. » Si le niveau scientifique général est plus élevé chez quelques peuples que chez nous, c'est que les qualités natives qui nous ont fait reconnaître si longtemps pour le peuple le plus intelligent de la terre, n'ont pas été assez cultivées, ni assez sérieusement, dans la masse de la nation.

On ne saurait donc trop le répéter : c'est le niveau intellectuel qu'il faut élever en multipliant les écoles, en fortifiant les grands établissements scientifiques et

littéraires ; en créant de nouveaux centres universitaires partout où le besoin s'en fait sentir, c'est l'âme même de la patrie qu'il faut régénérer ; c'est là qu'il faut d'abord aller chercher la revanche, en attendant l'avenir.

Pardonnez-moi, Messieurs, cette longue digression ; je reviens à l'objet spécial de ce rapport.

Messieurs, deux compositions seulement ont été présentées à votre commission des prix ; l'une d'elles, une pièce de vers qui a pour titre : *Les deux bancs,* et pour épigraphe : *Acceptons notre lot,* n'a pas paru se recommander suffisamment à l'attention de votre commission, soit par le choix des idées, soit par le style ; aussi vous me permettrez de me borner à ce simple exposé.

Il n'en est pas de même d'un autre travail, intitulé : *Études complémentaires sur la Faune du département,* et portant pour épigraphe : *Sic vos non vobis.* L'auteur, qui est évidemment un ornithologiste fort distingué, a signalé à votre attention plusieurs espèces d'oiseaux non encore inscrites au catalogue de la Loire-Inférieure et qui doivent y figurer, entre autres la bergeronnette lugubre, la fauvette babillarde, le pipit rupestre, deux nouvelles espèces d'alouettes ; de plus, il vous a fait part de ses recherches au sujet des pouillots et des traquets motteux dont il existe deux races différentes, dont une seule est notée dans le catalogue du docteur Blandin, que vous avez couronné en 1863.

Quant aux mammifères, l'auteur aurait voulu, nous dit-il lui-même, dresser le catalogue de ceux qui habitent la Loire-Inférieure ; mais le temps lui a manqué, et il s'est borné à signaler la présence du vison dans notre département, fait qui n'avait pas encore été publié, du moins à notre connaissance.

Indépendamment de la découverte de ces nouveaux hôtes qui sont, pour la faune de notre département, une précieuse acquisition, l'auteur nous a entretenus des opinions qu'il professe relativement au bruit strident que produisent les pics, et à certaines particularités des mœurs des martinets, opinions qui sont complètement en contradiction avec les idées généralement admises.

En ce qui concerne les pics, on sait que ces oiseaux font entendre un bruit strident que l'on croit être le résultat de coups forts et vivement répétés de leur bec sur les branches des arbres ; ces coups redoublés auraient pour but de faire sortir les insectes dont l'oiseau fait sa nourriture. Notre auteur invoque certaines raisons assez plausibles pour combattre cette manière de voir, et son observation personnelle le porte à croire que ce bruit est un chant d'amour, triste chant d'ailleurs, comme il le reconnaît lui-même. Mais cette opinion ne repose que sur un fait isolé, imparfaitement observé, et elle a contre elle des idées généralement acceptées des naturalistes.

Quant aux mœurs des martinets, je doute fort que certaine théorie émise par notre auteur trouve quelque crédit.

Messieurs, votre commission a rencontré dans ce travail des qualités sérieuses ; il porte la marque de connaissances étendues en histoire naturelle ; il enrichit la faune de notre département de quelques espèces nouvelles. On voit facilement que l'auteur est un naturaliste distingué ; mais on peut lui reprocher de généraliser trop vite, de manquer de rigueur scientifique dans la recherche des faits, dans les déductions qu'il en tire ; des observations incomplètes, des conclusions prématurées n'entraînent point la conviction dans les esprits, et la science n'y trouve pas tout le profit désirable.

Votre Commission, je le répète, est cependant unanime à reconnaître la valeur réelle de ce mémoire, et elle vous propose d'accorder *une mention honorable* à l'auteur, en émettant le vœu de lui voir continuer des recherches qu'il est si capable de rendre complètement dignes de vos suffrages.

PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES

POUR L'ANNÉE 1873.

1re Question. — Étude biographique sur un ou plusieurs Bretons célèbres.

2e Question. — Études archéologiques sur les départements de l'Ouest.

(*Bretagne et Poitou.*)

Les monuments antiques et particulièrement les vestiges de nos premiers âges tendent à disparaître. L'Académie accueillerait avec empressement les mémoires destinés à en conserver le souvenir.

3e Question. — Études historiques sur l'une des institutions de Nantes.

4e Question. — Études complémentaires sur la faune et la flore du département.

Nous possédons déjà les catalogues des oiseaux, des mollusques et des coléoptères de notre région, ainsi que la flore phanérogamique et un catalogue des cryptogames.

5e Question. — Topographie médicale du département.

La Société Académique ne voulant pas limiter son concours à des questions purement spéciales, décernera une récompense au meilleur ouvrage

De morale,
De littérature,
D'histoire,
D'économie politique,
De législation,
De sciences.

Les mémoires manuscrits devront être adressés, avant le 20 août 1873, à M. le Secrétaire général, rue Suffren, 1. Chaque mémoire portera une devise reproduite sur un paquet cacheté mentionnant le nom de son auteur.

Tout candidat qui se sera fait connaître sera de plein droit hors de concours.

Néanmoins une récompense pourra être accordée, par exception, aux ouvrages imprimés, traitant de travaux intéressant le département de la Loire-Inférieure.

Les prix consisteront en médailles de bronze, d'argent et d'or, s'il y a lieu. Ils seront décernés dans la séance publique de novembre 1873.

La Société Académique jugera s'il y a lieu d'insérer dans ses Annales un ou plusieurs des mémoires couronnés.

Les manuscrits ne sont pas rendus, mais les auteurs peuvent en prendre copie, sur leur demande.

Nantes, octobre 1872.

Le Président, — Dr Laënnec.

Le Secrétaire général, — A. Foulon.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

1871-1872.

Séance du 20 novembre 1871.

ÉLECTIONS.

M. le docteur Laënnec, vice-président, est nommé président.

M. Robinot-Bertrand est élu vice-président.

M. Auguste Foulon est élu secrétaire général.

M. le docteur Lapeyre est élu secrétaire adjoint.

Sont maintenus :

M. Delamarre, bibliothécaire, et M. Gautier, trésorier.

Le comité central est composé comme suit :

Section d'Agriculture, Commerce, etc. — MM. Bobierre, Goupilleau et Goullin.

Section de Médecine. — MM. Andouard, Rouxeau, Le Houx.

Section des Lettres. — MM. Merland père, Biou et Fontaine.

Section des Sciences naturelles. — MM. Bourgault-Ducoudray, Thomas, Dufour.

Séance du 6 décembre 1871.

Allocution de M. Doucin, président sortant.

Installation du bureau nouvellement élu.

Nomination de M. Léon Maître aux fonctions de bibliothécaire-adjoint, par suite de la démission de M. Grolleau, élu à la séance du 21 novembre et non-acceptant.

Allocution de M. Laënnec, président.

M. Merland lit un rapport sur la candidature de M. Martineau, notaire à Nantes, au titre de membre résidant. Les conclusions de ce rapport tendent à l'admission du candidat; elles sont adoptées.

M. Jehan donne lecture de la 1re partie d'un travail sur l'*Impôt des cotons filés*.

Séance du 3 janvier 1872.

Démissions de MM. Renoul fils, Padioleau fils, Van Iseghem.

M. Jehan termine la lecture qu'il a commencée à la dernière séance générale.

Séance du 7 février 1872.

M. Merland fils lit un rapport sur la candidature de M. Viaud-Grand-Marais, frère de notre collègue, au titre de membre résidant. Les conclusions de ce rapport, tendant à l'admission du candidat, sont adoptées.

M. Demangeat commence la lecture d'*une Etude sur l'alphabet des sons de la langue française*.

Séance du 6 mars 1872.

M. le Président lit une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique invitant la Société Académique à se faire représenter à la 10e réunion des délégués des Sociétés savantes, qui se tiendra à la Sorbonne le 1er avril et les

jours suivants. Cette réunion ne concerne que les personnes qui s'occupent de travaux scientifiques.

M. Abadie donne lecture d'un travail intitulé : *De l'influence des courses sur l'amélioration des races chevalines.*

M. Demangeat continue la lecture commencée à la précédente séance.

Séance du 3 *avril* 1872.

Sur le rapport de M. le docteur Rouxeau, M. l'abbé Gaborit est admis comme membre résidant.

M. Biou lit deux pièces de vers intitulées : *Promenade* et *les suites de la force.*

M. de Laleu donne lecture d'un travail sur le *Mode d'alimentation des jeunes sangsues.*

Continuation de la lecture de M. Demangeat sur l'*Alphabet des sons de la langue française.*

Séance du 1er *mai* 1872.

M. le Bibliothécaire de la bibliothèque publique de Saintes récemment incendiée, fait appel à la Société Académique pour la reconstruction de sa bibliothèque. M. le Bibliothécaire est chargé d'examiner la suite dont cette demande peut être susceptible de la part de notre Société.

M. Doucin est élu trésorier.

M. le docteur Laënnec fait un rapport sur la candidature de M. l'abbé Coquet. Les conclusions de ce rapport sont adoptées. M. Coquet est admis en qualité de membre résidant.

M. Poirier lit un travail ayant pour titre : *Exposé d'une question relative à l'industrie minérale et à l'agriculture dans l'Ouest de la France.*

Séance du 5 juin 1872.

M. Jules Migault, naturaliste, est admis en qualité de membre résidant, et M. Weir Mitchell de Philadelphie en qualité de membre correspondant, sur le rapport de M. le docteur Viaud-Grand-Marais.

M. Robinot-Bertrand lit une étude intitulée : *Trois poètes bretons.*

Séance du 3 juillet 1872.

M. Bobierre lit un travail intitulé : *Des horizons de la science en Allemagne.*

M. Demangeat continue la lecture de ses études sur la langue française.

M. Poirier communique un travail accompagné de planches explicatives ayant pour titre : *Considérations sur le traitement des minerais de fer.*

Séance du 7 août 1872.

M. le Président propose à la Société Académique de se faire affilier à la Société récemment créée à Paris en vue de l'avancement des sciences. La Société dont il s'agit a pour but de pousser à la décentralisation de la science et d'appeler la province à prendre une part plus active que par le passé à sa diffusion. La Société Académique décide qu'elle demandera à être affiliée à titre de membre correspondant.

M. Merland père donne lecture d'un travail historique sur le rôle joué par le général Hoche dans les guerres de la Vendée.

M. Robinot-Bertrand lit une poésie intitulée : *D'après un tableau de Lawrence.*

Séance du 4 septembre 1872.

Lecture par M. Lambert, conseiller à la Cour de Rennes et membre correspondant de notre Société, d'une pièce de vers ayant pour titre : *Les Allemands.*

Séance du 2 octobre 1872.

Lecture d'un travail de M. le docteur Sagot : *Du climat de la Guyane.*

M. Demangeat fait une communication verbale relative aux envahissements des Russes dans l'Asie centrale et à leur marche vers les Indes.

Séance du 6 novembre 1872.

M. Biou donne lecture d'un rapport sur deux ouvrages communiqués par Mlle Gabrielle d'Estampes et ayant pour titre, l'un : *Fleurs de Bretagne, légendes historiques,* 2 vol. ; l'autre : *L'héritage du Croisé.*

L'ordre du jour appelle la lecture des rapports sur les travaux des différentes sections. Le rapport sur la Section des Lettres est lu par M. Léon Maître ; celui sur la Section de Médecine par M. Lapeyre ; celui sur la Section des Sciences naturelles par M. Genevier.

M. Doucin lit ensuite une Étude critique sur le travail de M. Demangeat relatif à l'*Alphabet des sons de la langue française.*

Séance publique du dimanche 24 novembre 1872.

Cette séance a lieu dans la salle des Beaux-Arts, en présence de M. le Général de division, de M. le Préfet, de Mgr l'Évêque de Nantes, de M. le général de brigade Merle, de M. l'Intendant militaire, de M. Lauriol, représentant l'Administration municipale ; de M. Gautté, procureur de la République, et d'une assistance nombreuse.

Elle est ouverte, à une heure, par le discours de M. le président Laënnec.

M. le Secrétaire général donne ensuite lecture d'un *Rapport sur les travaux de la Société, en* 1872 ; puis M. le Secrétaire adjoint lit son rapport sur le concours des prix.

Dans l'intervalle des discours, M. Strozzi, Mmes Ecarlat-Geismar et Maréchal, les Chœurs de l'Orphéon, MM. Barthet, Weingaertner frères, Bernard, Bernier et Hallez font entendre des morceaux de musique vocale et instrumentale qui sont fort applaudis. Une quête faite au profit des Alsaciens-Lorrains, par Mmes Laënnec, Cardon, Blanchet et Rouxeau, donne un produit de 800 fr. environ.

Séance d'élections du 25 *novembre* 1872.

Ont été nommés :

BUREAU.

Président	MM. Ch. Robinot-Bertrand.
Vice-président	le docteur Le Houx.
Secrétaire général	le docteur Lapeyre.
Secrétaire adjoint	Merland fils.
Trésorier	Doucin.
Bibliothécaire archiviste . .	le docteur Delamare.
Bibliothécaire adjoint . . .	Maître.

COMITÉ CENTRAL.

Section d'agriculture, commerce, industrie et sciences économiques.

MM. Bobierre, Goupilleau, Goullin.

Section de médecine.

MM. Audouard, Rouxeau, Abadie.

Section des lettres, sciences et arts.

MM. Biou, Merland père, Fontaine.

Section des sciences naturelles.

MM. Bourgault-Ducoudray, Dufour (Ed.), Thomas.

Nota. — Sur les refus de MM. Lapeyre, Maître, Andouard et Ed. Dufour, M. le Dr Bertin a été nommé secrétaire général, M. Prevel fils, bibliothécaire adjoint, M. le Dr Lefeuvre, membre du comité pour la Section de médecine, et M. Genevier pour la Section d'histoire naturelle.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

Pages.

ABADIE. — De l'influence des courses sur l'amélioration des races chevalines 13
BIOU. — Promenade 100
— Les suites de la force. 101
— Notice sur deux ouvrages de Mlle Gabrielle d'Estampes 170
COQUET (Abbé), élu membre résidant III
DELAMARE (Dr), élu bibliothécaire I
DOUCIN, élu trésorier III
— Allocution 5
FOULON (Auguste), élu secrétaire général I
— Rapport sur les travaux de la Société académique en 1872.. 213
GABORIT (Abbé), élu membre résidant. III
GENEVIER. — Rapport sur les travaux de la Section d'Histoire naturelle. 191
LAMBERT, conseiller à la Cour de Rennes. — Les Allemands 163
LAËNNEC (Dr), élu président. I
— Allocution 9
— Discours en séance publique 195

Pages.

LAPEYRE (Dr), élu secrétaire adjoint. I
— Rapport sur les travaux de la Section de Médecine 175
— Rapport sur le concours des prix . . 232
LALEU (de). — De l'alimentation des jeunes sangsues 96
MERLAND. — Charles de Hillerin et Baudry de Saint-Gilles d'Asson, religieux de Port-Royal. 25
MAÎTRE (L.), élu bibliothécaire adjoint. II
— Rapport sur les travaux de la Section des Lettres. 187
MARTINEAU, élu membre résidant. II
MIGAULT (Jules), élu membre résidant. IV
POIRIER. — Four pour la calcination de la pierre calcaire. 132
— Appareil pour le traitement complet des minerais de fer 143
ROBINOT-BERTRAND, élu vice-président. I
— Trois poètes bretons, étude. . . 104
ROUXEAU (Dr). — Rapport sur la présentation de M. l'abbé Gaborit 123
VIAUD-GRAND-MARAIS, élu membre résidant. II
WEIR MITCHELL (Dr), de Philadelphie, élu membre correspondant IV

JOURNAL DE MÉDECINE DE L'OUEST,

publié par la Section de Médecine de la Société Académique de Nantes.

Le *Journal de Médecine de l'Ouest* paraît par trimestre.

Le prix de l'abonnement est fixé à 8 fr. pour toute la France.

Les demandes et réclamations relatives à ce journal, les différents ouvrages, lettres, observations et mémoires imprimés ou manuscrits, doivent être adressés francs de port, au Secrétaire de la rédaction, rue Suffren, 1, à Nantes.

Le Secrétaire de la rédaction se charge, si on lui en fait la demande affranchie, de faire tirer à part des exemplaires des mémoires insérés et de les expédier à leurs auteurs, le tout aux frais de ces derniers.

Tout ouvrage dont on enverra à la Société un exemplaire sera analysé dans le journal.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

La Société publie un journal de ses travaux, sous le titre d'*Annales de la Société Académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*. Ces Annales se composent des divers écrits lus à la Société ou à l'une des Sections. — La Société a le droit, après qu'une des Sections a publié un travail, de se l'approprier, avec le consentement de l'auteur. — Les Annales paraissent tous les six mois, de manière à former, à la fin de l'année, un volume de 500 pages in-8°.

Les *Annales* de la Société sont publiées par séries de dix années. — Le Règlement de la Société est imprimé à la tête du volume de chaque série, ainsi que la liste des membres résidants, classés par ordre de réception.

Le choix des matières et la rédaction sont exclusivement l'ouvrage de la Société Académique.

Le prix de la souscription annuelle est de :

5 francs pour Nantes ;

7 francs hors Nantes, par la poste.

Les demandes de souscriptions peuvent être adressées *franco* à Mme Ve Mellinet, éditeur et imprimeur des *Annales*, place du Pilori, 5.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00621 8255